

doc
CA1
EA
78U77
FRE

M
.61851342

DOCS
CA1 EA 78U77 FRE
Nous & E.U. : un aperçu des
relations canado-américaines
43229992

43229992



Over 50% recycled paper
including 10% post
consumer fibre
Plus de 50 p. 100 de
papier recyclé dont 10 p.
100 de fibres post-
consommation.

M - An official mark of Environment Canada
M - Marque officielle d'Environnement Canada.

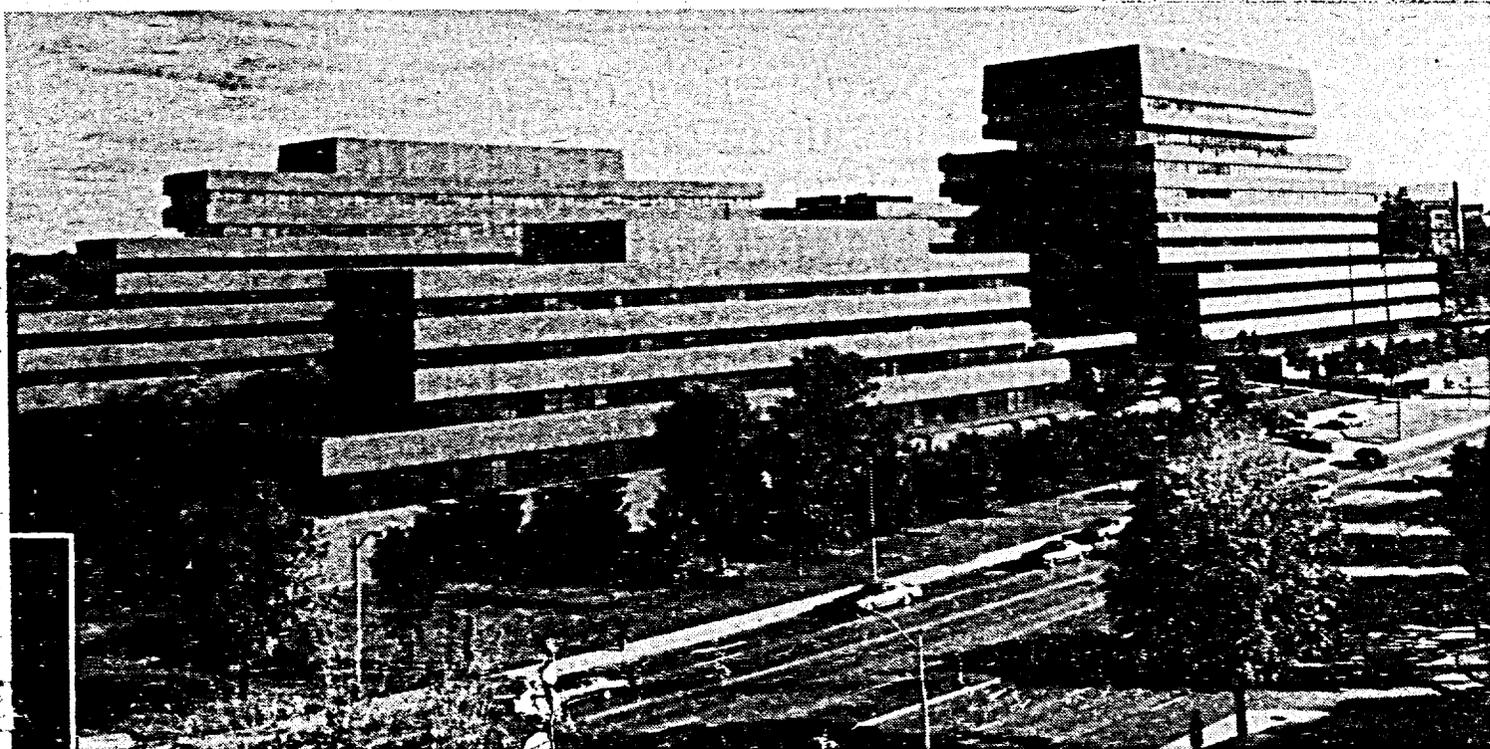
et qu'il
la Com
"de
membres

doc
CA1
EA
78U77
FRE

NOUS & EU.

UN APERCU DES RELATIONS CANADO-AMERICAINES PUBLIE PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES, CANADA

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
BIBLIOTHEQUE DES AFFAIRES EXTERIEURES



INTRODUCTION

Vous trouverez dans les pages qui suivent une série d'articles, de tableaux et d'images destinés à vous donner une meilleure idée de l'étendue et de la complexité des relations canado-américaines ainsi qu'une vue d'ensemble de la multitude des sujets qui couvrent les entretiens, les traités et les accords bilatéraux entre les deux pays. Il ne s'agit pas ici d'une étude exhaustive. Il se passe tout simplement trop d'événements entre le Canada et les Etats-Unis pour les énumérer tous. Les Canadiens et les Américains devraient parfaire leur connaissance les uns des autres et approfondir la compréhension réciproque de leurs problèmes et de leurs points de vue. C'est là l'affaire de tous et non pas seulement, ni même principalement, celle des gouvernements!

Les événements et les situations évoluent rapidement aujourd'hui, et il en va de même pour les relations canado-américaines. Beaucoup de faits rapportés ici seront aisément replacés dans leur contexte historique; puissent-ils servir de point de départ à une meilleure appréciation des liens innombrables qui unissent nos deux pays.

ENTRE AMIS

Aujourd'hui, le Canada et les Etats-Unis sont de bons amis et des alliés fidèles, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Il leur est arrivé plus d'une fois de s'affronter en ennemis. Outre les vieilles querelles entre le Canada français et les colonies britanniques au sud, deux guerres ont opposé le Canada britannique et la république américaine, de 1775 à

1783 et de 1812 à 1814. Par la suite, rumeurs de guerre et conflits de frontière ont tenu les milices sur le qui-vive pendant deux générations. Il est difficile d'imaginer pareille situation de nos jours!

En 1837, de nombreux Américains voulurent profiter de la rébellion qui faisait rage au Bas-Canada et s'organisèrent pour réaliser leurs ambitions territoriales. Il s'ensuivit une série de raids frontaliers et d'escarmouches sanglantes qu'éclipsa en 1839 la "guerre de l'Aroostook" entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, conflit de frontière qui ne fit pas couler de sang mais sema l'inquiétude chez tous. A peine était-il réglé qu'un autre éclatait à l'autre bout du continent. Il s'agissait cette fois de la frontière entre l'Orégon et la Colombie-Britannique, finalement délimitée en 1846 par un traité qui mettait fin aux menaces de guerre.

La décennie suivante fut relativement calme, les deux pays signant en 1854 un traité de réciprocité qui donnait aux produits naturels canadiens comme le bois d'oeuvre et les denrées agricoles libre accès aux marchés américains. Elle connut néanmoins ses déboires pendant la guerre de Crimée, quand les Britanniques voulurent recruter aux Etats-Unis, et en 1859, quand il fut question de tracer la frontière sur l'île San Juan.

Puis vint la guerre de Sécession, qui allait brouiller pendant dix ans les relations anglo-américaines. En 1861, un croiseur le l'Union aborda en pleine mer un navire britannique pour enlever deux diplomates confédérés qui se trouvaient à bord; jamais depuis 1814 la guerre n'avait été si près d'éclater. Le gouvernement britannique envoya outre-Atlantique 11,000 hommes de troupe pour renforcer les garnisons et les postes frontières de sa colonie nord-américaine. Seul le bon sens de la part

des deux gouvernements empêcha les hostilités d'éclater, mais l'amertume causée par ces événements fut longue à disparaître. A la fin de la guerre, des immigrants irlandais du mouvement Fenian, qui avaient servi sous les drapeaux nordistes, voulurent s'en prendre à la Grande-Bretagne en lançant des attaques contre le Canada. Washington n'intervint pas, se souvenant que l'Angleterre avait appuyé les Sudistes, mais les tentatives d'invasion se firent bientôt rares et disparurent après quelques années de terrorisme et de combats sur la frontière.

Tous ces dangers amenèrent les Canadiens à prendre conscience qu'il leur fallait unir leurs moyens de défense pour se protéger contre les visées impérialistes de leurs voisins. C'est un peu de cette façon qu'est née la confédération, qu'on appela alors "Dominion du Canada". En 1871, les deux pays réglèrent leurs derniers litiges en signant le Traité de Washington; à partir de ce moment seulement ne fut-il plus nécessaire de défendre la frontière internationale.

Cette année-là, les troupes britanniques rentrèrent chez elles. Quelques petites milices canadiennes et garnisons américaines de soldats de métier occupèrent un certain temps les postes frontières, bientôt devenus inutiles. On ne voyait pratiquement plus de navires de guerre sur les mers intérieures. Le désarmement devenait une réalité, non pas tant par accord international, mais plutôt parce qu'il n'y avait plus vraiment matière à désaccord.

A cette époque, et jusqu'après la Première Guerre mondiale, le Canada entretint ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis par l'entremise de l'ambassade de sa métropole à Washington. La dernière fois qu'un gouvernement canadien eut à prendre

des dispositions défensives contre les Etats-Unis fut en 1895. Les Etats-Unis étaient alors intervenus dans un conflit de frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique, réglé subséquemment par un recours à l'arbitrage.

Comme les vieilles querelles ont la vie dure, le désarmement fut plus lent dans les esprits que dans les faits. Pendant un certain nombre d'années, les Canadiens continuèrent de percevoir les Américains comme une menace militaire. En 1903, par exemple, le mécontentement gronda lorsque fut tracée la frontière de l'Alaska; les Etats-Unis dépêchèrent même des effectifs sur place au plus fort de la controverse, mais le Canada ne répondit pas à cette provocation.

La bonne entente s'installa définitivement entre les deux pays en 1909 avec la signature du Traité sur les eaux limitrophes. La Première Guerre mondiale éclata cinq ans plus tard et, en 1917, les Etats-Unis devinrent un allié de la Grande-Bretagne et du Canada. L'amitié canado-américaine dure depuis ce jour.

Il ne fait pas de doute que les relations canado-américaines ont évolué pour le plus grand bien des deux pays. Nous avons connu des problèmes et nous en connaissons d'autres, mais aucun dont une bonne volonté commune ne puisse venir à bout. Forts de cette constatation, les Canadiens savent aujourd'hui qu'on met tout en oeuvre pour dissiper les menaces de domination qu'ils sentent encore peser sur eux dans d'autres domaines.

Il ne sera jamais facile de ménager la coopération et la compréhension entre deux nations fières et indépendantes, surtout quand l'une est dix fois plus peuplée que l'autre. Mais notre relation repose solidement sur une amitié et une confiance dont les racines sont très profondes. L'avenir est plein de promesses pour qui veut pousser plus loin les grandes réalisations d'aujourd'hui.

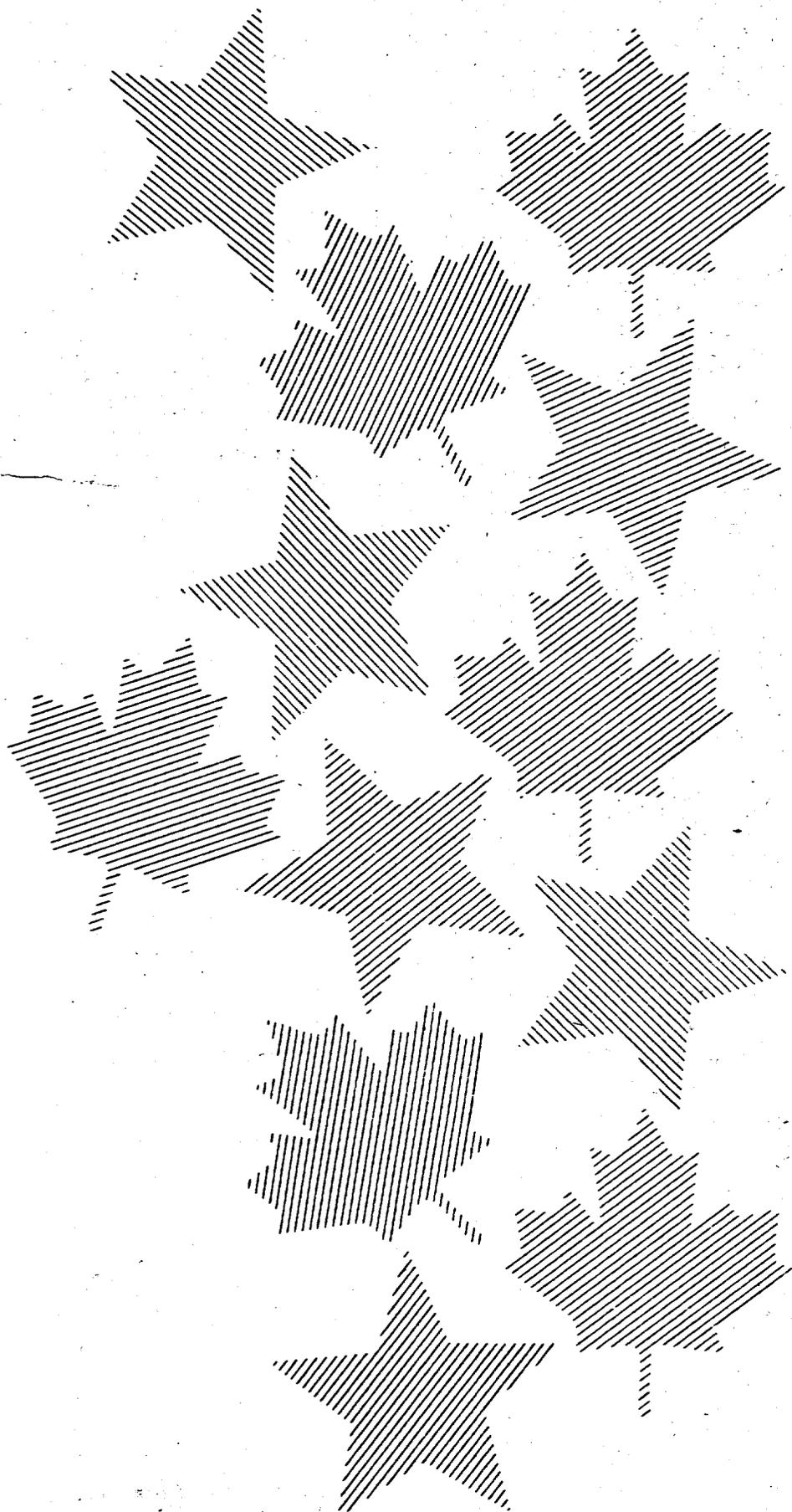
Table des matières

Abécédaire Bilatéral	P 17
Affaires Extérieures	P 4, 5
American Française, Une	P 7
Animaux-mystères, Les	P 24
Bibliographie	P 24
Commerce	P 9
Coparticipation, La	P 15
Culture	P 11
Défense	P 10
Deux Villes se Racontent	P 18, 19
L'Energie et les Ressources Naturelles	P 14, 15
Environnement	P 8
Grands du Passé, Les	P 24
Investissement Etranger	P 6, 7
Modes et Frivolités	P 21
Pot-Pourri	P 20, 21
Présence Canadienne	P 12, 13
Que Savez-Vous?	P 24
Science et Médecine	P 5
Sports	P 22, 23
Syndicats Internationaux, Les	P 16, 17
Systèmes Politiques, Les	P 2, 3



There
publi

LES SYSTEMES POLITIQUES



Notre patrimoine commun: deux systèmes différents de gouvernement

C'est en grande partie à l'Angleterre que le Canada et les Etats-Unis doivent leur constitution et leur système judiciaire, deux sous-produits de l'évolution du droit et de la constitution britanniques au cours des siècles.

Les points communs sont nombreux, mais il existe une différence fondamentale. Aux Etats-Unis, la séparation est nette entre les pouvoirs exécutif et législatif. Au Canada, par contre, il y a réunion des pouvoirs, exercés par le ministre fédéral et la Chambre des communes sous le régime parlementaire dit "système de cabinet". La même distinction s'établit entre le gouvernement d'un Etat américain et celui d'une province canadienne. Comment en est-on venu là?

Autres temps, autres moeurs

En Grande-Bretagne, il y a deux cents ans, la suprématie législative du Parlement était incontestée, mais le chef de l'exécutif était encore le roi, Georges III à l'époque. Il détenait personnellement les rênes de l'administration et de la politique coloniales, des relations étrangères et des forces armées; il prenait conseil d'un cabinet choisi par lui et dont faisait partie un premier ministre. On était loin, cependant, du système de cabinet que nous connaissons aujourd'hui.

Le roi dressait lui-même l'ordre du jour des délibérations du Cabinet et restait libre d'accepter ou de rejeter l'avis de ses ministres. Le Parlement tenait pour sa part les cordons de la bourse et pouvait insister sur l'adoption des lois qu'il jugeait nécessaires. Le roi devait souvent négocier avec la Chambre des communes pour obtenir les mesures législatives et les fonds publics dont il avait besoin. De nombreux sièges lui étaient acquis cependant, de même qu'à ses ministres et à quelques monarchistes influents.

Ainsi donc, dans l'Angleterre de 1776, il y avait séparation des pouvoirs exécutif et législatif de l'Etat. Les électeurs britanniques exerçaient une influence considérable sur la Chambre des communes et sur le roi, mais leurs cousins d'Amérique ne pouvaient en dire autant; les colonies étant devenues trop matures et complexes pour être administrées à distance, ils voulaient eux aussi gérer leurs propres affaires avec leurs propres assemblées législatives.

Le régime colonial fut toutefois maintenu intégralement - suprématie absolue du roi, du Parlement et des tribunaux de la mère-patrie - et les gouverneurs colo-

niaux se virent forcés de servir des maîtres. Le roi tenait à garder dans les colonies son pouvoir de veto législatif, qui s'amenuisait rapidement au Parlement britannique. Il semblait n'y avoir aucun moyen d'accorder une autonomie effective aux 13 Etats américains d'alors, qui durent déclarer la guerre d'Indépendance pour obtenir finalement gain de cause. La Constitution américaine de 1787 ménagea une stricte distance entre le président et le Congrès, qui disposaient chacun de pouvoirs autonomes - relation analogue à celle qui prévalait en Grande-Bretagne à l'époque, à cette différence très importante que le chef de l'exécutif devait être élu pour une période déterminée.

Autre siècle, autre système de gouvernement

En 1832, la réforme électorale en Angleterre étendit considérablement le droit de vote parmi les citoyens. La formation du cabinet et l'établissement de l'ordre du jour passèrent graduellement aux mains du premier ministre. Le roi était désormais tenu de consulter ses ministres, lesquels devaient en revanche lui donner des avis unanimes. Il fut décidé aussi que le premier ministre et son cabinet devaient conserver la confiance d'une majorité à la Chambre des communes, ou alors démissionner et annoncer une nouvelle élection.

A la fin de la décennie, le pouvoir exécutif n'était plus dévolu à une seule personne comme en 1776. Le monarque, la reine Victoria à l'époque, était avant tout le chef symbolique de l'Etat, tenu de consulter ses ministres dans la conduite des affaires gouvernementales au pays comme à l'étranger.

Pendant ce temps, en Amérique du Nord

Les mêmes querelles constitutionnelles éclatèrent dans les autres colonies britanniques d'Amérique du Nord. Encore une fois, le gouvernement n'entrevoit aucune solution. Encore une fois, il y eut révolte, simultanément dans le Haut et le Bas-Canada en 1837.

Les chefs des rebelles, Mackenzie pour le Haut-Canada et Papineau pour le Bas-Canada, préconisaient tous deux l'adoption du système constitutionnel américain. La révolte échoua, mais l'Angleterre envoya un gouverneur général, Lord Durham, avec mission d'étudier la situation et de proposer des remèdes.

Le Canadien Robert Baldwin, l'un des leaders du parti de la "Réforme" au Haut-Canada, connaissait le nouveau système de cabinet mis au point en Angleterre. Largement appuyé par la population, son parti ne voulait pas rompre les liens avec la mère-patrie et préférait d'ailleurs la constitution britannique. Baldwin fit valoir à Lord Durham que la seule solution était d'accorder à chacune des colonies son autonomie interne en la dotant d'un gouvernement responsable. Ce fut là la principale recommandation du rapport Durham remis au gouvernement britannique en 1839.

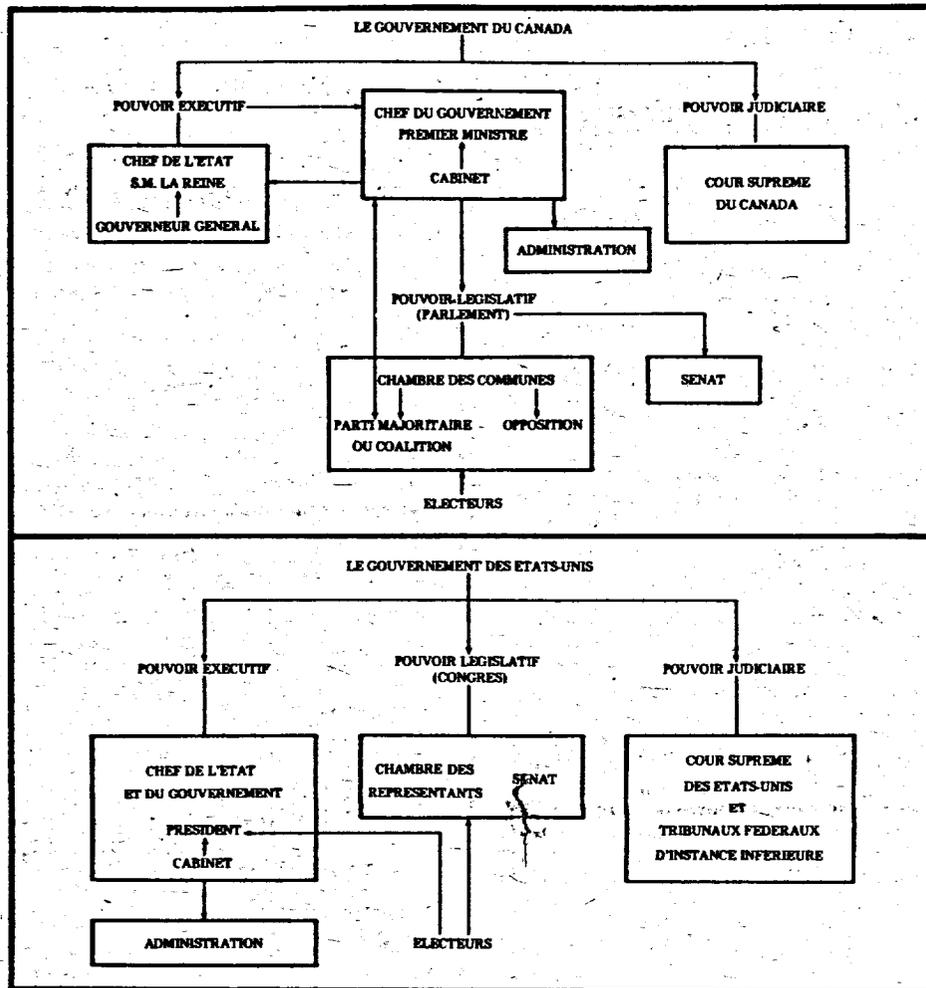
Il y avait toutefois une restriction vitale. Durham recommandait que le gouverneur colonial administre sur les conseils d'un cabinet constitué à partir d'une assemblée élue, mais réservait à la Grande-Bretagne la direction des relations étrangères, du commerce extérieur et la constitution du système colonial de gouvernement. Le gouverneur devrait ainsi obéir à deux maîtres, mais dans des domaines différents. La métropole, il est bon de le rappeler, pouvait accepter cette solution constitutionnelle maintenant qu'elle disposait d'un véritable système de cabinet

et que le Parlement s'était affranchi de la Couronne. Ainsi fut évitée une "deuxième révolution américaine".

Avec les années, le Canada a parachevé graduellement son indépendance en s'attribuant une à une, par des moyens pacifiques, les compétences originalement réservées à la Grande-Bretagne. Reste à résoudre la question de l'amendement de la Constitution, qui ne sera plus qu'une formalité dès que les Canadiens eux-mêmes se seront entendus à ce sujet. Car c'est maintenant le peuple canadien, et non plus la Grande-Bretagne, qui prend l'initiative et exerce le pouvoir chez lui.

Le parti devient premier ministre, le chef exécutif du gouvernement. Ce dernier et son cabinet forment les politiques et dirigent les affaires et l'Etat aussi longtemps qu'ils jouissent de l'appui de la majorité au Parlement. S'ils perdent cet appui, ils sont remplacés par une coalition des partis d'opposition ou alors de nouvelles élections ont lieu. Cependant, un gouvernement est normalement élu pour cinq ans et peut à sa discrétion annoncer des élections avant l'expiration de cette période, s'il pense avoir la faveur populaire.

La Constitution des Etats-Unis, signée



Les deux faces du miroir

Les gouvernements canadien et américain ont beaucoup en commun. Il sont tous deux démocratiques et fédératifs et comportent trois paliers: le gouvernement fédéral, les provinces ou Etats et les municipalités. Au niveau fédéral, on distingue les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, qui s'exercent très différemment d'un pays à l'autre, le Canada ayant un régime parlementaire et les Etats-Unis un régime présidentiel.

Le Canada est une monarchie constitutionnelle dont la charte comprend des dispositions écrites et non écrites. Les dispositions écrites sont celles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adoptées par le Parlement anglais en 1867; elles posent les fondements du gouvernement canadien et répartissent les compétences entre les provinces et le pouvoir central. A l'heure actuelle, les plus importantes d'entre elles ne peuvent être modifiées que par le Parlement britannique sur une requête d'Ottawa. Les dispositions non écrites englobent tous les droits fondamentaux découlant de la Grande Charte de 1215 et d'autres conventions historiques incorporées dans le droit coutumier au cours des siècles.

A l'instar du régime parlementaire britannique, les pouvoirs exécutif et législatif sont fusionnés. Les citoyens canadiens élisent les députés de la Chambre des communes à l'échelle nationale. Le gouvernement est formé par le parti qui détient la majorité des sièges ou qui, lors d'une motion de confiance, peut obtenir l'appui d'une ma-

en 1787, est plus complète que celle du Canada. Elle décrit en entier le système de gouvernement national et comporte une procédure d'amendement très complexe. Elle instaure un gouvernement de type républicain, c'est-à-dire un Etat souverain gouverné uniquement par des représentants élus. Contrairement à ce qui se passe au Canada, les législateurs sont élus à l'échelle des localités et des Etats; le chef de l'exécutif, le président, est élu séparément au suffrage universel pour une période de quatre ans et ne représente pas nécessairement le parti majoritaire au Congrès. L'élection des sénateurs se fait par tiers tous les deux ans, leur mandat étant de six ans. De leur côté, les membres de la Chambre des représentants reçoivent un mandat de deux ans.

La Constitution américaine est remarquable par le jeu complexe de contre-poids (checks and balances) qui caractérise l'exercice du gouvernement. Les branches exécutive, législative et judiciaire disposent chacune de pouvoirs bien définis, suivant le principe que la séparation des pouvoirs protège le peuple de l'oppression. De même, les Etats peuvent renverser les décisions du gouvernement central, chaque chambre du Congrès peut freiner l'action de l'autre et le Congrès peut mettre le président en accusation et le démettre de ses fonctions.

Au Canada, le premier ministre est le chef du parti dont les députés sont en majorité à la Chambre des communes; on dit alors que le gouvernement est majoritaire. S'il n'y a pas de majorité, le premier ministre est le chef du parti qui a suffisamment de députés pour constituer une majorité avec un autre parti et forme alors ce qu'on appelle un

gouvernement minoritaire. Il est aussi à la tête de l'administration. Aux Etats-Unis, où on ne voulait pas d'une telle concentration de pouvoirs, les hommes politiques ne peuvent à la fois légiférer et appliquer la loi. Personne ne peut en même temps faire partie du Congrès et occuper un poste exécutif, tandis qu'au Canada, tous les membres du cabinet doivent aussi être élus à la Chambre des communes ou, exceptionnellement, être nommés au Sénat.

Vive la reine

Monarque constitutionnel, la reine n'appartient à aucun parti et est le chef d'Etat permanent qui symbolise l'unité et l'idéal commun de la nation. Son représentant au Canada est le gouverneur général, nommé par elle sur la recommandation du cabinet, normalement pour une période de cinq ans. Le premier ministre est le principal conseiller du monarque. Chef du gouvernement, c'est lui qui forme le cabinet en choisissant des députés de son propre parti. D'après la Constitution, il peut nommer quelqu'un d'un autre parti et y serait sans doute conduit dans le cas d'un gouvernement de coalition, chose rare dans la politique canadienne. Les membres du cabinet sont habituellement nommés à la tête d'un ministère public; collectivement comptables des politiques gouvernementales à la Chambre des communes, ils se doivent solidaires dans leurs décisions et dans leurs actes.

Chapeau bas au chef

Le président des Etats-Unis est à la fois chef de l'Etat et du gouvernement, et donc symbole de l'unité nationale, mais aussi chef de parti. Premier législateur, il utilise ses pouvoirs de nomination et son initiative législative pour influencer sur l'ordre du jour des délibérations du corps législatif. Comme le premier ministre canadien, il s'entoure d'un cabinet dont les membres dirigent habituellement un ministère public (département). N'étant pas limité aux représentants élus, cependant, il peut choisir des fonctionnaires faisant autorité dans leur domaine. Le système américain crée une atmosphère de négociation politique qu'on ne trouve pas au Canada. L'exécutif, par exemple, doit compter sur le Congrès pour obtenir les fonds nécessaires à l'application des politiques, mais peut à son tour frustrer le Congrès en refusant de son côté d'appliquer telle ou telle politique. Par ailleurs, le Sénat doit approuver les traités et les nominations présidentielles au cabinet, aux tribunaux fédéraux, aux postes d'ambassadeur, etc.

Au Canada, la chambre basse tient le haut du pavé

Le Parlement est composé de deux assemblées législatives, le Sénat et la Chambre des communes. Le premier fut créé pour exercer un effet modérateur sur la Chambre et donner une représentation égale à toutes les régions, indépendamment de leur taille ou de leur population. Les sénateurs, au nombre de 104, ne sont pas élus mais nommés jusqu'à l'âge de 75 ans par le gouverneur général sur l'avis du premier ministre.

Le Sénat joue aujourd'hui un rôle de second plan. Les bills adoptés par la Chambre ne deviennent lois qu'après avoir reçu son approbation, laquelle est rarement refusée. Il peut arriver que le Sénat étudie en premier des bills ne portant pas affectation de crédits avant de les présenter à la Chambre, ou que des comités sénatoriaux se penchent sur des questions d'intérêt public susceptibles d'appeler des mesures législatives.

En 1974, les Canadiens ont élu 264

députés à la Chambre des communes. Aux prochaines élections, le nombre de sièges passera à 282 par suite de la réforme de la carte électorale. Le régime parlementaire fonctionne suivant le principe qu'un parti forme le gouvernement officiel et qu'un autre, celui qui a le plus de sièges après le premier, forme l'opposition officielle. La Chambre des communes a pour rôle principal de débattre, d'approuver et de rejeter les propositions du gouvernement, qui tente normalement d'accélérer le processus en établissant lui-même l'ordre du jour des délibérations.

Il existe plusieurs comités mixtes de la Chambre et du Sénat dans des domaines tels que la défense et les affaires extérieures, mais ils n'ont pas la même liberté d'action qu'aux Etats-Unis. Leur durée correspond habituellement à celle d'une session donnée du Parlement et leurs membres n'ont pas besoin d'une spécialisation quelconque.

Aux Etats Unis, deux chambres sur le même pied

Le Congrès américain se compose de la Chambre des représentants et du Sénat, qui s'acquittent tous deux pleinement des fonctions législatives. Il était prévu à l'origine que ces deux chambres formuleraient les politiques que le président et son administration se chargeraient ensuite d'appliquer. Encore possible aujourd'hui, cette procédure n'est cependant guère utilisée. Le Congrès se contente plutôt d'approuver, de rejeter ou de modifier les politiques recommandées par l'exécutif. Il lui arrive souvent d'ailleurs de rejeter des propositions, ce qui au Canada aurait pour effet de renverser le gouvernement et de déclencher de nouvelles élections.

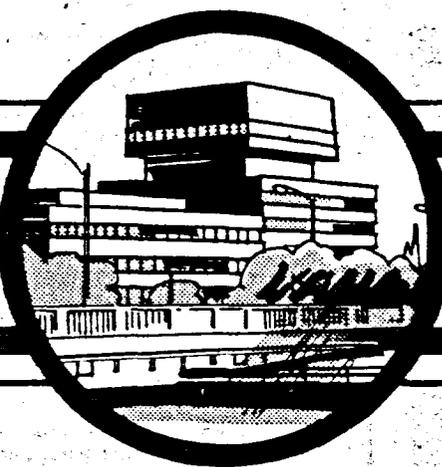
Une fois élus, les membres du Congrès échappent dans une large mesure à l'emprise de leur parti et sont donc beaucoup plus indépendants que les députés canadiens, qui appartiennent normalement à des partis disciplinés. Le Congrès effectue le gros de son travail par le biais de commissions dont le rôle est plus important que celui des comités parlementaires canadiens. Elles règlent le débit de la législation, acquièrent des spécialisations et rendent divers services à des organismes exécutifs et à des groupes d'intérêt.

Le Sénat des Etats-Unis exerce une influence considérable et a pouvoir de légiférer au même titre que la Chambre des représentants, tous les projets de loi devant recevoir son approbation. Les 435 membres de la Chambre sont seuls habilités à présenter des projets de loi financière et à dresser l'ordre du jour de la Chambre. Le Sénat pour sa part détient seul le pouvoir d'approuver les traités (à une majorité des deux tiers de ses membres).

Le dernier mot

Créée en 1875, la Cour suprême du Canada est le tribunal de plus haute instance. Institué par une loi fédérale, elle se compose d'un juge en chef et de huit juges, tous nommés par le chef de l'exécutif. Elle a le dernier mot dans l'adjudication des questions constitutionnelles. Si elle décide qu'une assemblée législative provinciale ou fédérale n'avait pas le droit d'adopter certaines lois, ces lois cessent automatiquement d'exister.

La Constitution américaine n'instituait qu'un seul tribunal fédéral, la Cour suprême des Etats-Unis, mais autorisait le Congrès à instituer des tribunaux de district et des tribunaux d'appel. La Cour suprême se compose d'un juge en chef et de huit juges adjoints nommés par le président sur l'avis et avec le consentement du Sénat. Comme celle du Canada, elle a le pouvoir de déclarer nulles les lois du gouvernement central et des Etats jugées anticonstitutionnelles.



Notre personnalité s'affirme

Au lendemain de la Confédération, le Canada a en gros le statut d'une colonie autonome au sein de l'empire britannique. La direction de ses affaires extérieures reste cependant aux mains de la Grande-Bretagne, au grand dam de ses dirigeants. C'est ainsi qu'en 1867, toutes ses relations diplomatiques avec les Etats-Unis doivent passer par l'ambassade de la métropole à Washington, même si des agents consulaires américains sont en poste chez lui depuis l'année précédente.

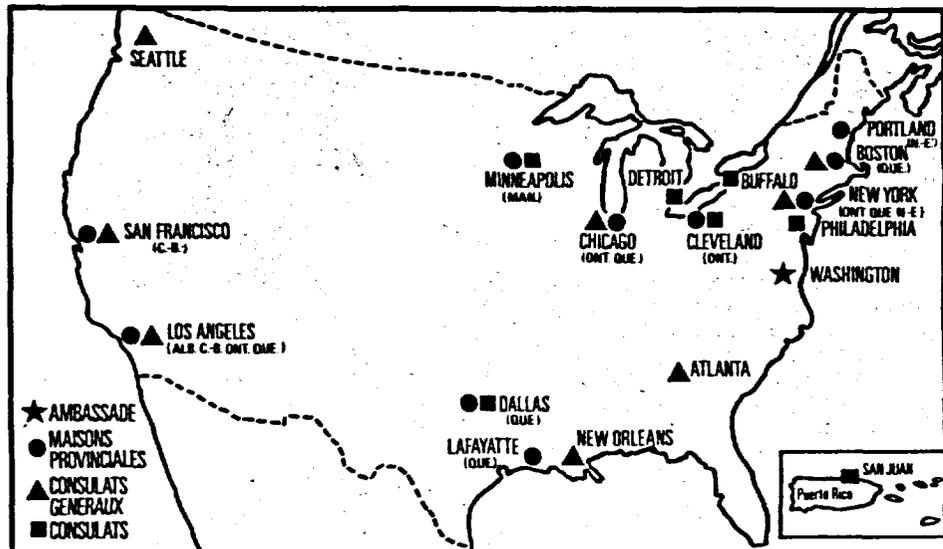
En 1871, une commission britannique, dont Sir John A. MacDonald fait partie, rencontre des représentants américains pour élaborer le Traité de Washington. Peu après, une commission des pêches mise sur pied aux termes du Traité se

l'Alaska donne aux Canadiens l'occasion d'exprimer avec force leur volonté d'autonomie. En 1903, lord Alverstone, juge en chef de la Grande-Bretagne, tranche la question en faveur des Etats-Unis, se dissociant par là de ses deux collègues canadiens, Louis Jetté, lieutenant-gouverneur du Québec, et A.B. Aylesworth, ministre de la Justice, et votant dans le même sens que les trois commissaires américains. Les Canadiens crient à la trahison.

7 novembre 1903: "Aux yeux des Canadiens, les droits du Canada ont été entièrement bafoués; il n'y a même pas eu un semblant de compromis." Francis H. Turnock.

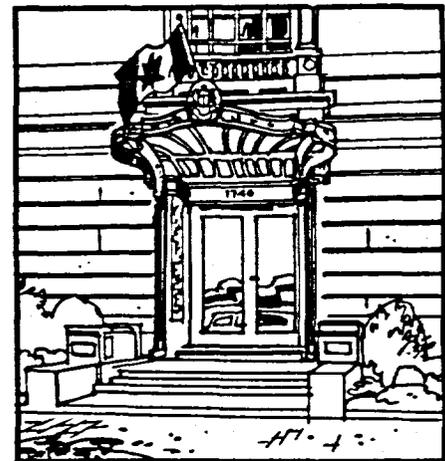
En 1909, lorsqu'est formée la Commission mixte internationale, aucun Britannique n'est au nombre des six membres permanents (trois Américains et trois Canadiens).

La même année, le Parlement autorise



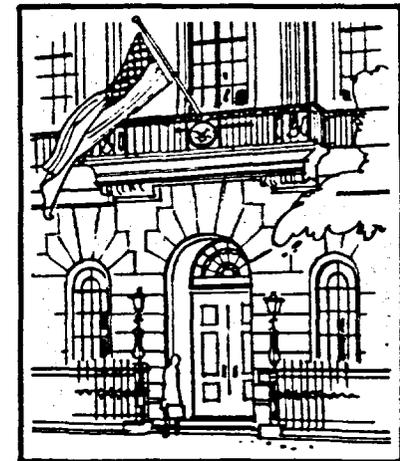
réunit à Halifax et accorde un dédommagement au Canada en règlement d'un litige avec les Etats-Unis sur les droits de pêche. Cet événement marque un tournant dans les relations avec la métropole: c'est la première fois qu'un dirigeant canadien participe à des négociations avec un gouvernement étranger.

Sous Wilfrid Laurier, les relations avec l'Angleterre et les Etats-Unis vont se préciser davantage et le pays s'engage dans la voie de la maîtrise de ses propres affaires avec l'étranger. Le différend au sujet de la frontière de



Ambassade du Canada à Washington

la création d'un "ministère des Affaires extérieures" chargé de la conduite des relations du Canada avec les Etats étrangers et les autres gouvernements de l'Empire britannique. Mais c'est seulement en 1926 que le Canada acquiert vraiment sa pleine autonomie. La Conférence impériale tenue cette année-là lui accorde un statut "égal" à celui de l'Angleterre et le déclare entièrement responsable de sa politique étrangère. L'année suivante, le Canada inaugure à Washington sa première légation, élevée au rang d'ambassade en 1943 avec la nomination de Leighton McCarthy au poste d'ambassadeur. La



Ambassade des Etats-Unis à Ottawa

même année, la mission des Etats-Unis à Ottawa devient elle aussi une ambassade sous la direction de Ray Atherton.

Nous chez eux

L'ambassadeur est le premier représentant de son gouvernement dans le pays où il est affecté. Il est très important pour les deux pays que leurs relations complexes et variées soient menées avec tact et sérieux. Notre ambassadeur actuel, M. Peter Towe, est entré en fonction à Washington en 1977. Etant donné la taille des Etats-Unis et l'ampleur des intérêts que nous y avons, le Canada a, en plus de son ambassade, huit consulats généraux dans les principales villes américaines et sept consulats dans d'autres villes, dont San Juan à Porto Rico.

La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Nouvelle-Ecosse ont aussi installé leurs propres missions provinciales dans diverses villes américaines pour y promouvoir le commerce et le tourisme.

Toutes ces missions sont en quelque sorte les antennes du gouvernement aux Etats-Unis. Elles sont chargées de protéger et de promouvoir les intérêts du Canada et de mettre à exécution les décisions prises en politique étrangère. Elles sont à l'affût des événements politiques ou autres susceptibles d'influer sur les relations canado-américaines, elles facilitent les transactions commerciales des sociétés canadiennes et conseillent et protègent les citoyens canadiens aux Etats-Unis. Il arrive souvent que des fonctionnaires d'autres ministères du gouvernement canadien - Industrie et Commerce, Immigration, Environnement, Défense nationale, etc. - soient détachés auprès d'une mission.

Raconter le Canada...

Pour élaborer et mettre en oeuvre la politique étrangère, il faut constamment sonder l'opinion publique des deux côtés de la frontière. C'est le développement des communications de masse qui le veut ainsi. Il ne suffit plus aujourd'hui qu'un ambassadeur expose les vues de son pays aux représentants de l'Etat auprès duquel il est accrédité. Il faut souvent informer ou chercher à influencer le grand public ou certains publics choisis, en multipliant les contacts avec les média d'information américains, en envoyant et en accueillant des personnalités capables de façonner l'opinion. C'est dans cette optique que le Ministère des Affaires extérieures a mis sur pied un programme d'affaires publiques destiné à mieux faire connaître et comprendre les réalités canadiennes à l'étranger.

...par les études...

Le gouvernement canadien utilise d'autres moyens pour sensibiliser l'étranger à l'histoire et à la vie politique et culturelle du Canada: il subventionne et favorise l'expansion des programmes d'études canadiennes dans les établissements d'enseignement et organise de fructueux échanges d'étudiants et de professeurs. C'est ainsi que 20 universités américaines intéressées aux études canadiennes et 250 autres établissements offrant des cours sur le Canada ont reçu une aide financière appréciable, notamment pour inviter des conférenciers et or-

ganiser des séminaires et des colloques.

Pour citer quelques exemples des initiatives prises à ce chapitre, mentionnons que les facultés de droit des Universités Case Western Reserve et Western Ontario ont conjointement mis sur pied l'Institut canado-américain de droit, où on enseigne les systèmes juridiques des deux pays, et que le Canada a accordé à l'occasion du Bicentenaire des Etats-Unis une subvention de \$50,000 au Centre d'études canadiennes de l'Université Johns Hopkins.

L'Association pour les études canadiennes aux Etats-Unis compte plus de 500 membres dans 42 Etats et publie un périodique tenu en haute estime, la Revue américaine des études canadiennes (*American Review of Canadian Studies*).

"Je pensais autrefois que les hommes politiques canadiens devaient être plus éclairés que la moyenne. Je me disais, voyez-vous, qu'il s'agissait là d'un pays très digne. Aujourd'hui, je sais que les décisions du Canada en politique étrangère sont parfois aussi bêtes que celles des Etats-Unis, mais j'ai appris à mieux le respecter." Etudiant inscrit au programme d'études canadiennes de SAIS.

...et par les arts

L'ambassade et les consulats du Canada organisent toutes sortes d'activités culturelles: concerts, films, conférences, récitals de poésie et expositions d'art. En outre, le gouvernement accorde son soutien à un grand nombre d'artistes et de manifestations artistiques. Dans le cadre de sa contribution culturelle au Bicentenaire des Etats-Unis, il a fait cadeau d'un "inukshook" (figurine de pierre Inuit) au *World Sculpture Garden* de Philadelphie et présenté une collection de gravures intitulée "Paysages canadiens" dans plusieurs villes américaines. Enfin, dans le domaine du livre, le gouvernement envoie aux universités et aux bibliothèques publiques des ouvrages en français et en anglais sur la politique, l'économie, la sociologie, les arts et la littérature du Canada.

Notre homme à Washington



Né à London, en Ontario, Peter M. Towe est entré au service du ministère des Affaires extérieures en 1947. Il connaît bien Washington puisqu'il y a déjà

travaillé deux fois, d'abord en 1949, puis de 1967 à 1972 en qualité de ministre-conseiller (affaires économiques). Il a aussi été affecté à Bonn, puis à Paris auprès de l'OTAN et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De 1962 à 1967, il a occupé le poste de directeur général adjoint de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En 1972, à la fin de son deuxième séjour à Washington, il a été nommé ambassadeur et représentant permanent auprès de l'OCDE à Paris. De 1975 jusqu'à sa nomination au poste d'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, il fut sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures.

Eux chez nous

L'ambassadeur des Etats-Unis est responsable de ce qui se passe à l'Ambassade à Ottawa ainsi qu'aux sept consulats généraux des Etats-Unis à Halifax, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Il est le représentant personnel du Président et agit en son nom lorsqu'il prend part à une cérémonie, prononce une allocution officielle ou participe à des négociations.

Tout comme leurs homologues canadiens aux Etats-Unis, les agents consulaires américains au Canada suivent de près les affaires touchant les intérêts canado-américains et ils participent à l'élaboration de la politique des Etats-Unis à l'égard du Canada. Ils mettent à exécution les décisions de politique étrangère et protègent les intérêts des citoyens et des entreprises commerciales de leur pays. Ils diffusent eux aussi de l'information sur les Etats-Unis, leurs institutions et leur population, et répondent chaque année à des milliers de demandes de renseignements.

Leur homme à Ottawa



Originaire de Waterford, dans le Connecticut, Thomas O. Enders est ambassadeur des Etats-Unis au Canada depuis février 1976. En 1959, il entre au service diplomatique en tant que spécialiste de la recherche à la Division de la recherche et de l'analyse pour les affaires de l'Extrême-Orient. En 1960, il est affecté aux affaires économiques à l'ambassade de Stockholm. En 1963, il est chargé de suivre l'évolution de l'économie internationale au Bureau des affaires européennes et devient en 1966 adjoint spécial du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires politiques. En 1968, il est nommé secrétaire d'Etat adjoint suppléant aux Affaires monétaires internationales. En 1969, il est affecté à Belgrade en qualité de chef de mission adjoint. En 1971, il est nommé chef de mission suppléant à Phnom Penh et en 1974, secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires économiques et commerciales. C'est le dernier poste qu'il a occupé avant d'être nommé ambassadeur au Canada.

Voir la page Pot-pourri pour en savoir davantage sur la première mission diplomatique du Canada aux Etats-Unis.

On peut se procurer en librairie un rapport du Sénat canadien intitulé *Relations canado-américaines*.

"Faisons donc l'éloge des hommes illustres..."

SCIENCE ET MEDECINE

Américains... Canadiens... Les gens du monde entier ont été touchés d'une manière ou d'une autre par les réalisations de ces pionniers.



WILDER PENFIELD

Saviez-vous que tout ce que vous avez pu faire, voir ou entendre pendant votre vie est gravé à tout jamais dans votre cerveau et peut être entièrement rappelé à votre mémoire? Il suffit de

toucher des cellules du cerveau avec une électrode pour que vous puissiez revivre votre passé.

C'est le docteur Wilder Penfield, fondateur de l'Institut neurologique de Montréal, qui a découvert ce phénomène en coupant des cellules cérébrales pour guérir une épileptique. Le docteur Penfield est né à Spokane, dans l'Etat de Washington, en 1891. Il a fait ses études dans l'est des Etats-Unis, s'est classé parmi les boursiers Rhodes et s'est fait naturaliser Canadien. L'un des grands pionniers de la neurologie, il était aussi un romancier et un penseur tout à fait non conformiste. Il décrivait ainsi comment il a découvert le siège de la mémoire: "Une de mes patientes faisait régulièrement le même rêve pendant ses crises d'épilepsie. En stimulant son activité cérébrale (par décharges électriques), je me suis aperçu que ce n'était pas un rêve, mais un souvenir. Ses frères en faisaient partie et ils m'ont confirmé la chose." Le docteur Penfield est décédé le 5 avril 1976.



CHARLES BEST et FREDERICK BANTING

A l'été de 1921, les docteurs Banting et Best travaillaient sous la direction du docteur J.J.R. Macleod dans un laboratoire emprunté à l'Université de Toronto. Ils avaient six semaines pour découvrir une substance capable d'enrayer le diabète. Ils étaient convaincus que le pancréas sécrétait naturellement une substance qui immunisait la plupart des gens contre cette maladie. Les deux hommes travaillèrent sans relâche, mangeant et dormant sur place, et Banting alla même jusqu'à vendre sa voiture pour acheter des chiens de laboratoire. A la fin de l'été, ils étaient parvenus à extraire l'insuline. Au bout de six mois, la nouvelle substance avait été purifiée et permettait de sauver la vie d'un garçon de quatorze ans. En 1923, Macleod et Banting reçurent le prix Nobel de médecine et Banting partagea aussitôt sa récompense avec Best. Le docteur Banting pratiquait la chirurgie à London, en Ontario, et périt dans un accident d'avion en 1941. Le docteur Best est né de parents canadiens à West Pembroke, dans l'Etat du Maine, et est décédé à Toronto le 31 mars 1978. Il était l'un des chercheurs médicaux les plus respectés au monde, notamment pour ses travaux sur l'enzyme antiallergique diamino-oxydase et sur l'héparine, un anticoagulant essentiel en chirurgie du coeur.



HANS SELYE

Au cours de ses recherches à l'Uni-

versité McGill de Montréal, le docteur Selye effectua des prélèvements dans des ovaires de vaches fraîchement tuées et les injecta à des rats femelles. A l'examen, il nota chez ses cobayes l'apparition d'ulcères peptiques, une hypertrophie des glandes surrénales et une atrophie du système lymphatique. Il obtint le même résultat avec des extraits d'autres organes. Au beau milieu de l'hiver, il plaça tous ses rats sur le toit de la Faculté de médecine: le même syndrome apparut. Peu importe le stress qu'il leur infligeait, ses cobayes réagissaient toujours de la même façon.

Le docteur Banting l'encourageait dans ses recherches et lui obtint même sa première subvention. En 1944, Selye exposa certaines de ses découvertes dans le *Journal of the American Medical Association* et publia, en 1952, *The Story of the Adaptation Syndrome*. Sa conception du stress biologique, qui se retrouve aujourd'hui dans les ouvrages médicaux du monde entier, se résume essentiellement à ceci: l'organisme d'une personne soumise à un stress quelconque réagit d'une façon prévisible; le stress peut causer du tort (auquel cas on l'appelle détresse) ou provoquer un enthousiasme débordant ("eustress"), par exemple lorsqu'une personne apprend qu'elle vient de remporter le gros lot. Le docteur Selye précise: "En fait, toute situation dans la vie qui fait appel à notre mécanisme d'adaptation engendre le stress".



DAVID SUZUKI

David Suzuki n'a pas le physique de l'emploi. On l'imaginerait plutôt dans la peau d'un de ces jeunes flics intrépides qu'on voit à la télévision, le genre à porter des chemises en denim brodées et à conduire des voitures sport en casse-cou. En fait, il est une figure bien connue du petit écran et il lui arrive de porter des chemises brodées. Mais il est aussi le généticien qui a donné une nouvelle arme à la lutte contre les parasites des plantes en produisant par croisement une nouvelle espèce de cératitis (mouche des fruits) incapable de survivre au froid.

Suzuki est l'animateur vedette de l'émission télévisée *Science Magazine*, présentée au réseau anglais de Radio-Canada, une émission qui cherche à renseigner le profane, dans un langage de tous les jours, sur ce qui se passe dans les laboratoires. Il pense que la science pourrait nous perdre avant de nous sauver, et son principal centre d'intérêt est la génétique. Originaire de la Colombie-Britannique, il a étudié la génétique à Amherst avant de faire son doctorat en philosophie à l'Université de Chicago. Il a travaillé un certain temps au Laboratoire national d'Oak Ridge, au Tennessee, avant de revenir au Canada pour travailler à l'Université de l'Alberta, puis à l'Université de la Colombie-Britannique.

En 1967, il a publié avec cinq autres chercheurs un ouvrage intitulé *Temperature-Sensitive Mutations in Drosophila Melanogaster I. Relative Frequencies Among Gamma-Ray and Chemically Induced Sex-Linked Recessive Lethals and Semi-Lethals*. Bond en avant pour la lutte contre les parasites, mystère pour l'homme de la rue. C'est un peu pour cette raison que Suzuki veut démystifier le jargon scientifique. Il travaille encore aujourd'hui avec ses mouches à l'Université de la Colombie-Britannique.

Investissement Etranger R

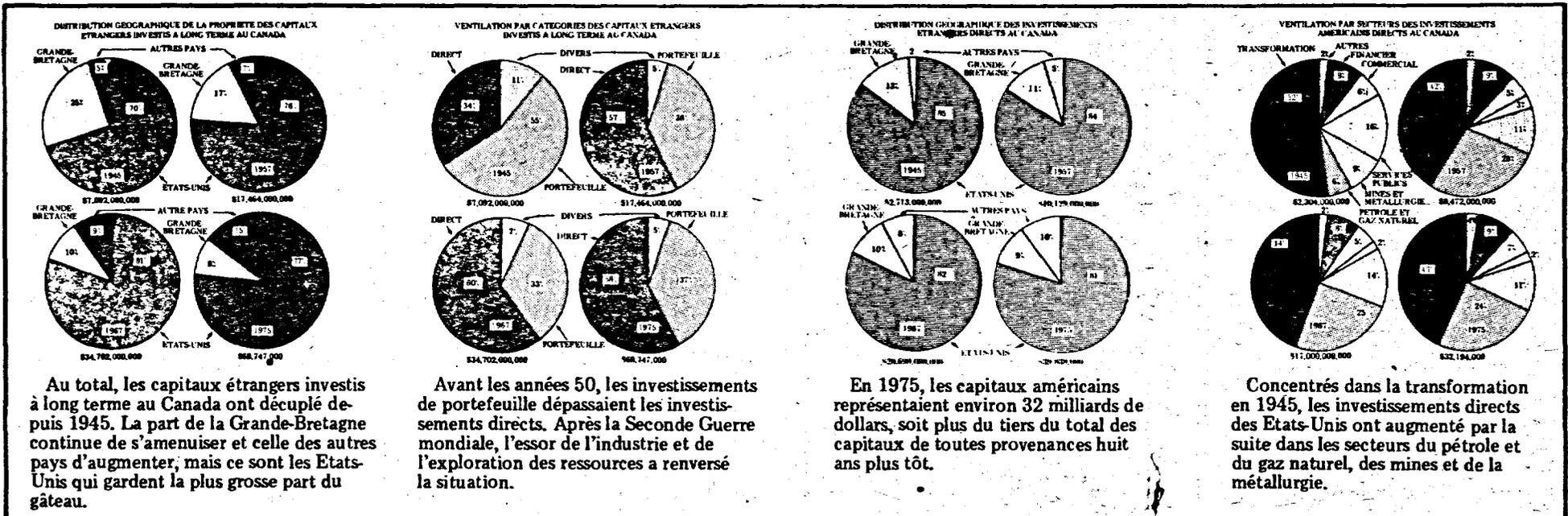
Les portes du Canada sont grandes ouvertes

"Tout au long de l'histoire du Canada, le capital étranger a joué un rôle vital dans l'édification de notre structure industrielle et dans le développement de nos industries primaires. Très souvent, il a amené avec lui des compétences

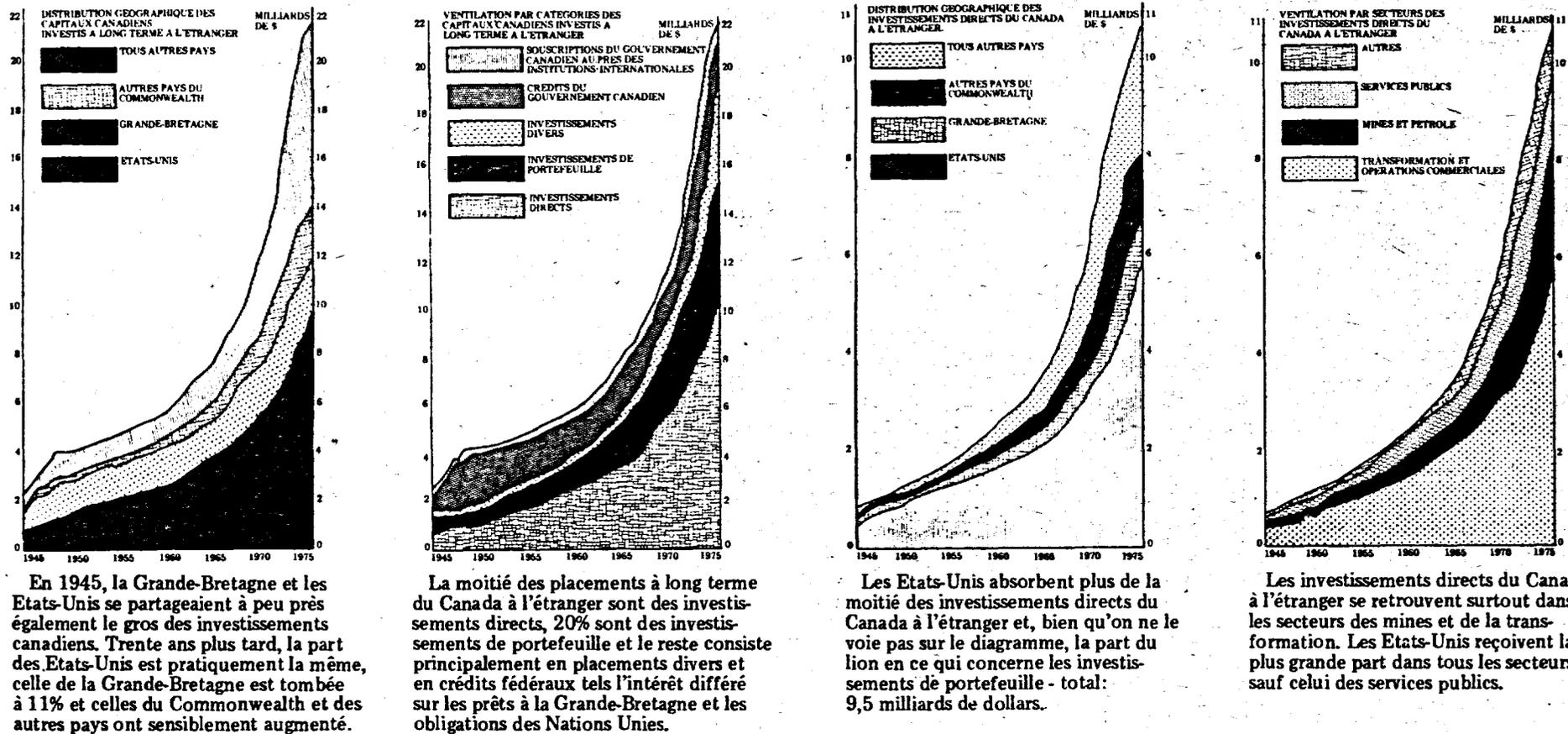
techniques et administratives que nous n'aurions pu fournir nous-mêmes. De même, il a ouvert de nouvelles possibilités industrielles et commerciales. Les perspectives d'avenir sont tout aussi engageantes... C'est pourquoi le gouvernement reconnaît que le capital étranger a un rôle important à jouer dans l'expansion future de l'économie canadienne."
— L'honorable Jean Chrétien, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le Canada a toujours eu besoin du capital étranger pour explorer et exploiter ses ressources parce que son territoire est tout simplement trop vaste et sa population trop faible pour qu'il puisse réunir à lui seul toutes les immobilisations nécessaires. C'est pourquoi il a toujours été l'un des pays le plus ouverts à l'investissement étranger.
De la Confédération à la Première Guerre mondiale, une bonne partie des

capitaux étrangers provenaient de la Grande-Bretagne sous forme de titres de créance destinés à financer les chemins de fer et autres grands projets d'investissement. En 1926, les investissements des Américains dépassaient ceux des Britanniques. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les relations commerciales et financières entre le Canada et les Etats-Unis se sont développées à un rythme prodigieux.



Comme le montrent les diagrammes suivants, les Canadiens investissent aussi à l'étranger, principalement aux Etats-Unis. En 1975, ils détenaient dans ce pays presque 6 milliards de dollars en investissements directs, soit près du double des investissements directs américains chez eux par habitant.



L'importance des investissements directs de l'étranger déclencha au milieu des années 50 une grande controverse sur la question de la propriété et de la domination étrangères, surtout américaines, de l'industrie canadienne. Pourtant, dans un pays comme le Canada, qui n'a pas suffisamment de ressources financières pour assurer seul son expan-

sion et qui ne possède pas toutes les connaissances et les techniques dont ont besoin ses industries, le progrès économique est intimement lié à la disponibilité constante des capitaux étrangers. Après un examen en profondeur, le gouvernement rejeta la solution prônée par les nationalistes les plus radicaux, celle d'une quasi-fermeture des frontières

aux capitaux étrangers, et adopta plutôt en 1973 la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.
Quantité et qualité vont de pair
La Loi établit un mécanisme de sélection des sociétés étrangères habilitées à

prendre en mains des entreprises canadiennes déjà en place ou à en créer de nouvelles. Elle n'entend pas stopper l'investissement ou décourager les investisseurs. Elle veut plutôt faire en sorte que les futurs investissements directs apportent des avantages appréciables au Canada, comme aux investisseurs eux-mêmes.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes: la Loi n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux investissements étrangers antérieurs à son adoption; elle n'exerce aucune discrimination quant au pays d'origine des investissements: son application est générale et non limitée à certains secteurs de l'économie: enfin, elle met l'accent sur le rendement commercial et économique des investissements étrangers, lesquels sont acceptés ou refusés suivant que le Canada en retire ou non des "avantages appréciables".

Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, adoptés en 1976 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), donnent une idée de la politique du gouvernement en ce qui concerne les activités et les responsabilités des entreprises commerciales canadiennes contrôlées de l'étranger. Ils énoncent les conditions dans lesquelles les multinationales peuvent favoriser le bien-être économique et social des pays qui les accueillent.

Maîtres chez nous

En tant que nation indépendante, il est tout à fait naturel que le Canada veuille

garder une bonne emprise sur son milieu économique. S'il a toujours dépendu des capitaux étrangers, il a su dernièrement trouver chez lui les fonds nécessaires à certains projets. Il a pris des mesures pour renforcer les entreprises majoritairement canadiennes, créant par exemple la Corporation de développement du Canada, un organisme qui favorise le placement des épargnes canadiennes au pays et met à la disposition des entreprises un fonds commun de capitaux.

Dans certains secteurs clés, dont ceux de la radiodiffusion, des journaux, des banques et autres institutions financières, le Canada a adopté des lois assurant à ses nationaux un intérêt prédominant dans les entreprises. Le gouvernement lui-même investit dans la radiodiffusion, les transports ferroviaires et aériens, l'énergie nucléaire et l'exploration du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique, contribuant de la sorte à maintenir une "présence" canadienne dans les secteurs d'activité les plus importants.

Comme les Canadiens et les Américains sont voisins et se partagent un immense continent, il est naturel aussi qu'ils veuillent tirer profit des possibilités d'investissement qui se présentent des deux côtés de la frontière. Les deux pays en sont conscients et reconnaissent la nécessité de tourner cette interaction à leur avantage mutuel.

Bienvenue chez nous

"C'est grâce aux capitaux américains,

et à la technologie qu'ils ont apportée, que nous avons aujourd'hui l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde." — Premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

(Entre parenthèses...)

INVESTISSEMENT DIRECT désigne l'investissement dans une entreprise, une succursale ou une filiale, où l'actionnaire a droit de vote. L'investissement direct peut aussi prendre la forme d'une prise de participation majoritaire dans une entreprise auparavant aux mains de nationaux.

INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE désigne l'investissement étranger dans des obligations d'Etat ou des titres privés ne donnant aucune emprise légale sur l'entreprise (titres de créance ou prises de participation minoritaire).

Qu'est-ce qu'une multinationale?

Du point de vue technique, une multinationale est une société à direction centralisée possédant à part entière ou majoritaire des entreprises de transformation ou de service à l'extérieur du pays. Elle correspond habituellement aux caractéristiques suivantes:

ENVERGURE PLANETAIRE

Le terme "multinationale" est généralement réservé aux entreprises de taille dont les intérêts sont particulièrement

étendus. Massey-Ferguson, par exemple, l'un des premiers fabricants de machines agricoles au monde, est à la tête de 68 entreprises et vend dans 190 pays. Les multinationales ont ceci de particulier qu'elles perçoivent le monde comme une unité économique.

DIRECTION CENTRALISEE

Les multinationales ont la capacité de diriger centralement des empire très étendus suivant des plans établis à long terme. Les entreprises en participation opérant loin de l'administration centrale peuvent cependant être autonomes à plus d'un égard.

USINE SANS FRONTIERES

Les communications modernes favorisent l'internationalisation de la production, attribut classique des multinationales. Dans une usine de Détroit, par exemple, Massey-Ferguson assemble pour le marché canadien des transmissions françaises, des essieux mexicains et des moteurs anglais.

CAPITAL SANS NATIONALITE

Le capital international ne pourrait circuler librement sans les consortiums bancaires internationaux comme le groupe Orion, dont fait partie la Banque Royale du Canada.



Une Amérique française

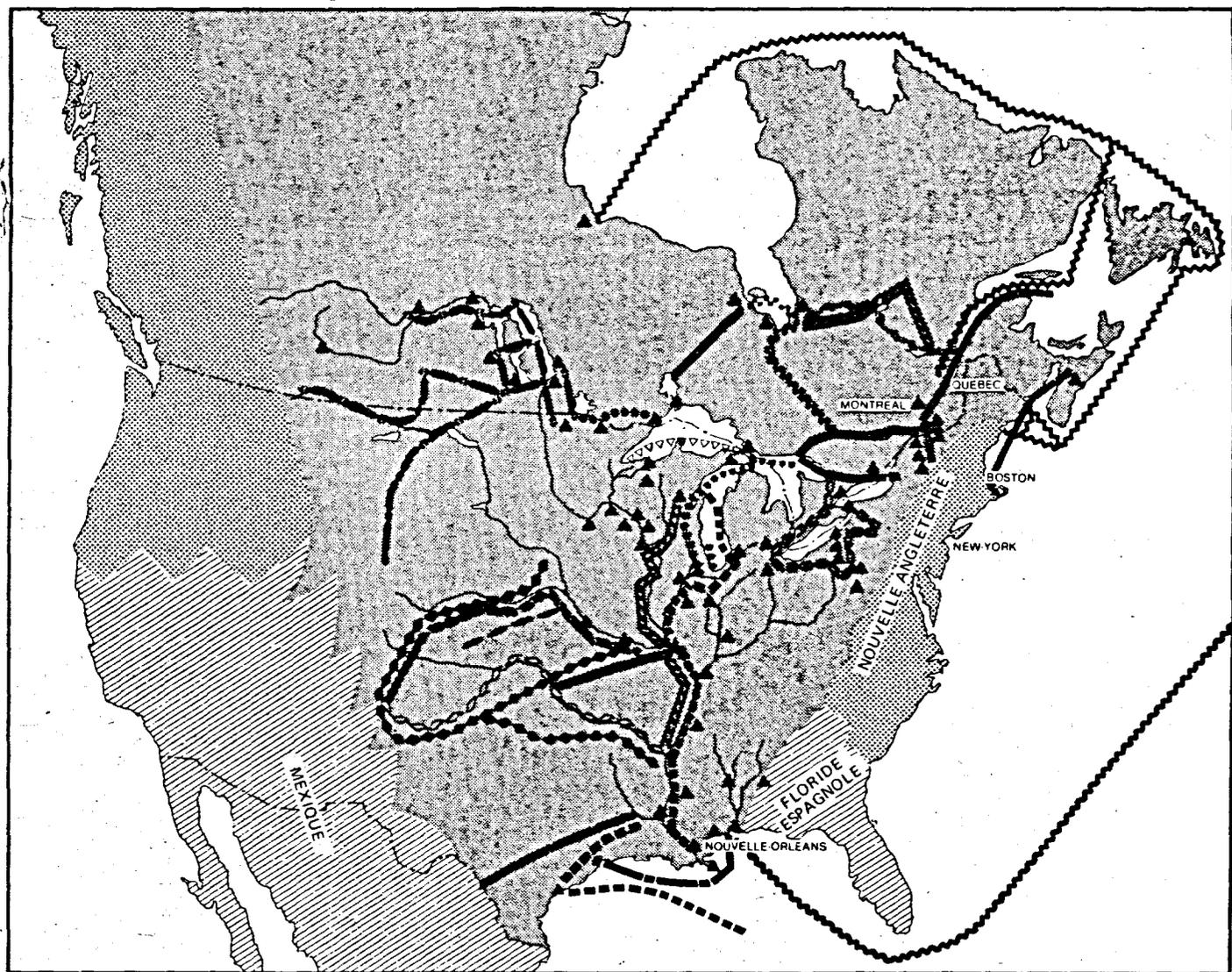
"Gloire à ces valeureux chevaliers de la France qui ont franchi l'océan pour aider à défricher ce que sont aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique.

"Gloire à ces courageux Canadiens français qui ont traversé le 45^e parallèle pour s'établir dans divers centres et créer nos institutions qui ont assuré la survie du fait français en terre américaine, surtout en Nouvelle-Angleterre." — Gerald Robert, président de l'Association canado-américaine, Manchester, N.H.

Si 42 villes des Etats-Unis portent le nom de La Fayette en hommage aux héros français de la guerre d'Indépendance, cinq mille localités américaines ont des noms français (d'après l'étude faite par Henry G. Bayer de la New York University) soient qu'ils aient été donnés par des réfugiés français — huguenots surtout — qui s'installèrent aux Etats-Unis, soit qu'ils le furent, plus tôt, par les explorateurs français qui découvrirent la partie centrale des Etats-Unis au moment où les Anglais s'établissaient sur la côte atlantique pour y fonder les treize colonies.

"La géographie américaine est truffée de ces noms qui ont été parfois transformés, anglicisés, mais qui n'en demeurent pas moins de souche française." (1)

La carte ci-contre montre les itinéraires suivis par les explorateurs français et canadiens qui ont parcouru l'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles.



Emplacement des forts (triangles) et tracé des principales explorations.		
XVII ^e siècle		
—	Champlain	1609
—	Brûlé	1615
—	Nicollet	1634
—	Radisson et DesGroseilliers	1659-1660
—	Jolliet et Marquette	1673, 1679
—	Albanel	1671
—	Du Lhut	1678
—	LaSalle	1682, 1687
—	De Troyes	1686
XVIII ^e siècle		
—	Saint-Denys	1702
—	Dutisné	1719
—	La Harpe	1718-1720
—	Bourgmont	1724
—	Mallet	1739
—	La Vérendrye	1731, 1743
—	Satren	1749
—	Chapuis	1752
—	De Noyon	1688
—	Iberville	1694-1696

1. Tiré de "Une Amérique française", de Jacques-Donat Casanova, coédition de la Documentation Française et de l'Editeur Officiel du Québec, 1975, page 113.

ENVIRONNEMENT

Les ressources naturelles partagées

Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte pour voir que la frontière canado-américaine traverse des rivières, des lacs et des ruisseaux, des montagnes, des forêts et des plaines, le tout abritant une multitude d'espèces de poissons, d'oiseaux et d'animaux. Dans un pays comme dans l'autre, toute modification profonde du milieu transfrontalier, ou de l'utilisation des ressources qu'on y trouve, se répercute inévitablement outre-frontière, pour le meilleur ou pour le pire. C'est pourquoi les deux gouvernements ont conclu dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle des accords qui leur permettent de résoudre les problèmes — souvent avant même qu'ils ne se présentent.



Plus des deux cinquièmes de la plus longue frontière au monde passent dans l'eau

Longue de 8 900 km, la frontière canado-américaine traverse ou longe des cours d'eau sur 3 900 km. Il n'est donc pas étonnant que des conflits surgissent de temps à autre.

Quelques statistiques sur le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent suffiront à montrer toute l'importance que revêtent ces eaux limitrophes pour les deux pays. Le côté américain abrite le septième de la population des Etats-Unis et produit le sixième du revenu national. Du côté canadien, le même bassin abrite près des deux tiers de la population du Canada et supporte plus des trois quarts de son activité industrielle. Proportionnellement, la concentration est beaucoup plus forte d'un côté, mais les deux pays accordent une importance égale au bassin: pour les Etats-Unis, il donne accès aux Grands lacs et au commerce qui prospère sur tout leur pourtour; pour le Canada, il assure une liaison maritime entre l'Atlantique et le cœur industriel du pays.

Le Traité sur les eaux limitrophes

A la fin du XIX^e siècle, il était devenu évident que les droits relatifs aux eaux limitrophes posaient de sérieux problèmes juridiques. Après de longues discussions, les deux pays adoptèrent en 1909 le Traité sur les eaux limitrophes, qui imposait des limites bien définies à leur liberté d'action dans les cas où il risquait d'y avoir lésion de part et d'autre.

Sous l'œil vigilant de la CMI

La Commission mixte internationale est un organisme parajudiciaire mis sur pied aux termes du Traité. Elle exerce des pouvoirs de réglementation sur certaines activités susceptibles de modifier le niveau ou le débit des eaux limitrophes et joue un rôle consultatif auprès des gouvernements pour d'autres questions d'ordre écologique.

Elle affiche un fameux bilan de carrière puisque 97% environ de toutes les recommandations qu'elle a faites au cours des ans ont été adoptées par les deux gouvernements.

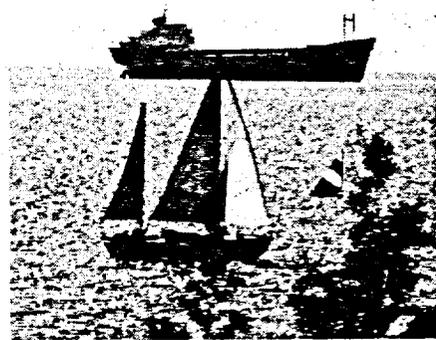
La CMI se compose de six commissaires, trois de chaque pays. Chaque groupe se choisit un président. Les réunions tenues aux Etats-Unis sont dirigées par le président de la section américaine et celles tenues au Canada, par le président de la section canadienne.

En cas d'échec des discussions bilatérales sur un différend donné, les parties peuvent choisir de s'en remettre à la Commission pour qu'elle fasse enquête et présente ses recommandations. Scrupuleusement impartiale et objective, la Commission peut recourir aux services d'experts, fonctionnaires ou autres.

La CMI met sur pied un bureau international d'enquête chargé d'effectuer des études techniques dont il lui est fait rapport. Elle peut elle-même rendre public le rapport du bureau et tenir des audiences publiques avant de présenter son propre rapport aux gouvernements. Les rapports et recommandations de la Commission sont habituellement considérés avec le plus grand sérieux, même si aucun des deux gouvernements n'est tenu de s'y conformer.

En fait, si un différend échappe à toute tentative de solution, le Traité sur les eaux limitrophes prévoit une procédure d'arbitrage sous réserve du consentement des deux pays. Cette procédure n'a été appliquée qu'une seule fois, en 1937, dans une affaire mettant en cause une fonderie de Trail, en Colombie-Britannique.

Une fois acceptée la solution qu'elle recommande, la Commission peut aussi mettre sur pied un mécanisme international chargé d'en surveiller ou d'en faciliter l'application. La CMI n'est pas limitée aux problèmes que posent les eaux limitrophes, mais se penche aussi sur des questions transfrontalières de pollution de l'air.



Assainissement des Grands lacs

Les problèmes écologiques ne sont pas nouveaux. Dès 1912, donc aux débuts de son existence, la CMI fut chargée de se pencher sur la pollution des Grands lacs, dont les eaux étaient alors responsables d'une véritable épidémie de fièvre typhoïde. A la demande des deux gouvernements, elle rédigea un traité pour remédier à la situation, mais la découverte de la chloration résolut le problème dans l'immédiat. En 1950, la Commission fut chargée de surveiller l'application de mesures propres à freiner la pollution des lacs Érié et Ontario, mais les problèmes à long terme demeuraient. A la suite de la présentation d'un rapport commandé en 1964 sur l'état des lacs en question, les deux pays signèrent en 1972 l'Accord relatif à la qualité de l'eau

dans les Grands lacs.

Ayant pour objet spécifique de réduire et d'enrayer la pollution des Grands lacs, cet accord vient compléter le Traité sur les eaux limitrophes. La CMI est chargée de suivre les programmes entrepris par les deux pays sous l'empire de l'Accord. Comme elle est en outre autorisée à rendre publiques ses vues et recommandations, elle peut critiquer l'un ou l'autre gouvernement s'il manque à ses obligations. Elle fait aussi des recommandations sur la qualité de l'eau des Grands lacs.

A quand la baignade générale?

On peut maintenant se baigner, canoter et pêcher dans chacun des Grands lacs, mais le degré de pollution reste critique dans certains secteurs des lacs Ontario, Érié et Michigan. Il y a certes eu des progrès, mais il faudra peut-être dix ans ou plus pour en arriver à un seuil de qualité à peine acceptable. Dans la plupart des municipalités, l'eau des Grands lacs ne requiert habituellement qu'un traitement ordinaire pour devenir potable. Certains poissons sont toutefois contaminés à tel point que les autorités médicales les considèrent malsains. Cette situation a causé de graves problèmes dans les collectivités où le poisson occupe une place dans le régime alimentaire.

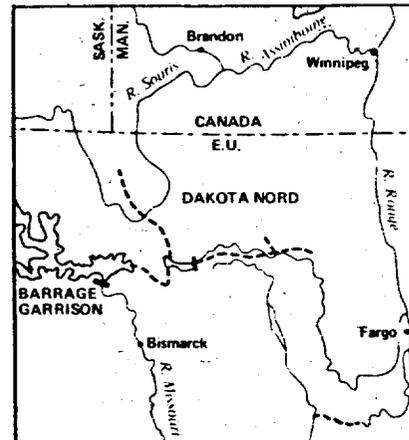


Garrison: alose à gésier et autres indésirables

Le projet de dérivation de Garrison offre un autre bon exemple de la coopération des deux pays dans la solution d'un problème écologique transfrontalier.

Le projet consiste à détourner vers le centre et l'est du Dakota du Nord les eaux du cours supérieur de la rivière Missouri à des fins d'irrigation, de régularisation, d'adduction d'eau et d'aménagement d'aires récréatives et de parcs fauniques. Un rapport présenté par la CMI en 1977 indiquait que les eaux d'irrigation restituées s'écouleraient au Canada par les rivières Souris et Rouge, pollueraient les rivières Souris et Assiniboine, causeraient un gonflement de la rivière Souris et pourraient même nuire aux importantes pêcheries du lac Winnipeg en introduisant dans le bassin de la rivière Rouge des espèces étrangères de poisson (dont l'aloise à gésier), des parasites et des maladies de poisson.

Après réception d'un certain nombre



de notes diplomatiques canadiennes à ce sujet, le département d'Etat américain a promis que les travaux de construction d'ouvrages susceptibles de modifier les eaux s'écoulant vers le Canada seraient suspendus jusqu'à ce que les Etats-Unis aient entièrement rempli leurs obligations aux termes du Traité sur les eaux limitrophes.

En février, à la suite d'une procédure judiciaire intentée aux Etats-Unis par la Société Audubon, le département américain de l'Intérieur a rendu public un nouveau projet de Garrison, que les fonctionnaires canadiens et manitobains ont eu le loisir d'examiner. Notre ambassade à Washington a fait savoir au département d'Etat que le projet révisé suscite encore de l'inquiétude au Canada et que ce dernier demande de plus amples informations et de nouveaux entretiens à ce sujet.

Pendant ce temps, non loin de là...

La Saskatchewan Power Corporation est en train de construire une centrale thermique alimentée au charbon, un barrage et un réservoir sur la rivière Poplar, qui se jette dans le Missouri à la hauteur de Poplar dans le Montana. Les citoyens américains de la région craignent la pollution de l'air et de l'eau et, plus encore, une pénurie d'eau, dont les agriculteurs ont grand besoin pour l'irrigation.

Chargée de l'enquête, la CMI a effectué une étude, tenu des audiences publiques et est maintenant en voie de décider quelle répartition des eaux de la rivière Poplar elle recommandera aux deux gouvernements. La Commission mène en outre des études sur la qualité de l'eau et les deux gouvernements cherchent à s'assurer que la pollution de l'air n'aura pas de répercussions outre-frontière.

La parole au peuple

Quand on voit le vif intérêt que le public porte aujourd'hui à l'environnement, on se dit que les rédacteurs du Traité sur les eaux limitrophes ont fait preuve d'une remarquable prévoyance en traitant de la pollution des eaux. Le Traité stipule en effet que "les eaux limitrophes et celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté". Ainsi, comme le dit Maxwell Cohen, l'actuel président de la section canadienne de la Commission, "personne ne peut à l'heure actuelle implanter une industrie, bâtir une centrale ou entreprendre un projet d'irrigation touchant des eaux transfrontalières sans tenir compte des obligations consécutives envers l'autre pays".

Longtemps effacée, la CMI sort aujourd'hui de l'ombre. Elle encourage les groupes de citoyens, les intérêts privés et publics à donner leurs points de vues parce qu'elle veut avoir tous les éléments en mains avant de délibérer.

Etendues d'eau et nappes de pétrole

Il existe d'autres instruments de coopération, comme le Plan d'urgence canado-américain en cas de pollution marine causée par des déversements d'hydrocarbures et d'autres substances nocives. Ce plan prévoit une action coordonnée des deux pays en cas d'incident susceptible de polluer les eaux limitrophes de l'Atlantique, du Pacifique, de l'Arctique et des Grands lacs.

Vouloir, c'est pouvoir

En recourant à la Commission mixte internationale pour résoudre leurs problèmes écologiques frontaliers, le Canada et les Etats-Unis montrent comment deux pays peuvent, dans un esprit de coopération et de respect mutuel de leurs intérêts et de leur souveraineté, régler à la satisfaction générale les situations les plus embarrassantes.

COMMERCE

Le plus gros volume d'échanges au monde

En 1977, le commerce entre le Canada et les Etats-Unis a atteint une valeur de 60 milliards de dollars, ce qui représente le plus gros volume d'échanges bilatéraux au monde et le plus important commerce transfrontalier jamais enregistré. Aux Etats-Unis, nous achetons divers articles dont des automobiles et des pièces d'auto, du coton, des produits chimiques, des aliments frais et des avions. Eux nous achètent des automobiles et des pièces (aussi!), du bois d'oeuvre et du papier journal, du cuivre, du nickel, des produits chimiques, du matériel électronique, du gaz naturel et du pétrole.

Les Etats-Unis ont absorbé les deux tiers de nos exportations, soit une valeur de 30,2 milliards de dollars, et nous avons été chercher chez eux 29,5 milliards de dollars d'importations. En fait, les Etats-Unis vendent plus au Canada qu'à l'Amérique latine tout entière, deux fois plus qu'au Japon et à peu près autant qu'à l'ensemble des pays de la CEE. Le Canada est le premier partenaire commercial des Etats-Unis et vice-versa.

Fourrures et marchands de tout poil

L'économie canadienne reposait sur le commerce bien avant la Confédération. Ce sont en fait les fourrures qui ont éveillé l'intérêt de l'Europe pour le Nouveau Monde. Par la suite, les exportations canadiennes de poissons, de bois d'oeuvre, de céréales et de minéraux ont tour à tour stimulé la croissance économique du pays. Après la Confédération et la construction du chemin de fer transcontinental, les échanges est-ouest ont été encouragés par des primes au transport des marchandises tandis que des tarifs étaient imposés pour protéger les industries de transformation naissantes.

A l'époque de la Confédération, l'économie américaine se développait quelque peu différemment. Favorisés par un marché d'envergure continentale et par une immigration massive de travailleurs étrangers, les Etats-Unis avaient presque atteint l'autarcie dans les secteurs de l'alimentation, des matières premières et de la transformation et maintenaient eux aussi des tarifs élevés.

L'axe est-ouest devient nord-sud

Avec la dépression des années '30 apparurent les tarifs préférentiels du Commonwealth, qui donnèrent un nouvel élan au commerce traditionnel du Canada avec la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth. Les capitaux américains, sous forme de fonds sociaux plutôt que de prêts, envahirent alors le marché canadien. En ouvrant leurs propres filiales et succursales au Canada, les entreprises américaines pouvaient en effet avoir accès à l'important marché du Commonwealth. A la même époque, le Président Roosevelt commençait à lever les barrières douanières pour favoriser le commerce international.

Après la Seconde Guerre mondiale, alors que la Grande-Bretagne et l'Europe relevaient au prix de grands efforts leurs économies en déroute, l'activité économique du Canada se tourna vers les Etats-Unis. Les Canadiens avaient besoin des capitaux américains pour exploiter leurs ressources minérales et pétrolières et faire prospérer leurs industries secondaires pour desservir un marché intérieur en pleine croissance.

De leur côté, les investisseurs américains voyaient très clairement les avantages d'une participation directe au capital d'entreprise et d'une gestion directe des prêts, sans parler de la stabilité des marchés qui s'ouvraient à eux et des profits à réaliser dans les industries primaires canadiennes. Les grandes multinationales, pour la plupart américaines et administrées à partir des Etats-Unis, s'implantèrent donc au Canada et accélèrent les échanges avec les Etats-Unis. Vers la fin des années 60, près de 80% des transactions d'import-export des filiales américaines se faisaient avec les sociétés mères et affiliées. Encore aujourd'hui, les compagnies américaines exercent une emprise dominante sur bon nombre des principales industries "canadiennes".

☆☆☆ Special ☆☆☆ L'accord nord américain sur les produits de l'automobile

En 1965, le Canada et les Etats-Unis signaient le Pacte de l'automobile, éliminant du coup un risque de grave conflit commercial entre eux. Voulant stimuler son industrie de l'automobile, le Canada avait annoncé une remise des droits de douane sur les importations de nouveaux véhicules et de pièces d'équipement originales jusqu'à concurrence d'une valeur canadienne établie à l'avance pour les exportations.

Les Américains objectèrent que c'était là un "cadeau" injuste destiné à promouvoir les exportations canadiennes vers les Etats-Unis. Si le gouvernement canadien s'était obstiné, les autorités américaines auraient automatiquement imposé un droit compensateur et provoqué une escalade des représailles de part et d'autre.

L'Accord sur les produits de l'automobile supprima les droits de douane des deux pays sur les véhicules à moteur et les pièces d'équipement originales, favorisant de la sorte l'intégration des secteurs canadien et américain de la production automobile nord-américaine. Mais il ne constituait pas un véritable pacte de libre-échange.

En effet, les Etats-Unis prirent des dispositions pour empêcher les producteurs des autres pays d'échapper aux douanes américaines en faisant passer leurs produits par le Canada. De son côté, le Canada exigea une garantie pour éviter le transfert en gros de sa production aux Etats-Unis. L'importation en franchise de droits fut alors accordée uniquement aux fabricants canadiens de bonne foi, lesquels devaient garantir au gouvernement qu'ils accroîtraient la valeur globale des produits canadiens dans tout le secteur de l'automobile.

Les automobiles et les pièces viennent aujourd'hui en tête de liste de tous les articles échangés entre les deux pays, la valeur des échanges s'établissant à 10,5 milliards de dollars en 1977, comparativement à 1 milliard en 1965. L'Accord a stimulé les ventes américaines dans des secteurs connexes, dont ceux des machines et de l'équipement nécessaires à l'agrandissement des usines de production; il a aussi favorisé les exportations canadiennes d'automobiles dans les pays tiers et il a créé des emplois des deux côtés de la frontière.

Mais certains points prêtent encore à litige. Les Etats-Unis, par exemple, font valoir qu'à l'origine les garanties canadiennes devaient être provisoires. Le Canada se préoccupe surtout quant

à lui de la balance commerciale totale du secteur automobile, généralement favorable aux Etats-Unis, sauf en 1971 et '72. En 1977, malgré un surplus de 2 milliards de dollars dans les voitures assemblées, le Canada s'est retrouvé avec en découvert de 1,1 milliard à cause d'un déficit de 3,1 milliards dans les pièces automobiles.

Faire son propre chemin

Depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la présente décennie, le Canada a dû compter dans une large mesure sur le marché américain pour écouler ses exportations. Ces dernières années, cependant, il a cherché à réduire sa dépendance en renforçant ses liens commerciaux avec d'autres pays, en particulier la Communauté économique européenne et le Japon.

Après avoir passé en revue les relations canado-américaines en 1972, le gouvernement en est venu à la conclusion que trois choix s'offraient au Canada: maintenir l'état actuel de ses relations en modifiant ses politiques le moins possible, s'acheminer délibérément vers une plus grande intégration, ou adopter une stratégie générale à long terme visant à développer et à raffermir son économie et les autres aspects de sa vie nationale et, ce faisant, réduire la vulnérabilité du Canada.

Avec cette "troisième option", le Canada a donné un nouveau ton à sa politique qui consiste à "mener une vie distincte mais en harmonie avec les Etats-Unis" et qui, jumelée aux initiatives canadiennes axées sur les besoins internes et aux perceptions nouvelles de l'intérêt national des deux côtés de la frontière, a engendré un changement perceptible dans les relations canado-américaines. Autrefois articulées dans une large mesure autour des décisions américaines, elles sont maintenant de plus en plus touchées par les décisions canadiennes, dont certaines sont perçues comme contraires aux intérêts américains; il suffit de mentionner à ce titre les décisions portant sur les prix et les approvisionnements énergétiques, les restrictions à l'investissement étranger, la réglementation des émissions américaines de télévision et de télédistribution par câble et les barrières non tarifaires posées dans les secteurs culturel et autres.

Sur la scène internationale

La balance internationale des paiements du Canada comporte deux volets: le commerce des marchandises et les opérations de service, plus souvent appelées commerce invisible (voyages, paiements d'intérêts et de dividendes à l'étranger, services de gestion, transports et opérations diverses).

Au début des années 70, la balance du commerce international du Canada était excédentaire, mais non celle de son commerce avec les Etats-Unis. En 1972, cet excédent est devenu un déficit qui s'est accru jusqu'en 1976 en montrant des signes de redressement par la suite. Le déficit demeure dans le secteur des voyages, bien que depuis trois ans seulement avec les Etats-Unis. Le déficit canadien imputable aux voyages à l'étranger est maintenant d'environ 2 milliards de dollars, dont près de la moitié sont absorbés par les seuls Etats-Unis.

La plus grande partie des échanges invisibles du Canada est représentée par les intérêts et les dividendes, deux secteurs constamment en déficit, principale-

ment par rapport aux Etats-Unis. Les dividendes sont versées, bien sûr, aux actionnaires étrangers des entreprises canadiennes. Les intérêts payés assurent quant à eux le service des dettes contractées à l'étranger par les entreprises privées, les gouvernements et leurs organismes (services publics, par exemple).

Premier emprunteur au monde

En 1977, le Canada a établi un record en empruntant 5,8 milliards de dollars sur les marchés financiers étrangers, dont 60% aux Etats-Unis. Les emprunteurs sont attirés par les marchés internationaux parce que les taux d'intérêt y sont relativement peu élevés par rapport à ceux du Canada. Il y a certes eu des entrées massives d'argent, mais elles n'ont pas suffi à compenser le total des paiements en retour. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts expliquent le déficit des dernières années, le surplus du commerce de marchandises ne parvenant pas à effacer le déficit des invisibles.

Le Canada, les Etats-Unis, et le Monde

La santé de l'économie canadienne est étroitement liée à celle des Etats-Unis, beaucoup moins influencée par ce qui se passe sur la scène canadienne. Les exportations des Etats-Unis au Canada représentent environ 2% de leur produit national brut. Au Canada, la proportion est de 16%.

Certains Canadiens craignent que leur pays ne devienne trop dépendant des Etats-Unis s'il accroît ses échanges avec eux. Certains Américains craignent d'autre part que les tarifs canadiens plus élevés sur les produits manufacturés et les forts taux d'intérêt qui attirent les sociétés américaines au Canada ne leur fassent perdre des emplois. Les deux points de vue sont compréhensibles, et les deux gouvernements doivent lutter contre de très fortes pressions protectionnistes. A l'heure actuelle, le marché nord-américain profite réellement aux deux pays.

Sur la scène économique mondiale, le Canada et les Etats-Unis se découvrent des affinités dans leurs objectifs et leurs idéaux et se retrouvent souvent du même côté de la table de négociation, où ils présentent alors un point de vue nord-américain.

Au lendemain de la guerre, ils ont joué tous deux un rôle important dans l'élaboration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Réalisant que la libéralisation des échanges peut favoriser considérablement la croissance économique, ils participent tous deux aujourd'hui aux Négociations commerciales multilatérales (NCM) visant à réduire les obstacles au commerce mondial. Avec son économie industrielle et son petit marché intérieur, le Canada dépend des exportations pour sa santé présente et future. De même, le commerce extérieur prend de plus en plus d'importance pour les Etats-Unis. Si donc les intérêts canadiens et américains se chevauchent à maints égards, cela ne veut nullement dire qu'ils sont toujours les mêmes. Nos relations commerciales révèlent notre interdépendance, mais aussi nos identités distinctes. Elles montrent enfin que nous pouvons nous asseoir à la même table pour discuter des problèmes et les résoudre dans un esprit d'harmonie et de bonne entente.

DEFENSE

LA PERSPECTIVE CONTINENTALE

Le Canada est situé dans l'hémisphère nord, tout comme les Etats-Unis et l'Union soviétique. Suivant un axe vertical, il est en quelque sorte "pris en sandwich" entre les deux superpuissances. Sa politique de défense en tient pleinement compte, d'où l'intérêt pour lui de planifier sa défense terrestre, maritime et aérienne en collaboration très étroite avec les Etats-Unis. En même temps, il doit veiller à faire respecter sa souveraineté sur un immense territoire très peu peuplé. Par ailleurs, l'intérêt national lui commande de contribuer à la défense de ses alliés européens par l'entremise de l'OTAN et de participer à un certain nombre d'opérations de maintien de la paix de l'ONU.

C'est seulement autour des années '30 que le danger d'une attaque du continent nord-américain a commencé à se manifester, avec l'avènement de la guerre sous-marine, suivie de l'apparition des bombardiers à long rayon d'action. Auparavant, rien ne justifiait une alliance militaire de défense entre le Canada et les Etats-Unis.

En 1938, le Président Roosevelt avait déclaré "que les Etats-Unis ne resteraient pas inactifs si le territoire canadien était menacé par une puissance étrangère". A quoi le Premier ministre Mackenzie King avait répondu: "... si l'occasion s'en présentait, les forces ennemies ne devraient pas pouvoir progresser sur le territoire canadien en direction des Etats-Unis, que ce soit par terre, par mer ou dans les airs". Ces déclarations ont donné le coup d'envoi à la mise sur pied des dispositifs canado-américains de défense du continent. Elles ont en fait jeté les bases de ce qu'on appelle aujourd'hui la Forteresse Amérique du Nord.

La sécurité commence chez soi

En 1940, alors que la Seconde Guerre mondiale battait son plein en Europe, les deux chefs de gouvernement se sont rencontrés à Ogdensburg, dans l'Etat de New York, et ont officiellement convenu de créer la Commission mixte permanente de défense, organisme consultatif qui fonctionne encore aujourd'hui.

En 1949, tirillés par les tensions de la guerre froide, le Canada et les Etats-Unis se sont unis à douze nations européennes (bientôt rejointes par trois autres) pour former l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et mettre sur pied un véritable dispositif de défense collective de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

En 1958, les deux pays ont signé un accord bilatéral portant création d'un commandement unifié, le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD), qui regroupe des unités des Forces armées canadiennes et du Commandement de la défense aérienne des Etats-Unis. Depuis, l'accord a été modifié et reconduit, la dernière fois jusqu'en 1980.

Pour contrer toute menace d'attaque stratégique de l'Amérique du Nord, le Canada et les Etats-Unis menacent à

leur tour de lancer une contre-attaque massive en déployant une "triade" d'armements stratégiques, tous placés sous l'autorité des Etats-Unis: missiles nucléaires intercontinentaux (ICBM), missiles balistiques lancés par sous-marins (SLBM) et bombardiers pilotés. NORAD est entre autres chargé de détecter les missiles balistiques, de suivre leur trajectoire et de signaler leur approche au moyen du Système de détection lointaine des missiles balistiques. Il peut aussi faire échec à toute tentative d'attaque de bombardiers grâce à ses dispositifs combinés de préalerte et de surveillance et ses escadrilles de chasseurs capables d'intercepter les appareils ennemis.

Il importe de souligner que l'entente est telle entre les stratèges canadiens et américains qu'il n'existe aucun "traité de sécurité mutuelle" régissant à lui seul tous les aspects des relations de défense.

L'union...

Ce sont les Forces canadiennes qui dotent en personnel les 24 stations radar qui forment la ligne Pinetree à travers le

1982, l'Amérique du Nord sera divisée en sept nouvelles régions, dont deux au Canada, quatre aux Etats-Unis et une en Alaska. Deux centres régionaux de direction des opérations, situés respectivement à North Bay et à Edmonton, assureront au Canada la maîtrise complète de son espace aérien. Comme c'est le cas maintenant, le quartier général de NORAD pourra être déplacé de Colorado Springs à North Bay.

En mer, les navires et les aéronefs des deux marines se livrent à des manoeuvres navales au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Obéissant avant tout aux impératifs de l'OTAN, les forces navales canadiennes patrouillent les secteurs dont elles ont la garde, surveillant les opérations susceptibles de menacer la sécurité du continent, notamment celles des sous-marins nucléaires. Sur terre, des unités de la Force mobile effectuent des manoeuvres avec l'armée américaine.

Les autres activités où les forces armées des deux pays agissent de concert comprennent les opérations de recherche et de sauvetage, les prévisions météorologiques et les plans civils d'urgence.

Chacun des deux pays est d'abord responsable de la défense de son propre territoire, des régions océaniques adjacentes et de son espace aérien, mais reste prêt à collaborer avec l'autre à la défense du continent.

...fait la force

On entend dire parfois que le monde est aujourd'hui "hyperarmé". Depuis la Seconde Guerre mondiale, il a vu proliférer les Etats militaires, les forces armées et les arsenaux classiques et nucléaires. Le Canada est à l'avant-garde des nations qui cherchent à ralentir et à renverser la course aux armements par des mesures de maîtrise des armements ayant comme objectif ultime le désarmement nucléaire. C'est pourquoi il appuie les entretiens SALT, par lesquels l'Union soviétique et les Etats-Unis recherchent un équilibre quantitatif et

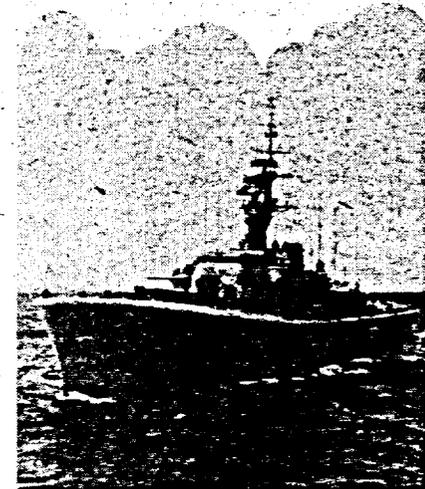
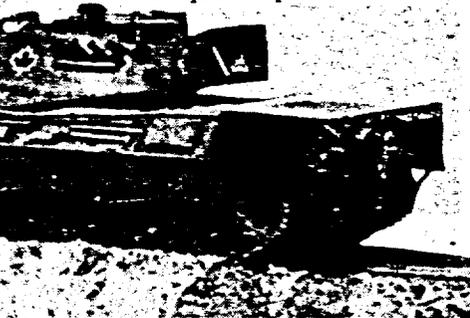
qualitatif de leurs arsenaux stratégiques, et la conclusion d'un accord mettant fin aux essais d'armes nucléaires et à la fabrication d'armes chimiques.

Même si sa politique de défense et sa politique étrangère sont d'abord axées sur le règlement pacifique des conflits, le Canada reste prêt, tant qu'il y a possibilité de guerre, à appuyer ses alliés dans toutes les situations menaçant la sécurité collective. La force combinée de

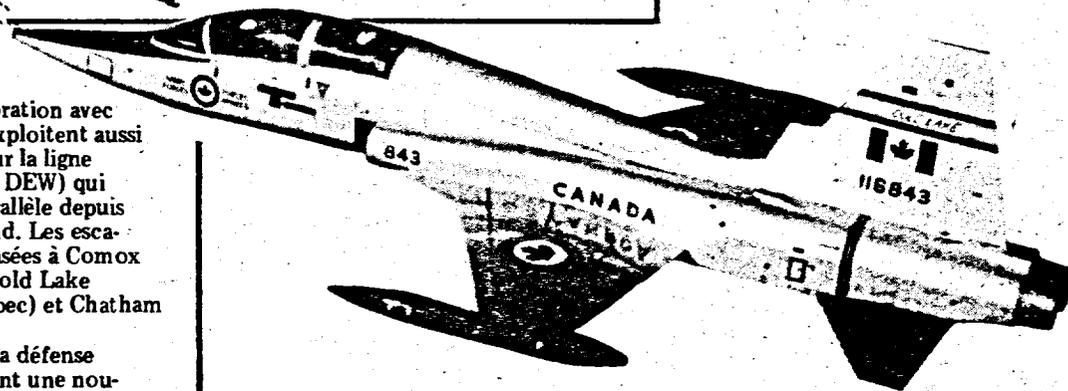


Canada central. En collaboration avec l'armée américaine, elles exploitent aussi des stations canadiennes sur la ligne avancée de préalerte (ligne DEW) qui longe à peu près le 70^e parallèle depuis l'Alaska jusqu'au Groenland. Les escadrilles de chasseurs sont basées à Comox (Colombie-Britannique), Cold Lake (Alberta), Bagotville (Québec) et Chatham (Nouveau-Brunswick).

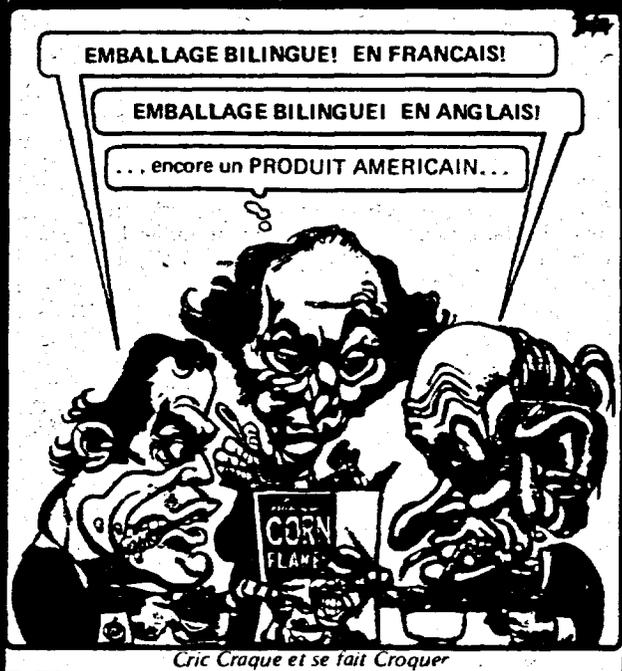
Le Commandement de la défense aérienne étudie actuellement une nouvelle délimitation des frontières régionales de NORAD (voir la carte). Vers



l'Alliance atlantique et des arrangements de défense mutuelle entre le Canada et les Etats-Unis constituent aujourd'hui un puissant obstacle aux intentions belliqueuses de n'importe quelle puissance étrangère. Aussi précaire soit-il, cet équilibre pourrait amener une réduction de la tension internationale, voire mettre fin à la course aux armements.



CULTURE



UNE CULTURE CANADIENNE... A L'AMERICAINE

Imaginez un peu la frontière: 8,900 km de forêts et de broussailles, de lacs et de rivières, de prairies et de plaines, de montagnes, de champs, d'autoroutes et de chemins. D'un côté, une nation puissante et dynamique de 220 millions d'habitants anglophones; de l'autre, une nation plus petite, mais tout aussi vigoureuse et prospère, de 23 millions d'habitants, dont 17 millions d'anglophones. Les moeurs et les modes américaines traversent librement cette frontière chaque jour, par la télévision, la radio, les livres, les journaux et les revues, les films et même les manuels d'enseignement. Peut-on dès lors s'étonner de ce que les Canadiens aient absorbé une aussi forte dose de culture américaine?

Il existe d'autres facteurs, bien entendu. Dans une large mesure, nos intérêts, nos modes de pensée, nos traditions sont les mêmes, et nous projetons au reste du monde une image proprement nord-américaine. Ce sont toutefois les aspects géographiques et économiques des communications, en particulier des communications de masse, qui font qu'il est si difficile d'endiguer le déferlement de la culture américaine.

D'un côté ou de l'autre de la frontière, il en coûte à peu près la même chose pour produire une oeuvre originale, qu'il s'agisse d'un roman, d'un magazine ou d'une émission de télévision. Comme le marché américain est beaucoup plus gros, il est plus facile à un producteur d'y faire ses frais et même d'ajouter à son profit en vendant sa marchandise au Canada à une fraction du coût original. Au Canada, il est extrêmement difficile de trouver l'argent nécessaire pour lancer des produits aussi variés et capables de conquérir un marché déjà restreint. A cause de ces facteurs économiques, et parce que les Canadiens s'attendent à de la qualité, le Canada importe beaucoup de productions des médias américains, avec la culture qu'elles véhiculent.

LE PRISME DEFORMANT

Les Canadiens sont différents des Américains, en partie à cause de leur tradition politique distincte et de leur société plus hétérogène, dans l'ensemble, que le "creuset culturel" américain. Néanmoins, il leur est difficile d'échapper

à l'américanisation parce que les modes de vie se ressemblent beaucoup et que la langue est la même, du moins en ce qui concerne les anglophones.

Ce n'est pas le cas de la plupart des Canadiens de langue française, en particulier ceux qui vivent au Québec. Depuis l'époque de la Nouvelle-France, la société canadienne-française, entourée d'anglophones, a cherché à protéger sa langue et sa culture. Cette différence linguistique l'a isolée dans une certaine mesure des autres cultures et lui a donné un caractère qui lui est propre.

C'est pourquoi le verbe américain écrit et parlé a exercé chez elle moins d'impact, encore qu'elle importe et double en français une bonne partie de la production télévisuelle et cinématographique populaire des Etats-Unis. Elle importe aussi de France, mais la majeure partie de la programmation de langue française est réalisée au Québec même. La créativité s'en trouve grandement stimulée dans les domaines des communications et des arts du spectacle; des perspectives s'ouvrent aux talents canadiens-français et c'est toute la vie culturelle qui en profite. Le petit écran a permis aux Canadiens français de se voir tels qu'ils sont. Il a renforcé leur sentiment de collectivité et leur a inculqué une nouvelle fierté de leur patrimoine et de leurs réalisations. Ils sont plus que jamais résolus à préserver leur langue et leur culture propre. Pour eux, c'est une question de survie en tant que peuple.

UNE QUESTION DE SURVIE

Ainsi doit-il en être du Canada tout entier. Les Canadiens doivent préserver leur identité culturelle pour rester indépendants. C'est pourquoi les institutions culturelles et les organes de diffusion massive ont été renforcés en conséquence et les talents canadiens, encouragés par des mesures financières et économiques.

Aux débuts de la radio, par exemple, quand on s'aperçut que beaucoup de stations canadiennes devenaient de simples appendices des réseaux américains, un gouvernement éclairé créa la Société Radio-Canada/CBC, dont le réseau de diffusion reliait d'est en ouest les diverses régions du pays et présentait un certain nombre d'émissions réalisées au Canada. Aujourd'hui, Radio-Canada/CBC exploite un réseau français et un réseau anglais, tous deux financés à même les fonds publics.

La télévision s'est développée à peu

près de la même façon. La télévision de Radio-Canada possède aujourd'hui ses propres postes dans certaines régions et est affiliée à des postes privés dans d'autres. Ses deux réseaux diffusent d'un océan à l'autre dans les deux langues officielles. Les coûts de production sont cependant si élevés que la société d'Etat doit compter non seulement sur ses recettes publicitaires, mais aussi sur l'appui financier du gouvernement fédéral.

Riche et variée, la programmation américaine a peu à peu conquis le public canadien. Comme ce sont les vastes auditoires qui attirent les publicitaires, la télévision de Radio-Canada doit accepter plus d'émissions américaines qu'elle ne le voudrait pour maintenir une cote d'écoute suffisante et s'assurer les recettes publicitaires dont elle a besoin pour financer les productions canadiennes. Il existe aussi des postes et des réseaux privés qui diffusent des émissions étrangères dans une proportion plus grande.

De nombreuses régions du Canada sont directement à portée d'antenne des postes de télévision américains et le développement de la télédistribution par câble incite encore plus de Canadiens à capter les canaux américains. Les Canadiens d'expression française sont moins touchés car la majorité des émissions sont réalisées sur place au Québec, tant par les postes privés que par le réseau français de Radio-Canada.

LE CRTC, GENDARME DE L'INDUSTRIE

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est l'organe de réglementation auquel sont assujetties Radio-Canada et les postes privés. Ces dernières années, il a adopté des mesures garantissant un minimum de contenu canadien dans la programmation des postes et réseaux publics et privés. Les postes de radio, par exemple, sont tenus de diffuser un minimum de musique canadienne et stimulent d'autant l'industrie de l'enregistrement. Les entreprises de télédistribution par câble sont pour leur part astreintes à une programmation communautaire.

A QUEL PRIX HOLLYWOOD?

Depuis l'avènement du cinéma, le Canada est resté le client le plus important des Etats-Unis et Hollywood, le producteur le plus important. Aujourd'hui, le Canada importe davantage de films britanniques et européens, mais les productions américaines et leur bagage de valeurs culturelles dominant toujours le grand écran dans les cinémas du Canada anglais, de même que les versions doublées dans ceux du Canada français. Faute de débouchés suffisants chez eux, beaucoup des meilleurs réalisateurs, scénaristes, acteurs et actrices du Canada ont trouvé leur place au soleil d'Hollywood.

Mais les choses ont commencé à bouger. L'Office national du film, déjà mondialement réputé pour ses films documentaires, s'est lancé récemment dans la production de longs métrages, le plus souvent tournés en français. En 1967, le gouvernement a mis sur pied la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour venir en aide aux producteurs privés. Quiconque investit dans un film canadien peut désormais bénéficier de généreuses concessions fiscales. A l'heure actuelle, la production cinématographique s'accroît et s'améliore dans les deux communautés linguistiques.

QUAND L'ABC VIENT DE L'ETRANGER

En 1969, on estimait que les quatre cinquièmes des magazines lus par les Canadiens étaient entièrement ou majoritairement américains. Les maisons d'édition canadiennes manquaient de ressources financières, le marché étant trop petit. Comme les recettes publi-

taires constituent la principale source de revenus d'un magazine, c'est de ce côté que les pressions se sont exercées.

En 1965, le Parlement adopta une loi interdisant de déduire aux fins du calcul de l'impôt les sommes consacrées à la publicité s'adressant au public canadien dans des publications étrangères ou relevant de l'étranger. Une dispense fut accordée aux magazines *Time* et *Reader's Digest/Selection* parce qu'ils publiaient tous deux des éditions canadiennes. Une vive controverse s'ensuivit et la dispense fut retirée en 1976. *Time* a aujourd'hui cessé son édition canadienne, mais l'édition américaine est toujours disponible dans les kiosques à journaux. Le *Reader's Digest*, pour sa part, s'est entièrement conformé aux exigences du gouvernement: la participation canadienne au capital-actions est maintenant de 75% et, à la fin de 1977, le contenu était à 80% canadien ou adapté aux réalités canadiennes.

Dans le domaine du livre, les éditeurs ont aussi leurs problèmes. Obligés de desservir deux publics, l'un anglais et l'autre français, ils font face, à cause des énormes distances, à des coûts de distribution très élevés et entrent souvent en concurrence avec les filiales canadiennes d'entreprises étrangères qui publient également des livres canadiens. Des mesures ont été adoptées pour limiter la réimportation des éditions étrangères de livres canadiens. Le public manifeste aujourd'hui plus d'intérêt pour les écrivains d'ici et la demande de manuels scolaires canadiens se fait plus forte dans les établissements d'enseignement.

CHARLIE BROWN A PRIS RACINE

Epris d'un nationalisme nouveau, les Canadiens sont conscients des pressions culturelles qui s'exercent depuis les Etats-Unis. Ils se rendent compte, et le gouvernement avec eux, que les talents et les productions d'ici ne peuvent prospérer sans appui et sans encouragement. Créé en 1967, le Conseil des Arts du Canada, qui subventionne les activités artistiques, et le Conseil des Sciences humaines et sociales, ont donné un sérieux coup de pouce au théâtre, à la musique, au ballet, à la création littéraire, à la peinture, à la sculpture et à l'industrie de l'édition.

Les Canadiens veulent bénéficier des deux systèmes. Ils réclament des émissions télévisées américaines autant que canadiennes. Ils lisent les bandes dessinées américaines et les courriéristes américains dans les journaux canadiens, et beaucoup d'entre eux ne peuvent se passer du *New York Times* le dimanche. En revanche, ils veulent la prospérité de l'édition canadienne ainsi que de leurs institutions culturelles.

Il est certain que les problèmes que pose la proximité d'une grande culture dynamique et amie ne disparaîtront pas, mais le Canada prend des mesures pour y faire contrepoids en renforçant la sienne propre. Si la situation se présentait aux Etats-Unis, le gouvernement américain agirait indubitablement de la même manière.

Il ne fait pas de doute que les Canadiens se sont enrichis au contact des meilleures réalisations culturelles de leurs voisins. Il n'est donc pas question pour le Canada de s'isoler sur le plan culturel ou d'empêcher la libre circulation des idées et des véhicules culturels à la frontière. Il lui appartient plutôt de mettre en oeuvre les incitations nécessaires, les moyens financiers et économiques, pour donner à sa culture une chance de s'épanouir, d'être vue, entendue, lue, comprise, assimilée et appréciée dans ce qu'elle a d'unique et de distinctif.

"Le Canada est dans l'orbite des Etats-Unis et, aussi loin qu'on puisse prévoir, il y restera. Les Canadiens n'y pourraient rien changer même s'ils le voulaient, ce qui n'est pas le cas de la majorité. Culturellement, les deux nations devraient jouer leur propre jeu, et il n'y a qu'une façon de jouer le jeu culturel, c'est de laisser s'épanouir un millier de fleurs..."

— Northrop Frye

PRESENCE CANADIENNE

Sur la scène nord-américaine, le Canada est présent dans tous les domaines de l'art.



Francis Iksik, sculpteur



Alfred Pellán, peintre

Gordon Lightfoot, chanteur



Ian & Sylvia Tyson, chanteurs populaires



René Simard, chanteur



Geneviève Bujold, comédienne



Le chef Dan George, comédien



Gabrielle Roy, écrivain



Mordecai Richler, écrivain



Morley Callaghan, écrivain



Le Canadian Brass, orchestre



Monique Leyrac, chanteuse



Claude Jutra, cinéaste



Pierre Berton, écrivain et commentateur



Jean Gascon, acteur, metteur en scène



Dan Hill, chanteur Patsy Gallant, chanteuse



Norman McLaren, cinéaste



Theresa Stratas, cantatrice



Buffy Sainte-Marie, chanteuse



Jean Paul Riopelle, peintre



Arthur Erickson, architecte



Christopher Plummer, comédien



Robertson Davies, écrivain



Gilles Vigneault, chanteur-compositeur



Donald Sutherland, comédien



Percy Rodrigues, comédien



André Gagnon, compositeur



Toller Cranston, patineur artistique



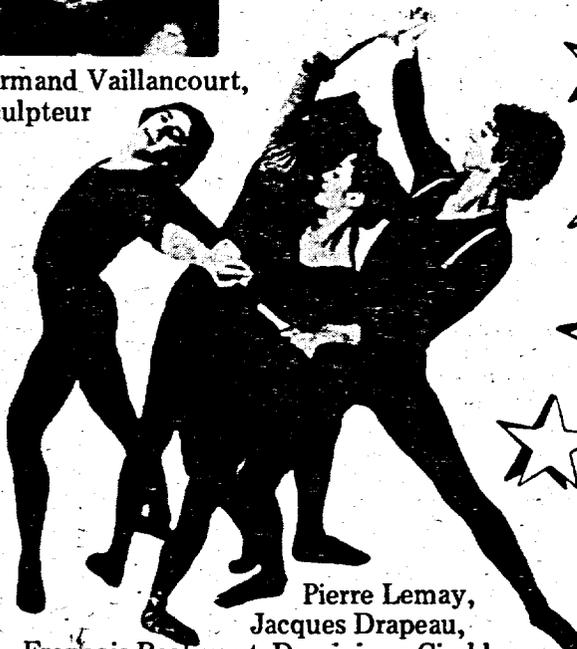
David Clayton-Thomas, chanteur



Armand Vaillancourt, sculpteur



Liona Boyd, guitariste classique



Pierre Lemay, Jacques Drapeau, François Beaulieu et Dominique Ciraldeau, danseurs de ballet



Joni Mitchell, chanteuse



André Perry, studio d'enregistrement



Karen Kain et Frank Augustyn, danseurs de ballet



Robert Charlebois, chanteur



Anna et Kate McGarrigle, chanteuses



Bachmann-Turner Overdrive, groupe rock



Leonard Cohen, chanteur populaire et poète



Maureen Forrester, cantatrice



Margaret Atwood, écrivain



Guido Molinari, peintre



Christopher Pratt, peintre



Renée Claude, chanteuse



Yousuf Karsh, photographe



Harry Rasky, cinéaste



Félix Leclerc, écrivain et chanteur



Anne Hébert, écrivain



Anne Murray, chanteuse



Greg Curnoe, peintre



Marie-Claire Blais, écrivain



Stompin' Tom Connors, chanteur populaire



Oscar Peterson, musicien

L'ENERGIE



Le monde et les temps changent

L'énergie et les minéraux viennent au second rang des achats américains au Canada, derrière les produits de l'industrie automobile. En 1976, ils représentaient environ le tiers de nos exportations totales vers les Etats-Unis, le pétrole brut venant en tête avec une valeur de 2,3 milliards de dollars. Le Canada et les Etats-Unis sont les plus gros consommateurs d'énergie au monde, et tous deux comptent parmi les principaux producteurs. Des quantités de pétrole, gaz naturel, charbon et électricité traversent chaque jour la frontière internationale dans les deux sens. Cependant, l'épuisement des réserves et la nécessité d'approvisionner d'abord le marché intérieur obligent aujourd'hui le Canada à réduire graduellement ses exportations de pétrole aux Etats-Unis.

Pendant les années '60 et au début des années '70, nos exportations de pétrole ont augmenté rapidement en raison de la hausse de la consommation, du déclin de la production américaine et du relâchement du contingentement aux Etats-Unis. En 1973, année de l'embargo arabe sur les approvisionnements pétroliers, elles ont atteint le niveau record de 1,3 millions de barils par jour. Devant la perspective d'une crise mondiale de l'énergie, le gouvernement canadien a fait l'inventaire de ses réserves et s'est aperçu que le pays n'était pas aussi riche en hydrocarbures qu'on le pensait et même qu'à partir de 1982, sa propre production ne répondrait plus à la demande sur le marché intérieur.

Le Canada a donc pris la dure décision de réduire progressivement ses exportations pour laisser à ses clients américains le temps de trouver d'autres sources d'approvisionnement. C'est ainsi que les exportations sont tombées à 800 000 barils par jour en janvier 1975; à 460 000 barils en 1976 et à 260 000 barils en 1977—toute une dégringolade par rapport à 1973.

Ainsi va la vie

Pour alimenter les provinces de l'Est, le Canada doit maintenant importer près d'un million de barils par jour, principalement du Venezuela et du Moyen-Orient, devenant du coup un importateur net de pétrole. Dès lors, ses relations en matière d'énergie se compliquent du fait qu'il doit payer au prix international son pétrole importé et augmenter en conséquence le prix de son propre pétrole et celui de son gaz naturel.

Les Américains ont eu du mal à s'y faire au début, habitués qu'ils étaient d'importer du pétrole canadien à bon marché. Aujourd'hui, cependant, on comprend mieux et on accepte géné-

ralement les nouvelles politiques canadiennes en matière de prix et d'exportation. D'ailleurs, quand il le faut, le Canada n'hésite pas à mettre ses ressources à contribution. Pendant le dur hiver de 1976-1977, par exemple, il a consenti à son voisin des livraisons supplémentaires de pétrole et de gaz naturel parce que la situation était devenue critique dans plusieurs Etats.

De l'électricité

Il y a longtemps que le commerce des kilowatts est florissant entre les deux pays. Les réseaux électriques enjambent la frontière à maints endroits; l'été, le courant a tendance à se déplacer en direction sud pour les besoins de la climatisation et l'hiver, en direction nord pour les besoins du chauffage. Divers facteurs peuvent influencer sur le débit électrique, tel l'excédent de la production hydro-électrique canadienne dans les périodes de crue des eaux.

Poussière sur la ville

Curieusement, la moitié des quelque 16 millions de tonnes de charbon consommées chaque année au Canada proviennent des Etats-Unis, alors que le Canada en exporte environ 13 millions de tonnes au Japon. L'explication est fort simple: les consommateurs de l'est du pays sont plus près des bassins houillers des Appalaches que de ceux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le charbon de chaudière compte pour beaucoup dans la production d'électricité de l'Ontario, tandis que le charbon à coke de première qualité alimente les hauts fourneaux de l'industrie lourde, celle de l'acier en particulier.

Aux Etats-Unis, le charbon représente 90% des réserves énergétiques, mais ne répond actuellement qu'à 18% des besoins en énergie. C'est pourquoi le Président Carter a proposé un programme d'expansion de la production et de transformation de l'industrie houillère, doublé d'une politique de protection de l'environnement faisant appel à une stricte réglementation du charbonnage à ciel ouvert et de la pollution de l'air ambiant. Avec l'appui des provinces, le Canada fait aussi l'inventaire de ses ressources houillères et étudie des moyens de transformer son charbon en combustible gazeux et liquide.

Le gaz naturel: une solution naturelle

Si les exportations de gaz naturel aux Etats-Unis restent considérables - 40% de la production canadienne -, aucun permis d'exportation à long terme n'a été accordé depuis 1970. Les découvertes effectuées récemment dans l'ouest du pays sont venues grossir les réserves traditionnelles de gaz, si bien que le Canada a pu l'an dernier autoriser l'exportation de 40 milliards de pieds

cubes supplémentaires dont les Américains avaient un urgent besoin.

Les relations canado-américaines ont été dominées en 1977 par la question du transport du gaz naturel du Nord vers les marchés canadiens et américains. Il s'agissait de décider quel tracé devait suivre le gazoduc en provenance de la baie Prudhoe (Alaska) et du delta du Mackenzie pour concilier au mieux les divers intérêts en jeu dans les deux pays.

Allons-nous perdre le Nord?

Pour certains habitants des régions arctiques, le Nord est une terre à exploiter; pour d'autres, c'est une terre ancestrale. Voilà ce qu'a déclaré le juge Thomas Berger quand il a déposé la première partie du Rapport de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie en mai 1977. Instituée en 1974, l'enquête Berger avait pour mandat de déterminer les répercussions sociales, écologiques et économiques de la construction d'un gazoduc et l'effet cumulatif d'un couloir de transport de l'énergie en provenance de l'Arctique, et de recommander les modalités afférentes à toute servitude de passage dans l'éventualité de la construction d'un tel gazoduc.

Pendant dix-neuf mois, le juge Berger a présidé des audiences publiques dans 35 agglomérations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et entendu les témoignages de 317 experts et de plus d'un millier d'autochtones. Pour des raisons écologiques et sociales, son rapport recommandait que l'on ne construisse aucun pipeline à travers le nord du Yukon, mais précisait qu'il serait possible d'en construire un le long de la vallée du fleuve Mackenzie. Il recommandait aussi un moratoire de dix ans pour permettre de régler les revendications territoriales des autochtones et de mettre en place les institutions et les programmes qui en découleraient nécessairement. Les décisions à prendre en l'espèce ne concerneraient pas uniquement les pipelines dans le Nord, mais toucheraient "la sauvegarde de l'environnement du Nord et l'avenir de ses habitants...".

Les protagonistes

Diverses options ont été envisagées pour réaliser ce gigantesque projet. La *Canadian Arctic Gas Pipe Line Ltd.* proposait d'amener par le nord du Yukon le gaz de la baie Prudhoe, en Alaska, jusqu'au delta du Mackenzie, d'où il serait acheminé vers les marchés du Canada et des Etats-Unis. La *Foothills Pipe Lines Ltd.* proposait un autre tracé utilisant le couloir déjà aménagé pour la route de l'Alaska au sud du Yukon et traversant ensuite la Colombie-Britannique et l'Alberta. Sous certaines réserves, l'enquête Lysik jugea que cette dernière solution était acceptable du point de vue de l'environnement, et que les répercussions sociales et économiques sur la région l'étaient aussi. C'est ce tracé que l'Office national de l'énergie retint par la suite et que le gouvernement canadien approuva sous condition au début d'août 1977. Les négociations avec le gouvernement des Etats-Unis aboutirent bientôt à un accord de principe et le Président Carter pouvait dès septembre présenter au Congrès sa recommandation à ce sujet (voir l'encadré).

Les intérêts en jeu pour le Canada sont importants: il y a, bien sûr, la question de son propre approvisionnement, mais aussi celles des immobilisations nécessaires, de la répartition des emplois, de la fabrication de l'équipement et des droits des autochtones canadiens. Car, comme le disait le juge Berger, les autochtones doivent avoir le choix "de façonner leur propre avenir", c'est-à-dire que leurs revendications territoriales doivent être réglées avant toute chose.

Il est tout à fait juste que les autochtones se soucient de leur terre, de la sub-

sistance qu'ils tirent de la chasse et de la pêche, de leur avenir et des répercussions culturelles de l'intrusion des Blancs dans leur vie. Trop souvent, des groupes indigènes ont été détruits parce qu'on n'a pas voulu tenir compte de ces facteurs essentiels.

Un flic dans le détroit

Les raffineries de pétrole de la côte ouest des Etats-Unis dépendent des importations en provenance de l'Indonésie, du Moyen-Orient et, depuis peu, de l'Alaska. Les navires-citernes qui les desservent empruntent le détroit de Juan de Fuca, où passe la frontière canado-américaine. Le trafic maritime y a considérablement augmenté depuis qu'est entré en service en Alaska le pipeline terrestre qui amène jusqu'à Valdez le pétrole de la baie Prudhoe.

Il y a longtemps que le Canada est préoccupé par la densité du trafic pétrolier dans la région de Juan de Fuca et de Puget Sound. Les déversements d'hydrocarbures seraient destructeurs pour la faune, les industries de la pêche et du bois d'oeuvre, les propriétés riveraines et la nature. C'est pourquoi le Canada a rencontré les autorités américaines et pris avec elles des dispositions visant à réduire les risques de dommages à l'environnement. Un plan d'assainissement est prêt à être appliqué d'urgence en cas de déversement. Un dispositif coopératif de contrôle de la circulation maritime (semblable au contrôle du trafic aérien) est également en place, et les deux pays cherchent actuellement à l'améliorer. Des représentants canadiens et américains étudient en outre les questions juridiques de la responsabilité et de l'indemnisation des dommages causés par les déversements d'hydrocarbures, ainsi que le renforcement des mesures de sécurité applicables aux pétroliers, à la construction et au fonctionnement des installations portuaires.

Il faut parfois serrer la ceinture

La conservation de l'énergie vient au premier rang des priorités canadiennes, et le gouvernement a pris des mesures en conséquence. Par exemple, les nouvelles voitures doivent désormais respecter certaines normes de performance de sorte qu'en 1985, la consommation totale d'essence soit inférieure à celle de 1977, même avec plus de voitures en circulation. Par mesure d'économie, le gouvernement a majoré les taxes sur l'essence et exhorté les provinces à réduire à 80 km/h la limite de vitesse sur certaines routes. Il a de plus supprimé les taxes fédérales de vente sur les matériaux isolants et lancé un programme de subventions à l'isolation thermique des habitations, auquel il entend consacrer 1,4 milliards de dollars. Il encourage enfin les Canadiens à baisser leurs thermostats et à éteindre les lumières dont ils n'ont pas besoin.

Le plan Carter présenté au Congrès en avril 1977 mettait aussi l'accent sur la conservation de l'énergie. Il proposait notamment de transférer aux usagers de véhicules moins "énergivores" les surtaxes prélevées sur les grosses voitures et d'éliminer le tarif dégressif dont bénéficient les gros usagers des services publics en achetant de l'énergie à des prix artificiellement bas.

Les deux pays accordent aussi une grande importance à l'exploitation d'autres sources de combustible, comme l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable.

Une province face au géant américain

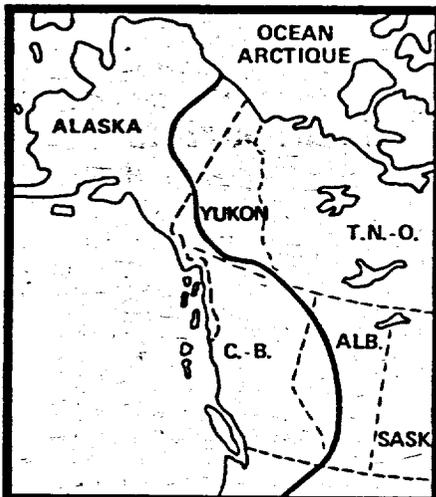
La potasse a beaucoup fait parler d'elle dans les relations canado-américaines. Le Canada exporte les deux tiers de sa production annuelle aux Etats-Unis, où il comble environ 70% de la demande. La production canadienne provient entièrement du Saskatchewan et est à peu près trois fois supérieure à celle des Etats-Unis. Les deux pays vendent sur les marchés étrangers.

En 1975, le Saskatchewan adopta une loi l'autorisant à devenir actionnaire dans l'industrie de la potasse, possédée et exploitée en partie par des filiales de compagnies américaines. Etonnés de cette mainmise provinciale, les Américains firent part de leur appréhension au Saskatchewan, qui leur a garanti en retour le maintien des approvisionnements à des prix de marché raisonnables. Les provinces canadiennes sont en effet habilitées en droit à exproprier et ont le dernier mot dans l'exploitation et l'imposition des ressources naturelles que recèle leur territoire.

Sous le signe de la coopération

Sur la scène internationale, le Canada et les Etats-Unis voient essentiellement de la même façon les problèmes énergétiques à long terme. Ils contribuent tous deux aux travaux de recherche et de développement de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), dont la vice-présidence est assurée par un Canadien depuis la fondation de l'organisme.

Par ailleurs, les mentalités évoluent de part et d'autre de la frontière quant au partage des ressources. Les Américains se rendent compte de plus en plus que nous avons nos propres besoins à satisfaire, mais que nous restons sensibles à leurs problèmes et à leurs besoins. En case de litige, un dialogue décontracté permet aux deux parties de faire valoir leur point de vue. En matière d'énergie, les relations se poursuivent véritablement sous le signe de la coopération, comme en témoigne le succès des négociations sur le gazoduc du Nord.



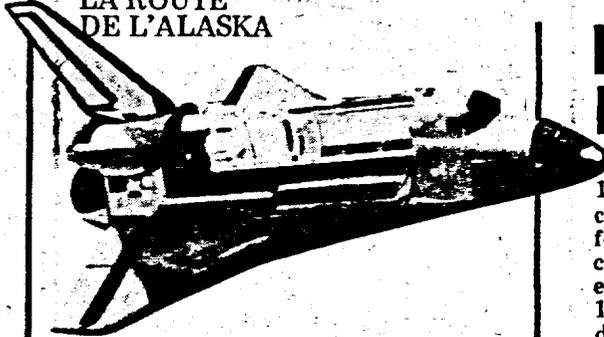
SEPTEMBRE 1977 - LE CANADA ET LES ETATS-UNIS SIGNENT UN ACCORD SUR LE GAZODUC. LE TRACE CHOISI EST CELUI DE LA ROUTE DE L'ALASKA.

Après des semaines de dures négociations, le Canada et les Etats-Unis sont parvenus à s'entendre sur le tracé du gazoduc qui acheminera vers les marchés méridionaux le gaz naturel du Nord. Financé par l'entreprise privée, le gazoduc traversera les trois-quarts de l'Alaska, le sud du Yukon, le nord de la Colombie-Britannique et tout l'Alberta avant de déboucher sur les Etats du nord-ouest. Il se peut que l'on aménage aussi un embranchement, la Ligne Dempster, pour amener le gaz naturel du delta du Mackenzie; partant de Dawson, elle viendrait se greffer sur le gazoduc principal à la hauteur de Whitehorse. Les Etats-Unis assumeront jusqu'à 100% des coûts de la canalisation secondaire, à moins que le gazoduc principal n'occasionne un dépassement de devis supérieur à 35%, auquel cas leur part des coûts serait réduite en conséquence. En guise de compensation pour les coûts sociaux et économiques, le constructeur, la *Foothills Pipe Lines Ltd.*, versera au Yukon un impôt foncier pouvant atteindre 30 millions de dollars par année pendant toute la durée d'exploitation du pipeline. Pour couvrir la période de construction, il versera une avance de 200 millions de dollars sur une facture d'impôt qui pourrait bien s'élever à un milliard.

LA COPARTICIPATION



LA ROUTE DE L'ALASKA



LE TELEMNIPULATEUR



LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT



LE SATELLITE DE TELECOMMUNICATIONS HERMES

LA ROUTE DE L'ALASKA

La route de l'Alaska fut construite en 1942 dans le cadre d'un projet de défense canado-américain. Véritable tour de force dans l'histoire mondiale du génie civil, elle fut réalisée par les Américains en un peu plus de neuf mois et s'étire sur 1 523 milles dans un pays de montagnes, de muskeg et de moustiques depuis Dawson Creek, en Colombie-Britannique, jusqu'à Fairbanks, en Alaska, en passant par le Yukon. En 1946, le Canada a pris en main l'administration exclusive du tronçon qui se trouve sur son territoire. Vitale pour le ravitaillement et les transports de troupes pendant la guerre, la route de l'Alaska remplit aujourd'hui une fonction économique tout aussi importante. Elle contribue énormément au développement du Nord et de son économie en assurant la liaison entre les géants industriels des Etats-Unis et du Canada et les richesses naturelles de l'Alaska et du Yukon.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Inaugurée avec éclat et splendeur en 1959 par la reine Elisabeth II et le Président Dwight D. Eisenhower, aujourd'hui décédé, la Voie maritime du Saint-Laurent offre un autre exemple concret de la coopération canado-américaine. Elle relie l'océan Atlantique aux Grands lacs par un système de canaux, d'écluses et de chenaux; destiné à la marine marchande, le système est aussi utilisé par les plaisanciers.

On compte 16 écluses entre Montréal et le lac Supérieur, dont 13 sont entretenues et exploitées par le Canada. Il y en a sept entre Montréal et le lac Ontario, huit sur le canal Welland entre les lacs Ontario et Erié et une à Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Huron et Supérieur.

LA SATELLITE DE TELECOMMUNICATIONS HERMES

Le Canada et les Etats-Unis ont mis sur pied un programme permanent de collaboration dans l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Une de leurs dernières réalisations conjointes est le satellite de télécommunications *Hermès* - le plus puissant au monde, dit-on - lancé du cap Kennedy en janvier 1976. Le Canada a conçu et construit l'engin spatial. Les Etats-Unis ont fourni le dispositif d'émission à grande puissance et les installations d'essai avant le lancement et ont effectué la mise sur orbite.

Baptisé du nom du dieu grec de la science et de l'éloquence, *Hermès* pourrait bien être le précurseur d'une nouvelle génération de satellites-émetteurs à grande puissance appelés à ouvrir de nouveaux horizons en télécommunications au cours de la prochaine décennie. Différents groupes s'en servent actuellement des deux côtés de la frontière pour effectuer toutes sortes d'expériences sociales, technologiques et techniques.

Hermès a permis, par exemple, à des radioastronomes canadiens et américains de combiner en temps réel plusieurs radiotélescopes pour mesurer avec plus de précision la taille et la forme de galaxies et de quasars éloignés. Par ailleurs, des étudiants de l'Université Carleton d'Ottawa et de l'Université Stanford de Californie ont pu conférer entre eux grâce à une liaison terre-espace-terre de 45 000 milles. Et ce n'est que le commencement.

LE TELEMNIPULATEUR

Un beau jour de 1980, une navette spatiale décollera d'une base en Floride ou en Californie et mettra en orbite un engin spatial habité pendant une période pouvant aller jusqu'à 30 jours. A partir de l'habitable, un astronaute pourra récupérer sur leur orbite des satellites défectueux, et peut-être même les réparer, à l'aide d'un bras mécanique de plus de 15 mètres de long, le télémanipulateur.

Le télémanipulateur est conçu, mis au point et construit au Canada par un consortium de sociétés canadiennes liées par contrat au Conseil national de recherches du Canada. Les groupes mixtes de gestionnaires et d'ingénieurs chargés du projet sont présidés conjointement par le CNRC et la NASA (*National Aeronautics and Space Administration*) des Etats-Unis.

Par sa forme et sa fonction, le télémanipulateur ressemble fort au bras humain avec son épaule, son coude, son poignet - tous trois articulés - et sa main. Il pourra manipuler des satellites aussi gros et aussi lourds qu'un autobus.



LES SYNDICATS INTERNATIONAUX

Moins du tiers de la population active du Canada et des Etats-Unis est syndiquée. Au Canada, cela représente environ 2,9 millions de travailleurs, dont un peu plus de la moitié appartiennent à des syndicats internationaux, illustrant une fois de plus l'interdépendance qui caractérise les relations canado-américaines. Or, ces organismes ont tous leur siège aux Etats-Unis et leurs effectifs sont à 92% américains. Avec la montée du nationalisme canadien et la quête d'une plus grande indépendance économique et culturelle, les travailleurs canadiens exigent maintenant leurs propres syndicats indépendants ou une plus grande autonomie vis-à-vis des organisations syndicales à prédominance américaine.

PENDANT SIX JOURS TU TRAVILLERAS

Les Canadiens ont tenté dès le dix-huitième siècle d'améliorer leurs conditions de travail. Leur première grève remonte à 1794, quand un groupe de "coureurs des bois" voulut protester de la sorte contre les maigres salaires que leur versaient les compagnies de pelletterie. Saint John et Halifax avaient déjà des syndicats d'ouvriers qualifiés lorsqu'éclata la guerre de 1812. Québec eut son syndicat des imprimeurs en 1827 et Hamilton, en 1833. En ces temps-là, cependant, les syndicats avaient peu d'envergure et ne subsistaient pas longtemps, ce qui n'est guère surprenant quand on considère la mentalité de l'époque: le traitement des travailleurs ressemblait fort à l'esclavage, qui ne fut aboli qu'en 1840 dans l'empire britannique.

Le mouvement syndical canadien s'inspire largement de l'exemple britannique et américain. Parmi les nombreux gens de métier qualifiés qui ont immigré au Canada, les Britanniques en particulier ont apporté avec eux les traditions du syndicalisme né de la révolution industrielle.

APPROCHEZ, MON ENFANT

C'est en Angleterre qu'apparurent les premiers syndicats internationaux, comme l'*Amalgamated Society of Engineers*, qui ouvrit sa première filiale à Montréal en 1853. Le premier syndicat américain fut celui des fondeurs-mouleurs (*Iron Molders* - 1861), qui comptait des membres à Montréal, Hamilton, Toronto, London, et Brantford. Dès cette époque, des liens syndicaux s'établirent entre les imprimeurs de part et d'autre de la frontière, de même qu'entre les employés de chemin de fer des deux pays.

Au Canada, les associations locales de travailleurs étaient fortement attirées par les syndicats internationaux des Etats-Unis, d'abord parce qu'ils avaient de l'argent, des membres, de la poigne surtout, et ensuite parce que l'adhésion permettait à la main-d'oeuvre, très mobile à l'époque, d'obtenir des emplois d'un côté comme de l'autre de la frontière. De Saint John à Victoria, dockers, ouvriers de chantier naval, employés de la construction et des services s'organisaient déjà à l'échelle locale. Avec l'adoption de la *Politique nationale* par le Parlement fédéral en 1879, et la mise en chantier du chemin de fer Canadien Pacifique,

l'industrie canadienne - tributaire des capitaux britanniques et américains - reçut son coup d'envoi et entraîna le syndicalisme dans son sillage.

AU SUD DE LA FRONTIERE

Dans l'Amérique coloniale, la main-d'oeuvre se recrutait pour une large part chez les esclaves et les gens de maison liés par contrat, puis chez ces hommes, femmes et enfants qui parcouraient le pays en vendant ici et là leur force de travail. L'apprenti passé maître dans son art pouvait s'établir à son propre compte car la demande était forte pour les artisans et les ouvriers d'expérience. Avec la croissance des villes, la main-d'oeuvre devint sédentaire et l'homme-orchestre fit place à l'entreprise moderne: la société industrielle était née. Comme au Canada, l'organisation syndicale eut au début un caractère local et temporaire, mais avec le développement des moyens de transports, les métiers commencèrent bientôt à s'organiser sur une base nationale.

AUTANT EN EMPORTE LE VENT

En 1873, une dépression s'abattit sur le pays et la plupart des syndicats s'effondrèrent. Le chômage atteignit 20%, les salaires dégringolèrent, la journée de travail s'allongea... et l'activité syndicale reprit bientôt avec la formation des Chevaliers du Travail. D'un noyau initial de neuf ouvriers de la confection, de Philadelphie, les Chevaliers recrutèrent plus de 700,000 adhérents, dont 12,000 au Canada. Ce sont eux qui, les premiers, firent entrer dans l'organisation syndicale les non-qualifiés, hommes et femmes, jusque-là tenus à l'écart. Ils ne négligèrent pas pour autant les travailleurs qualifiés et tinrent souvent des assemblées mixtes. Ils s'opposaient en principe à la grève, mais en 1883, un de leurs syndicats, l'Union des télégraphistes (*United Telegraphers*), mena contre les grandes compagnies de télégraphe des deux pays la seule véritable grève internationale jamais vue en Amérique du Nord.

De nombreux syndicats de métier s'opposèrent aux Chevaliers et formèrent la *Federation of Organized Trades and Labour Unions* (FOOTALU) des Etats-Unis et du Canada, organisation mixte elle aussi, mais dont le pouvoir était aux mains des travailleurs qualifiés. L'échec des grèves, le manque de leadership et un conflit continu avec la FOOTALU amenèrent finalement le démantèlement des Chevaliers du Travail. Au cours de leur brève existence, ils avaient néanmoins révélé au monde toute la force de la solidarité ouvrière face au pouvoir industriel.

Les Chevaliers survécurent un peu plus longtemps au Canada, en particulier au Québec où ils avaient l'appui de l'Eglise catholique. On leur doit l'organisation des premiers conseils des métiers et du travail quand les non-qualifiés entrèrent à leur tour dans la vie syndicale. Le regroupement de ces conseils donna naissance, en 1883, à une centrale nationale représentant toute la force ouvrière du pays, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)

J'Y SUIS, J'Y RESTE

AFL. C'est en 1886 que fut créée l'*American Federation of Labour*, bientôt rejointe par la FOOTALU et de nombreux autres syndicats nationaux. Première organisation syndicale permanente, l'AFL avait à sa tête un président à temps plein et rémunéré. Eventuellement, tous les syndicats s'y affilièrent, sauf les fraternités, dont les membres occupaient des emplois de service, dans le secteur ferroviaire par exemple.

CIO. Les techniques de production en série introduites par Henry Ford, la mécanisation des industries essentielles et le développement des communications engendrèrent un nouveau syndicalisme dit "d'industrie", par opposition au syndicalisme de métier. L'hostilité éclata dès le départ entre l'AFL et le nouveau *Congress of Industrial Organizations*, dont les membres étaient organisés par secteur d'activité. Un même syndicat regroupait, par exemple, les employés des trois grands de l'automobile, General Motors, Chrysler et Ford. L'AFL dut éventuellement se rendre à l'évidence que les temps avaient changé, et les deux centrales fusionnèrent en 1955.

AU NORD DE LA FRONTIERE

Avec l'appui du CMTC, l'AFL mena au Canada une vigoureuse campagne de recrutement sous la direction de son président américain, Sam Gompers. Les syndicats canadiens - même le CMTC - n'étaient pas de taille aux côtés d'une organisation aussi puissante. L'industrie américaine envahissait alors le Canada parce que la main-d'oeuvre y était bon marché. On parlait à l'époque de syndicalisme d'industrie, d'arbitrage obligatoire et de socialisme, et l'AFL devait aussi compter avec la concurrence des syndicats mixtes. En 1902, toutefois, elle était devenue assez forte pour évincer tous ses rivaux et créer son empire international en s'adjoignant les masses ouvrières canadiennes.

Elle brisa par contre l'unité des travailleurs canadiens, soulevant l'un contre l'autre l'Est conservateur, principalement l'Ontario, et l'Ouest encore indompté, où prenaient racine le socialisme et l'industrialisme. Les travailleurs canadiens-français, avec leur langue et leur culture différentes, étaient sans intérêt pour Gompers.

L'OUEST INSOU MIS

Les conditions de travail étaient pires à l'ouest. On était en plein boom et plus d'un million d'immigrants arrivaient, fuyant les bas quartiers industriels de l'Angleterre et les purges de l'Europe de l'Est, amenant avec eux la politique et le syndicalisme du prolétariat. Pendant la dépression qui suivit la Première Guerre, des éléments radicaux tentèrent d'organiser le "One Big Union" ("grand syndicat unique") et de se séparer du CMTC auquel ils reprochaient d'être sous la coupe de l'AFL.

Lors de la grande grève de Winnipeg en 1919, l'AFL, avec la bénédiction du CMTC, donna l'ordre à ses membres canadiens de jouer les briseurs de grève et interdit les grèves de solidarité dans d'autres régions du Canada. Quand la

grève prit fin, le radicalisme fut réprimé mais le militantisme demeura.

LES TROIS MOUSQUETAIRES...

De nouvelles organisations syndicales apparurent bientôt, dont la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), formée au Québec en 1921. Dominée par l'Eglise catholique et fortement nationaliste, elle prêchait contre le syndicalisme international et attira de nombreux travailleurs laissés pour compte par le CMTC et l'AFL. Ailleurs au pays, les syndicats évincés en 1902 se fédérèrent dans le Congrès pancanadien du travail (CPCT).

Comme aux Etats-Unis, l'avènement de la production en série commandait une nouvelle forme d'organisation syndicale, malgré la vive résistance de l'AFL et du CMTC, tous deux accrochés obstinément à la formule du regroupement par métiers. Les travailleurs canadiens entreprirent eux-mêmes de mettre sur pied leurs propres filiales du CIO, ce dernier étant trop occupé aux Etats-Unis pour prendre les choses en main; mais en 1937, après une grève fructueuse à l'usine GM d'Oshawa, il entra en scène et organisa tour à tour les travailleurs de l'acier, de l'automobile, du caoutchouc, des pâtes et papiers et de l'industrie électrique. Les adhérents affluèrent en grand nombre.

En 1939, le CIO fusionna avec le CPCT pour former le Congrès canadien du travail (CCT). Il y avait donc, en 1940, trois grandes centrales syndicales au Canada: le CMTC, conduite par l'AFL, le CCT, un peu plus autonome vis-à-vis de l'organisation mère (CIO), et la CTCC, cantonnée au Québec et dominée par l'Eglise catholique. Beaucoup plus tard, en 1960, cette dernière se transformera entièrement, rajeunira son image en coupant tous ses liens avec le clergé et sera rebaptisée Confédération des syndicats nationaux (CSN).

...ETAIENT QUATRE

A l'exemple de l'AFL-CIO, le CCT et le CMTC fusionnèrent en 1959 pour former le Congrès du travail du Canada (CTC). Ses dirigeants avaient espéré mettre sur pied un véritable organisme national, mais la CSN avait décliné leur offre d'adhésion parce qu'elle se méfiait de la tutelle américaine.

ECHANGE DE BONS PROCÉDES

Aux Etats-Unis, l'AFL-CIO a exercé une grande influence politique mais n'a appuyé aucun parti en particulier. Comme le préconisait le premier président de l'AFL, Samuel Gompers, qui disait en son temps: "Récompense tes amis et punis tes ennemis", le mot d'ordre du syndicalisme américain reste encore aujourd'hui la non-participation. Gompers avait sans doute raison de croire que les syndicats avaient leur place dans le système américain, que les travailleurs pouvaient défendre leurs intérêts économiques immédiats sans nécessairement menacer le système capitaliste. Chose certaine, les dirigeants des grandes centrales syndicales sont aujourd'hui considérés comme des hommes d'affaires à part entière et traitent d'égal à égal avec les chefs d'entreprise. Toujours axé sur le regroupement par métiers, le mouvement syndical américain ne vise plus autant l'expansion maintenant que les travailleurs des Etats-Unis sont en moyenne mieux payés que ceux de tout autre pays industriel.

Au Canada, le mouvement syndical n'a pas respecté cette politique de non-participation. Encouragé par le succès du Parti travailliste en Angleterre, le Congrès du travail du Canada s'est uni au CCF - parti travailliste qui venait de voir le jour dans l'ouest du pays - pour fonder le Nouveau Parti démocratique. Le CTC n'exerce qu'une influence limitée dans l'arène politique cependant, car la plupart des travailleurs canadiens restent fidèles aux vieux partis.

CHARITE BIEN ORDONNEE COMMENCE PAR SOI-MEME

Dans les années 70, comme la récession frappait l'économie américaine, de nombreux syndicats internationaux voulurent protéger les emplois des travailleurs américains en insistant sur la restriction des importations et obtinrent du Président Nixon, en 1971, l'imposition d'une surtaxe à l'importation. Invoquant sa relation spéciale avec les Etats-Unis, le Canada sollicita un traitement de faveur et rappela aux Américains qu'il n'avait pas chez lui une main-d'oeuvre à bon marché susceptible de leur couper l'herbe sous le pied. Les protestations de ses chefs syndicaux restèrent sans écho. Dans une situation aussi critiquée, l'AFL-CIO et les syndicats internationaux surent ménager les intérêts de la majorité, américaine à 92%.

L'ARENE SYNDICALE CANADIENNE

Il ne fait pas de doute que le syndicalisme a connu au Canada une expansion parallèle à celle de l'entreprise américaine sur le territoire canadien. Certains le considèrent d'ailleurs aujourd'hui comme le champ de bataille où s'affrontent les nationalistes et les continentalistes. Les syndicats canadiens qui relèvent du CTC exercent une influence déterminante sur la structure et sur le pouvoir de ce dernier et affaiblissent ses liens de dépendance vis-à-vis de l'AFL-CIO. En fait, le pourcentage d'adhésions aux syndicats internationaux est tombé aujourd'hui à 51.4%, comparativement à 72.1% en 1960, en partie à cause de la formation de syndicats nationaux.

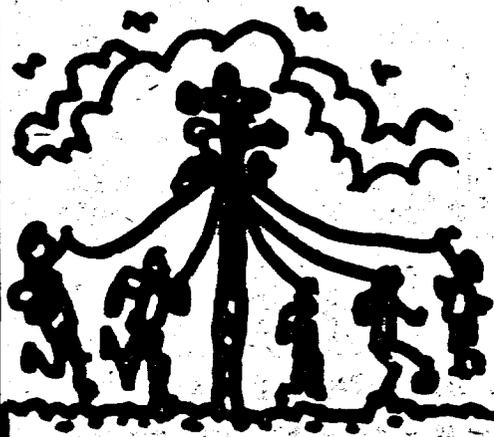
Jusqu'en 1974, le plus gros syndicat au Canada était celui des Métallurgistes unis d'Amérique, supplanté aujourd'hui par le SCFP (Syndicat canadien de la fonction publique). A l'intérieur même des syndicats internationaux, des tendances à l'autonomie se font sentir. Le Syndicat canadien des travailleurs du papier, lui, est allé plus loin: il s'est désaffilié du Syndicat international pour devenir indépendant. Outre la centralisation des pouvoirs de décision aux Etats-Unis, l'un des principaux reproches adressés aux syndicats internationaux est qu'ils perçoivent chaque année des millions de dollars en cotisations et n'en dépensent qu'une infime partie au Canada.

Les représentants américains, pour leur part, s'attribuent de leur propre chef un rôle de médiateurs dans les querelles intersyndicales, prétendant obéir à des ordres supérieurs. D'autres forces économiques préfèrent le statu quo; ainsi, les multinationales trouvent plus commode de traiter avec des succursales d'un même syndicat.

A ces conflits internes s'ajoute le fait que la main-d'oeuvre québécoise reste à l'écart du mouvement syndical nord-américain et empêche les syndicats canadiens de présenter un front unifié. Le monde ouvrier canadien restera fragmenté et les syndicats internationaux reposeront sur des bases fragiles tant que n'auront pas été réglées les questions de l'indépendance et de l'autonomie.

QUELQUES STATISTIQUES

Salaires horaires minimum pour une personne de 18 ans et plus (janvier 1978)			
Quebec	\$3.27	New York	\$2.30
Alberta	\$3.00	Californie	\$2.50
Moyenne des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage versées en dec. 1977			
Canada	\$105.84	Etats-Unis	\$81.53
Prix moyen d'une maison unifamiliale en 1977			
Canada	\$85.570	Etats-Unis	\$49.500
Taux hypothécaire moyen			
Canada	10.5%	Etats-Unis	8.5%
Coût moyen journalier d'un lit d'hôpital			
Canada	\$112.22	Etats-Unis	\$118.00
Pourcentage approximatif du temps ouvrable perdu en grèves			
1977	Canada 0.15%	Etats-Unis	0.17%
1976	Canada 0.55%	Etats-Unis	0.19%



LA FETE DU TRAVAIL

On s'est beaucoup interrogé sur l'origine de la Fête du travail. Les Américains en réclament la paternité, et les Chevaliers du Travail ont certes manifesté bruyamment en sa faveur en défilant dans les rues de New York le premier lundi de septembre des années 1882, 1883 et 1884. Les syndicalistes canadiens maintiennent par contre que tout a commencé au Canada, en 1882, à l'occasion d'une fête organisée par les syndicats à Toronto. Auparavant, il y avait eu une manifestation publique à l'époque de la grève des imprimeurs de Toronto (1872). Quoi qu'il en soit, le Congrès et le Parlement adoptèrent tous deux en 1894 une loi faisant du premier lundi de septembre un jour férié dans leur pays respectif. Dans la plupart des autres pays, c'est le 1er mai qu'est célébrée la Fête du travail.

LE CHEMIN DE L'UNITE

La Confederation of Canadian Unions (CCU) a été fondée en 1971 pour donner une voix aux partisans de l'unité du mouvement ouvrier canadien. L'objectif de la CCU est de convaincre les syndicats canadiens de former une seule centrale puissante pour faire contrepoids au CTC et ne lui laisser que ses syndicats internationaux. La CCU espère aussi servir de catalyseur et amener un à un les syndicats à se séparer de leur organisation mère pour s'affilier à d'autres syndicats canadiens. Bien qu'elle connaisse une croissance très lente (... à peine 20,000 membres en 1975, recrutés pour la plupart dans l'Ouest canadien), les questions que la CCU soulève contribuent néanmoins au débat syndical sur la tutelle américaine du CTC et sur le nationalisme canadien.



Madeleine Parent est bien en vue à la CCU, dont elle est devenue le premier porte-parole. Issue d'une famille québécoise moyenne, élevée au couvent, elle s'est distinguée par son acharnement à vouloir syndiquer les travailleurs industriels canadiens-français, à tel point que le Premier ministre Duplessis la considérait comme un ennemi. Il l'a même fait inculper de conspiration séditeuse et a voulu persuader de nombreux citoyens qu'elle était une communiste russe débarquée d'un sous-marin. Pure invention, bien entendu. Mme Parent et son mari, Kent Rowley, aujourd'hui décédé, sont les fondateurs du Syndicat canadien des travailleurs du textile et des produits chimiques.

Abécédaire Bilatéral

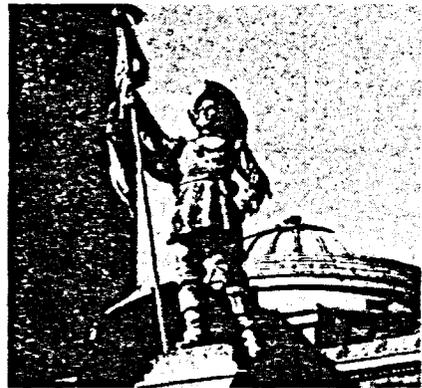
<p>A ... pour l'ACCORD de l'AUTOMOBILE</p>	<p>B ... pour les motoneiges BOMBARDIER</p>	<p>C ... pour la CULTURE, les CAPITAUX, la CMI... et le Président CARTER</p>
<p>D ... pour le DROIT DE LA MER et la DEFENSE COMMUNE de l'Amérique du Nord</p>	<p>E ... pour l'ENERGIE, l'ENVIRONNEMENT et les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, notre premier partenaire commercial</p>	<p>F ... pour les FRONTIERES et les FRICTIONS qu'elles engendrent</p>
<p>G ... le GAZ NATUREL, les GRANDS LACS et la dérivation de GARRISON</p>	<p>H ... Quoi d'autre? Le HOCKEY et la LNH</p>	<p>I & J ... IBERVILLE, JOLLIET et les autres explorateurs français de l'Amérique</p>
<p>K ... pour les KUTENAI, les KIWAS et les premiers habitants de ce continent</p>	<p>L ... pour les LEGISLATEURS des deux pays, à Ottawa et Washington</p>	<p>M ... pour l'île MACHIAS et ses phoques, possession du Nouveau-Brunswick revendiquée par les Etats-Unis</p>
<p>N ... NORAD et la NAVETTE SPATIALE</p>	<p>O ... pour l'OTAN et nos alliés</p>	<p>P ... la POMME DE TERRE, la POTASSE, et les PECHES</p>
<p>Q ... pour les QUOTAS D'IMPORTATION et la QUALITE DE L'AIR ET DE L'EAU</p>	<p>R ... les ROCHEUSES, les RIVIERES et les RESSOURCES communes</p>	<p>S ... pour le SAUMON du Pacifique et les SYNDICATS INTERNATIONAUX</p>
<p>T ... la TELEVISION, le TELEMANIPULATEUR ... et le Premier ministre TRUDEAU</p>	<p>U ... pour les UNIVERSITES et les échanges d'étudiants</p>	<p>V ... la VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, les VOYAGES et les VISITES de parenté</p>
<p>W ... WARNER BROTHERS et les WESTERNS américains</p>	<p>XYZ ... Le document d'information que vous avez en mains a été réalisé par le ministère des AFFAIRES EXTERIEURES. Pourquoi? Pour que vous compreniez mieux nos relations si étroites avec les Etats-Unis.</p>	

Deux villes se racontent



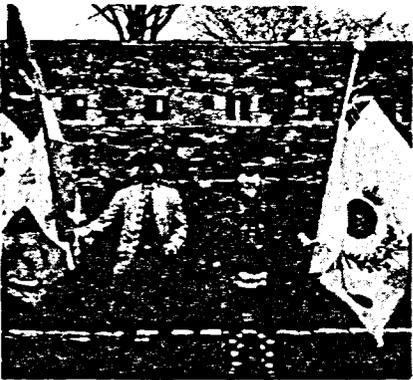
"C'est la première fois que je me trouve dans une ville où l'on ne peut lancer une brique sans briser une fenêtre d'église" (Mark Twain, 1881).

Il fut certes une époque où Montréal semblait, à première vue, n'abriter que des lieux de culte. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la très catholique France de Richelieu et de Louis XIV se faisait en effet un devoir moral d'évangéliser l'Amérique. Il fallait, bien sûr, apporter la bonne parole au Nouveau Monde, mais il importait avant tout de développer un commerce fort lucratif dès les débuts de la colonie, la traite des fourrures.



Fondée en 1642 par le sieur Paul Chomedey de Maisonneuve, Ville-Marie - ainsi qu'elle s'appelle à l'époque - va vite devenir le principal centre de traite en Amérique du Nord. Avantagusement située sur une île au confluent de l'Outaouais et du Saint-Laurent, elle était déjà un important lieu de rencontre pour les Indiens (bourgade d'Hochelaga).

Au premier recensement de 1666, la population compte 625 personnes. Porte ouverte sur l'arrière-pays, Ville-Marie envoie dans toutes les directions des explorateurs qui, du Mississippi jusqu'aux Rocheuses, fondent des villes dont plusieurs portent encore leur nom. En 1701, monsieur de Callières signe un grand traité de paix avec les Cinq Nations et met fin à la menace indienne.



Une nouvelle menace, la guerre contre les Anglais, rend nécessaire la construction de fortifications qu'on érige à partir de 1722. La ville prend l'allure d'un véritable citadelle. En 1760, les Anglais assiègent Montréal qui doit

capituler. C'est la fin de la Nouvelle-France. Le Canada passe à l'Angleterre.

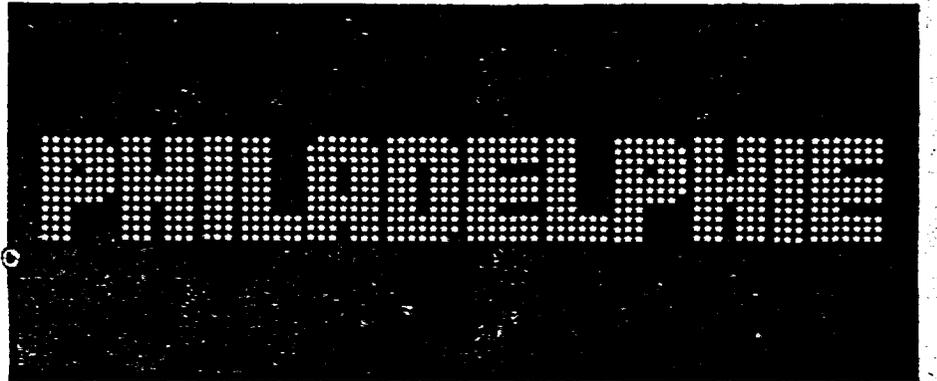
A partir de 1784, et ce pour 40 ans, Montréal vivra sous le règne économique de la Compagnie du Nord-Ouest qui assure la prospérité de la ville grâce à la traite des fourrures. La population grandissante ne tient plus dans la ville ancienne. Les fortifications sont alors rasées pour permettre l'expansion vers les faubourgs. En 1825, par l'aménagement de ses voies d'eau et de son port, Montréal ajoute à sa fonction de capitale de la pelletterie celle de centre d'approvisionnement de tout le Haut-Canada.

Sa puissance commerciale s'accroît avec l'établissement d'un réseau de voies ferrées qui la relie à New York en 1836, à Portland en 1853 et à Toronto en 1856. Finalement, l'apparition de la première voiture automobile dans les rues de la ville, en 1897, annonce le XX^e siècle. Montréal devient, à compter de ce moment, le cœur du pays.

Le boom de l'après-guerre, l'arrivée massive des immigrants et des capitaux américains achèveront d'en faire la métropole du Canada. Montréal compte aujourd'hui plus de deux millions d'habitants et est la deuxième ville française du monde, mais elle donne davantage l'impression d'un creuset culturel. La seule autre ville canadienne qui la surpasse en importance commerciale, financière et industrielle est Toronto. Montréal garde la première place en ce qui concerne l'activité portuaire (33 millions de tonnes métriques par an). Quant au reste, les statistiques nous fixeront d'ici peu.



La croissance de Montréal, comme du Canada tout entier, a été intimement associée à celle des Etats-Unis. Le premier journal de Montréal, par exemple, la Gazette, qui célèbre cette année son bicentenaire, est en quelque sorte un cadeau des Américains. C'est Benjamin Franklin lui-même qui, en 1776, amena de Philadelphie à Montréal - alors occupée par les Américains - l'imprimeur Fleury Mesplet dont il voulait utiliser les talents et le matériel pour convaincre les Canadiens de former une quatorzième colonie des Etats-Unis d'Amérique en révolte contre l'Angleterre. Mais les Britanniques reprirent Montréal et Franklin dut fuir et laisser Mesplet derrière avec son encombrant matériel. Emprisonné puis relâché, ce dernier fonda en 1778 "La Gazette du Commerce et Littéraire pour le Ville et District de Montréal", qui est devenue depuis la Gazette et se classe aujourd'hui parmi les premiers quotidiens du pays.

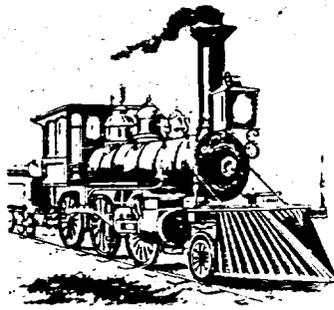


William Penn ne se doutait probablement pas qu'il allait fonder une future métropole du Nouveau Monde quand il décida en 1681 d'établir une cité modèle sur les terres que le roi Charles II venait de lui concéder en Amérique. Quaker et libéral, il voyait son entreprise comme une "expérience sacrée": fonder une colonie où les membres de sa secte et d'autres confessions pourraient exercer leur culte en toute liberté. Il choisit comme site la péninsule que forme la rivière Schuylkill au confluent du Delaware, un endroit que les Indiens nommaient *Coaquannock*, "la grande pineraie". Mais Penn avait un autre nom en tête, la ville allait s'appeler *Philadelphia*, comme l'ancienne cité d'Asie mineure où prit naissance l'une des sept églises chrétiennes originelles.

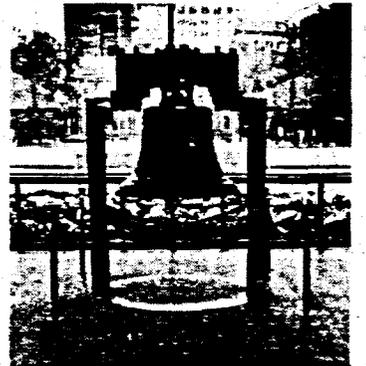
Le commerce s'organisa bientôt et la ville connut une expansion rapide grâce à l'arrivée massive d'immigrants attirés par sa tolérance et son libéralisme. Dès la fin du XVII^e siècle, Philadelphie offrait l'image du "creuset ethnique" américain.

Grâce à sa situation stratégique, à son commerce avec l'Europe, les Antilles et les autres colonies de la côte américaine, et à l'essor de ses industries, Philadelphie devient le siècle suivant la ville la plus peuplée et la plus riche de l'Amérique du Nord britannique. Pas étonnant que les Pères fondateurs aient choisi d'y réunir le premier Congrès continental des futurs Etats-Unis d'Amérique. C'est l'époque glorieuse de Benjamin Franklin et George Washington, et de la victoire remportée durant la guerre d'Indépendance. Déjà métropole, Philadelphie ajoute à ses titres celui de capitale: c'est l'âge d'or, qui va durer quelques décennies encore.

En 1800, le siège du gouvernement est transféré à Washington, et Philadelphie perd peu à peu sa suprématie commerciale et financière aux mains de New York, favorisée par son port d'accès plus facile et, surtout, par l'ouverture du canal Érié en 1825. Mais la croissance ne ralentit pas pour autant: Philadelphie va elle aussi percer les Appalaches et s'assurer une liaison routière et ferroviaire avec Pittsburgh, développer ses fonderies et se hisser au premier rang des villes du textile, continuer de construire des navires de toute première qualité et lancer sur le marché ses fameuses locomotives Baldwin.



Philadelphie demeure aujourd'hui l'une des grandes villes des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord. Elle proprement dite compte près de deux millions d'habitants (cinq millions avec la banlieue) et se classe à ce titre au quatrième rang des villes américaines.



Vieille de 300 ans, Philadelphie compte de nombreux édifices historiques, dont le plus célèbre est sans doute le *Independence Hall*, construit en 1732 par Andrew Hamilton et Edmond Woolley pour abriter le siège législatif de l'Etat. C'est là que furent adoptées la Déclaration d'Indépendance le 4 juillet 1776 et la Constitution des Etats-Unis en 1787. C'est là aussi qu'on trouve la fameuse *Liberty Bell* qui, dès 1752, a appelé les colons à la révolte contre l'Angleterre.



Christ Church (1727), *St. Peter's Church* (1758) et surtout la *Cathédrale de Saint Pierre et Saint Paul* (Napoléon LeBrun, 1846) comptent aujourd'hui parmi les plus célèbres temples de la ville.

L'édifice le plus élevé de Philadelphie date du siècle dernier et constitue l'un des plus beaux spécimens de l'architecture "Renaissance française" ou "Second Empire": c'est le *City Hall*. Oeuvre de John McArthur, il est fait de granit et de marbre, surmonté d'une tour en fonte recouverte d'aluminium. Au sommet, une énorme statue de 11,3 m représente William Penn. D'une hauteur totale de 167 m, le *City Hall* de Philadelphie fut, jusqu'en 1908, le plus grand édifice du pays.

Autre chef-d'œuvre architectural du siècle dernier, la *Old Custom House* a l'allure d'un imposant temple grec. Construite par l'architecte de Philadelphie William Strickland, elle est devenue aujourd'hui une célèbre galerie d'art.

MONTRÉAL



A Montréal, de nombreux édifices religieux rappellent l'ancienne vocation évangélisatrice de la ville. Certains sont très vieux, comme le *Séminaire de Saint-Sulpice* (1685) et la chapelle *Notre-Dame-de-Bon-Secours* (1657, reconstruite en 1771), mais magnifiquement conservés. D'autres, plus récents, sont de véritables chefs-d'œuvre d'architecture. L'église *Notre-Dame*, par exemple, est peut-être la plus belle en Amérique du Nord et se compare avantageusement à quelques-unes des cathédrales d'Europe. De style pseudo-gothique, elle fut conçue par l'architecte new-yorkais James O'Donnell et est restée jusqu'au milieu du siècle dernier le plus grand édifice du continent. Ses tours jumelles, baptisées "Tempérance" et "Persévérance", s'élèvent à 69.2 m et l'une d'elles abrite le "Gros Bourdon", une cloche de 11 240 kg!

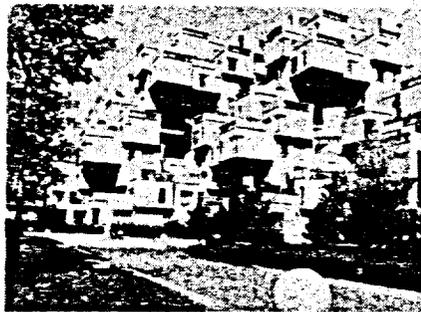


Ces églises et leurs tours font pourtant figure de nains auprès des gratte-ciel qui découpent aujourd'hui le firmament de Montréal. Le plus élevé d'entre eux est la *Tour de la Bourse*, qui domine de ses 47 étages l'imposante *Place Victoria*, conçue par les architectes Nervi et Moretti. A l'âge de l'informatique, la Bourse de Montréal est devenue une imposante machine électronique où le commerce des valeurs s'élève à 1,4 milliards de dollars par année.

La *Place Ville-Marie* est l'élément central de la reconstruction de Montréal. Oeuvre du célèbre architecte LM. Pei, l'édifice cruciforme de 42 étages couronne en quelque sorte le plus grand complexe commercial souterrain au monde - plus de six fois la superficie de *Rockefeller Center*, à New York.

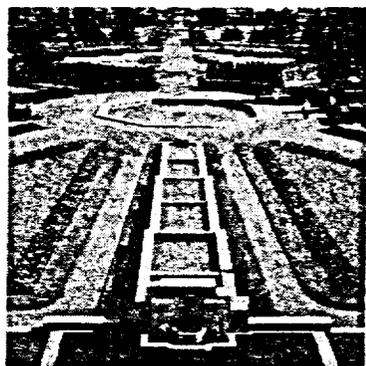
L'ensemble architectural le plus impressionnant de Montréal est assurément le Parc olympique, imaginé par l'architecte français Roger René Taillibert. On y trouve réunis sur un site d'environ 140,000 m², une

structure étonnamment futuriste et gigantesque - le Stade, un vélodrome dont la toiture imposante est supportée entièrement par quatre piliers externes sans aucun autre appui intermédiaire, une piscine olympique au fond amovible et les toutes dernières merveilles du génie électronique.



Il y a dix ans, la structure qui intéressait le plus les architectes du monde était le complexe résidentiel "Habitat 67", réalisé par Moshe Safdie à l'occasion de l'Exposition universelle de 1967. De conception révolutionnaire, cent cinquante-huit appartements préfabriqués en béton précontraint sont superposés de telle manière que le toit de l'un sert de jardin-terrasse à l'autre.

Conserver le dynamisme du centre commercial de la ville malgré la rigueur du climat: tel fut le but premier du réseau de passages souterrains de Montréal. En 1966, l'inauguration du métro déclencha le percement d'un grand nombre de passages piétonniers dont l'ensemble s'étend sur 11.3 km et s'allonge sans cesse. On peut maintenant passer des heures à visiter Montréal... au chaud, à l'abri de la pluie et de la neige. Le métro communique directement avec le stade olympique, un millier de boutiques, deux gares, un terminus d'autobus, huit hôtels, une centaine de restaurants, une douzaine de cinémas, des galeries d'art, 10 000 places de stationnement intérieur, des dizaines d'édifices à bureaux, des banques et, bientôt, une université.



L'une des merveilles de Montréal est son *Jardin botanique*, fondé par le frère Marie-Victorin en 1931. Seuls les jardins Kew de Londres le surpassent en étendue et en envergure.

C'est à Montréal que le neurologue Wilder Penfield a réalisé la première représentation graphique du cortex cérébral, que Jacques Genest a effectué ses travaux sur l'hypertension et que le physiologiste Hans Selye a révélé au monde ce fleau moderne qu'on appelle "le stress".

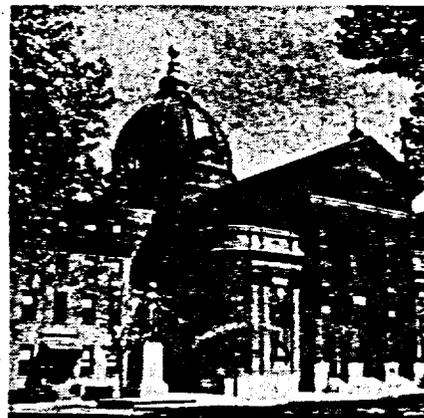
centenaire des Etats-Unis. Celle de Montréal, en 1967, commémorait le centenaire de la Confédération canadienne.

Toutes deux ont été des métropoles. Philadelphie a été supplantée par New York au début du XIX^e siècle et Montréal est supplantée aujourd'hui par Toronto. Toutes deux ont un centre-ville en plein essor mais n'en oublient pas pour autant de préserver le riche patrimoine que leur a légué leur longue histoire.

Toutes deux font une place à part aux choses de l'esprit et du corps. Chacune d'elles a vu naître et grandir un poète national, Emile Nelligan pour le Canada français et Walt Whitman pour les Etats-Unis. Chacune d'elles possède un orchestre symphonique de réputation

PHILADELPHIE

Le secteur appelé "Society Hill" fait l'orgueil de Philadelphie parce que la *Redevelopment Authority* y a réussi un tour de force que lui envient beaucoup de grandes villes. Les plus vieilles maisons de la ville ont été admirablement restaurées pour donner une façade ancienne à un arrière-plan on ne peut plus moderne: trois immenses tours d'habitation de 31 étages conçues par l'architecte LM. Pei.



Place à l'urbanisme! Au centre de Philadelphie, tout autour du majestueux *City Hall*, s'élèvent maintenant des bouquets de gratte-ciel dont la structure et la disposition obéissent aux strictes normes d'aménagement imposées par la toute-puissante *Redevelopment Authority*. Se dresse maintenant le *Penn Center*, complexe grouillant d'activité commerciale entrecoupé d'espaces verts soigneusement entretenus. D'autres géants de béton imposent leur masse sans plus choquer l'esthétique, l'édifice d'IBM et le *Municipal Services Building*, par exemple, tous deux conçus par l'architecte Vincent Kling.



Plus au sud se trouve un autre ensemble architectural: le complexe sportif de Philadelphie, comprenant deux des plus grands stades au monde, le *Veterans Stadium*, inauguré en 1971, et l'arena John F. Kennedy, construit en 1926. Entre les deux, le *Spectrum*, où évoluent les Flyers, une des équipes les plus redoutables de la LNH.

Philadelphie est la ville des grandes premières. C'est là qu'est née la nation américaine, mais c'est là aussi où sont apparus le premier journal (1719), la première papeterie (1690), la première banque, la première compagnie d'assurance, le premier hôpital (1751) et la première faculté de médecine (1765) des Etats-Unis.

En médecine, Philadelphie fait aujourd'hui autorité dans le monde entier, notam-

ment dans le traitement des maladies mentales.

Dans le domaine des arts et des lettres, Philadelphie a aussi fait oeuvre de pionnier, donnant à l'Amérique sa première bibliothèque municipale, fondée en 1731 par Benjamin Franklin lui-même, son premier musée et sa première école d'art, la *Pennsylvania Academy of the Fine Arts* (1791), son premier théâtre, le *Chestnut Street* (1794) et sa première oeuvre dramatique, écrite par Thomas Godfrey Jr.

Le plus grand parc qui se puisse trouver dans les limites d'une ville américaine est *Fairmount Park*. Sur 1 618.7 ha (cinq fois *Central Park* de New York), il est le plus vieux jardin zoologique des Etats-Unis.

Le port de Philadelphie est en importance le deuxième des Etats-Unis après celui de New York et le plus grand port en eau douce du monde. Une centaine de navires de gros tonnage peuvent y mouiller en même temps.



En 1776, un jeune Français de Bordeaux, Etienne Girard, débarque sans le sou à Philadelphie. Au bout de quelques années, il dirige une flotte marchande qui dessert l'Europe, les Indes occidentales et l'Extrême-Orient. En 1813, il fonde la banque Girard en rachetant la Banque des Etats-Unis. L'année suivante, il sauve le gouvernement de la banqueroute en lui consentant un prêt de 16 millions de dollars. A sa mort, en 1831, il est considéré comme l'homme le plus riche des Etats-Unis.



C'est à Philadelphie que Benjamin Franklin a déclenché la foudre en 1752, que John Fitch a piloté le premier navire à vapeur en 1786, que Baldwin a construit la première locomotive américaine en 1832, et que fut mis au point, en 1946, le premier ordinateur électronique au monde.

On n'en finirait plus d'énumérer ce que Montréal et Philadelphie ont en commun et les multiples merveilles que chacun d'elles peut offrir.

Toutes deux ont été fondées au XVII^e siècle et ont abrité à une certaine époque le siège du gouvernement national, Philadelphie jusqu'en 1800 et Montréal jusqu'en 1849. Toutes deux ont été décimées au XVII^e siècle par de grandes catastrophes: Montréal par deux incendies successifs (1765 et 1768) et Philadelphie par une épidémie de fièvre jaune en 1793, et toute deux s'en sont relevées avec une étonnante vigueur.

A un siècle d'intervalle, elles ont toutes deux accueilli la première exposition universelle tenue dans leur pays. Celle de Philadelphie, en 1876, commémorait le

mondiale et abrite des universités de renommée mondiale. Chacune d'elles possède sa propre équipe professionnelle de hockey, de baseball et de football et a développé un goût quasi religieux pour les sports, en particulier le hockey il faut voir l'hystérie que peut déclencher un Guy Lafleur au Forum de Montréal ou un Bobby Clarke au Spectrum de Philadelphie.

Et il y a tant à voir, dans une ville comme dans l'autre. Montréal offre encore aux visiteurs sa *Place des Arts*, où se produisent les grands noms du spectacle, son *Musée de Cire*, le plus beau en Amérique, dit-on, le *Vieux Fort de l'île Sainte-Hélène*, où l'histoire est "jouée" sous vos yeux,

le *Planétarium Dow*, où la féerie de l'univers est reproduite sur un dôme géant.

Philadelphie a aussi son planétarium, situé dans le *Franklin Institute Science Museum*, de même que de nombreux musées, grands et petits: le musée Rodin, le *Mummers Museum*, le *Fire Museum*, le *Maritime Museum*. . . et, nous allions presque l'oublier, le fameux *Philadelphia Museum of Art*, qui se classe parmi les cinq premiers au monde. Et quoi encore? A vous d'aller voir.

Montréal et Philadelphie, deux villes modernes et cosmopolites, deux villes chargées d'histoire qui ont connu leurs heures de gloire et en vivront sûrement d'autres dans les années à venir.

POT-POURRI

Un mot du chef



“Je me réjouis, comme parlementaire, d'avoir l'occasion de prendre la parole en cette enceinte historique, où tant de vos grands hommes d'Etat se sont illustrés. J'en suis avec tous les Canadiens très honoré et je vous apporte leur plus cordial salut. Votre accueil si généreux, si chaleureux, confirme ce que j'ai toujours senti, que le Canadien aux Etats-Unis est chez des amis.”

Tiré d'une allocution de Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada, devant l'assemblée mixte de la Chambre des représentants et du Sénat des Etats-Unis, le 22 février 1977.



Gordie Howe et ses deux fils

“La culture française n'entre pas dans nos foyers par le câble de télévision. Nous sommes Américains parce que nous vivons en Amérique, mais nous sommes différents parce que nous sommes Français. Nous avons bien une culture à nous, mais elle a toujours été colonisée par la France. Nous réagissons maintenant contre cette situation. Comme notre langue nous distingue du reste de l'Amérique du Nord, ça nous est plus facile parce que la mère-patrie (la France) est bien loin d'ici. Je

suis moi-même très Américain, beaucoup plus Américain que Français parce que je sais tout du théâtre américain.”
Michel Tremblay, dramaturge.

Sur la neige, dans les marais... et sur la Lune

En 1935, Joseph-Armand Bombardier (1907-1964) inventa à Valcourt (Québec) un nouveau type de chenille qui allait faciliter grandement, pour ne pas dire révolutionner, les déplacements sur la neige et les autres terrains difficiles. L'atelier où travaillait l'inventeur a maintenant fait place à une usine où un millier d'employés fabriquent non seulement des motoneiges, mais aussi des motocyclettes et des véhicules industriels de toutes sortes.

Mais Bombardier Ltée est beaucoup plus que cela. C'est une véritable petite multinationale qui produit et exporte dans le monde entier à peu près tout ce qu'on peut imaginer comme véhicules spécialisés: rames de métro, surfaceurs de pentes de ski, véhicules tout-terrain, tracteurs de déneigement, voiliers de fibre de verre, etc. Au Québec même, c'est sa filiale de Longueuil qui a réalisé les pattes du lemme qui a débarqué les cosmonautes américains Armstrong et Aldrin sur la Lune.



Il s'appelle EXTRA

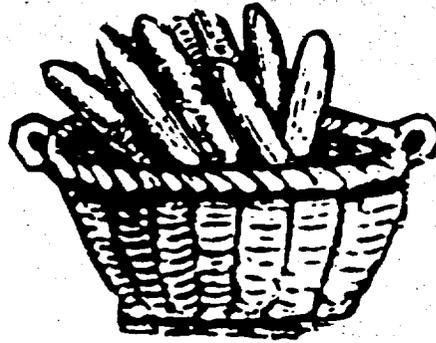


L'an dernier, les Etats-Unis ont acheté les trois cinquièmes de tout le sperme de taureau exporté par le Canada, ce qui représentait un investissement de 4 millions de dollars pour les fermiers et les éleveurs américains désireux d'améliorer leur cheptel bovin et laitier avec des semences de bonne lignée du nord. Le sperme est expédié gelé dans de petits contenants d'aluminium, dont

beaucoup sont remplis par la Western Breeders Ltd., une entreprise vieille de neuf ans qui garde plus de 120 taureaux reproducteurs dans ses fermes de Calgary et de Regina. Deux fois par semaine, un préposé muni d'un réceptacle portatif (et d'une bonne dose de courage!) prélève sur chaque taureau de trois à huit centimètres cubes du précieux liquide.

Klosterbrot? ...Klosterbrot!

Il y a 19 ans, M. Dimpflmeier, d'Islington en Ontario, apporta d'Allemagne quelques bonnes recettes de pain de seigle. Aujourd'hui, sa boulangerie vend 10 millions de livres de pain par année. Bon nombre de pains sont expédiés chaque jour par avion vers des comptoirs de spécialités alimentaires aux Etats-Unis. Il en existe 17 variétés et l'une d'elles est le Klosterbrot, qui se traduit littéralement par “pain de monastère”. M. Dimpflmeier affirme que son produit est le seul véritable pain de seigle allemand vendu aux Etats-Unis.



Jusqu'où ira-t-on?

C'est la société canadienne CAE Electronics qui a mis au point et fabriqué le détecteur aéroporté d'anomalies magnétiques (communément appelé détecteur MAD) utilisé dans la guerre anti-sous-marine et l'exploration géophysique. Il s'agit d'un magnétomètre ultra-sensible qui, monté à l'arrière d'un avion, peut mesurer des variations du champ magnétique terrestre aussi faibles qu'une unité sur cinq millions. L'appareil fait merveille dans la détection des sous-marins et a été adopté par les forces armées du Canada et des Etats-Unis.

L'éditeur se rappelle...

“Quelle ne fut pas ma surprise quand j'appris que j'avais été choisi, avec une trentaine d'autres scouts du Québec, pour représenter ma province au XII^e Jamboree mondial du Scoutisme! Imaginez, je n'avais que treize ans et l'Idaho me paraissait le bout du monde!”



Eh bien, j'y suis allé, à Farragut State Park sur les bords du magnifique lac Pend'Oreille, j'y ai rencontré des frères de toutes les nationalités (il y en avait quinze mille!) et j'en suis revenu avec un bagage de souvenirs impérissables.” - Guy Perreault

Les immigrants

Les mouvements de personnes à la frontière canado-américaine sont peut-être uniques au monde par leur importance. En 1976, quelque 17 350 Américains ont immigré au Canada, contre 16 326 émigrants canadiens aux Etats-Unis.

Le phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau, comme en témoigne l'histoire. Au lendemain de la Révolution américaine, par exemple, les loyalistes britanniques sont venus s'installer au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, c'est par trains entiers que les paysans américains ont peuplé la prairie canadienne. Entre 1897 et 1930, plus de 1 435 000 Américains sont passés au nord, dont 120 000 au cours de la seule année 1912. Pendant ce temps, les Canadiens aussi déménageaient aux Etats-Unis, en vagues moins apparentes mais en aussi grand nombre. La Nouvelle-Angleterre compte à elle seule au moins 2 millions de descendants de Canadiens français venus travailler dans ses usines au milieu du XIX^e siècle.

Le mouvement transfrontalier s'est accentué considérablement après la Seconde Guerre mondiale, d'abord vers le sud: au cours des années cinquante, 19 000 Canadiens en moyenne se sont établis aux Etats-Unis chaque année. En revanche, le nombre des immigrants américains s'est accru constamment pour passer de 7 799 en 1950 à plus de 20 000. L'émigration canadienne a bien connu une baisse abrupte depuis, mais la balance était à peu près égale entre les deux pays en 1976.

Et que dire des simples visites! En 1975, les Américains ont effectué au Canada quelque 34 582 241 séjours de courte durée, contre 32 962 814 séjours canadiens aux Etats-Unis (il a bien fallu que certains y aillent plusieurs fois puisqu'il n'y a que 23 millions de Canadiens).

Immigration au Canada et aux Etats-Unis	
1974	
AU CAN	26,541
AUX E. U.	11,385
1975	
AU CAN	20,155
AUX E. U.	11,177
1976	
AU CAN	17,350
AUX E. U.	16,236

(Selon le Service des statistiques permanentes) Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis, Statistique Canada.

Du papier journal à la tonne

Sauf de très rares exceptions, quelque 11 089 journaux américains sont imprimés sur un papier bien connu qu'on appelle le papier journal. L'an dernier, le Canada a tiré de ses conifères 12 682 742 000

livres de ce type de papier, qu'il a vendues aux États-Unis au coût de 1,90 milliards de dollars. Au total, les deux tiers du papier journal consommé aux États-Unis provenaient des forêts canadiennes.

Les plus beaux sapins de Noël

À propos d'arbres, il se coupe chaque année dans les forêts canadiennes 3 500 milliards de pieds cubes de bois. Il faut compter à ce titre les sapins de Noël, dont plus de trois millions de catégorie "n° 1 ou mieux" - ceux qui présentent au moins trois beaux côtés sur quatre - traversent la frontière.



À la table de négociation: Nouvelle-France c. Nouvelle-Angleterre

Au XVII^e siècle, le Canada (Nouvelle-France) s'était assuré une emprise sur l'intérieur du continent grâce à un chapelet de postes de traite fortifiés et à un accord de paix avec les tribus iroquoises de l'ouest. Voyant que la route de l'ouest leur était coupée, les colonies de la Nouvelle-Angleterre voulurent conclure un accord commercial avec lui en 1647 et envoyèrent à Québec une invitation à négocier. L'année suivante, une mission canadienne se rendit à Boston sous la direction d'un envoyé plénipotentiaire, le Père Dreuillettes, Jésuite. Les négociations achoppèrent cependant sur une clause prévoyant une alliance offensive et défensive contre les Iroquois. Les Néo-Anglais s'y opposèrent malgré l'insistance des Canadiens parce qu'ils ne voulaient pas exposer leurs colonies à la fureur vengeresse des puissantes nations iroquoises. Le marché ne fut donc pas conclu, mais un *modus vivendi* tacite intervint avec les États de New York et de la Pennsylvanie.

D'autres efforts furent tentés par la suite, notamment pendant la guerre de Succession espagnole, pour en arriver à une entente formelle entre les colonies françaises et anglaises, d'accord sur au moins un point: l'Amérique du Nord devait rester en dehors des conflits européens. Mais les choses ne se sont pas déroulées ainsi. Autrement, l'histoire nord-américaine aurait pu prendre une tout autre tournure.

MODE & FRIVOLITES

Au Canada, l'industrie du vêtement est, dans le secteur secondaire, celle qui emploie le plus grand nombre de personnes. Elle exporte environ 4% de sa production, principalement des fourrures et des vêtements d'extérieur. Parce qu'ils sont tout proches, qu'ils ont à peu près les mêmes goûts que nous et qu'ils jouissent d'un niveau de vie élevé, les Américains forment son premier marché à l'étranger.

Haut couture pour basses températures

L'an dernier, près d'un millier de personnes choisies parmi les gros acheteurs américains d'articles de mode sont venues au Canada tous frais payés par le gouvernement, qui voulait contribuer ainsi à la grande campagne de vente lancée par l'industrie du vêtement. L'effort a dû porter fruit puisque le Canada a vendu cette année-là pour 69 millions de dollars d'articles de mode aux États-Unis, soit 56% de toutes ses exportations dans ce domaine; lesquelles ont d'ailleurs augmenté de 16,3% pour atteindre une valeur totale de 123,2 millions de dollars.

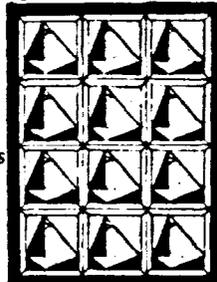
Récemment, l'Association des dessinateurs de mode du Canada, l'un des artisans de cette campagne de promotion, a capté

d'attention du monde de la mode en présentant à Montréal et Toronto sa collection Tendances-Mode Printemps/Été 78, avant la tenue des prestigieux salons du prêt-à-porter de Paris, établissant du coup un précédent nord-américain.

Les vêtements d'extérieur pour enfants se vendent beaucoup aux États-Unis. Les Américains se sont en effet rendu compte qu'ils sont de très bonne qualité étant donné qu'ils doivent être beaucoup plus chauds. Et puis il y a les fourrures, qui jouent depuis toujours un rôle important dans l'économie canadienne et sont encore très recherchées pour leur qualité. Les confectionneurs et dessinateurs n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs efforts pour créer un style canadien unique qui innove par rapport à la confection classique internationale. A en juger par le succès qu'ont connu les créations du styliste Léo Chevalier à New York en mai dernier - à trois reprises, les gens se sont levés pour l'ovationner -, l'avenir s'annonce bien pour l'industrie de la fourrure. Les ventes de fourrures aux États-Unis ont totalisé 10,6 millions de dollars en 1977, soit une hausse de 71% par rapport à l'année précédente.

Partons, la mer est belle

La Nouvelle-Ecosse est depuis longtemps réputée pour ses voiliers, dont le plus célèbre est certainement le schooner *Bluenose*. D'abord immortalisé sur la pièce canadienne de dix cents, il vient d'être reproduit sur une courtpointe qui a valu à son auteur, Vicki Lynne Crowe, une prime de Création Canada, section arts et métiers. Vicki est rattachée à *Suttles and Seawinds Ltd.*, une entreprise artisanale de New Germany, en Nouvelle-Ecosse.



Cent cinquante femmes y travaillent à forfait pour répondre à la demande à l'atelier même et alimenter le réseau de distribution à New York. Outre celui du *Bluenose*, elles confectionnent 34 modèles traditionnels et contemporains de courtpointe piquée à la machine, de même que des oreillers décoratifs, des napperons, des coussins de chaise, des fourre-tout, des poupées de chiffon et des vêtements pour dames: jaquettes, gilets et robes matelassés. A cause des nombreuses heures de travail manuel, ces produits coûtent cher et s'adressent plutôt à une clientèle aisée.



SPORTS

Remerciements à Doug Fisher, rédacteur sportif, pour sa contribution au présent article.

Depuis plus de cent ans, les rencontres sportives sont monnaie courante entre Américains et Canadiens. Bon nombre des sports pratiqués dans les deux pays ont pris naissance et évolué ici même au Canada.

Le hockey sur glace a vu le jour à Montréal pendant l'hiver de 1874-1875, quand un groupe de sportifs ennuyés par l'inaction hivernale l'inventa en réunissant des éléments de la crosse et du football. Vingt ans plus tard, le nouveau sport fut introduit aux États-Unis par des étudiants américains qui l'avaient pratiqué au Canada.

Les Montréalais jouaient aussi au football, mais à leur manière propre, distincte du soccer et du rugby anglais. Le ballon était de forme ovale et les touchés étaient inscrits au pointage. Après un match contre McGill en 1874, l'équipe de l'Université Harvard fut tellement enthousiasmée par le football canadien qu'elle demanda que soient modifiés le déroulement et le règlement du jeu américain.

Ce sont des colons canadiens-français qui ont donné au jeu iroquois le nom de "la crosse". Réglementé et officialisé, ce sport fut pour la première fois pratiqué par des Blancs aux alentours de 1840 avant d'être adopté par les universités de l'Est des États-Unis.

C'est le grand athlète canadien James Naismith qui a inventé le basketball alors qu'il était instructeur au YMCA de Springfield, au Massachusetts, en 1891. Le curling et le patinage artistique ne sont pas d'origine canadienne mais étaient déjà populaires à cette époque. L'Est du Canada a assisté à des compétitions dans ces disciplines bien avant l'Est des États-Unis, pourtant tout proche. Le plus vieux club de curling en Amérique du Nord, le Royal de Montréal, date de 1807.

Bien qu'il soit aujourd'hui relégué au second plan, le cricket était pratiqué dans les deux pays dès le XVIII^e siècle. Officiellement, le premier match international de l'histoire du cricket fut disputé entre le Canada et les États-Unis en 1844.

Aux alentours de 1860, les compétitions et les régates d'aviron et de voile étaient populaires de Cornwall jusqu'à Détroit. C'est d'ailleurs cette discipline qui a produit le premier athlète moderne de réputation mondiale: Ned Hanlan de Toronto. Il atteignit l'apogée de sa gloire quand il battit dans les années 1870 les meilleurs rameurs du Canada, des États-Unis, de l'Angleterre et de l'Australie.

A cette époque, les États-Unis mettaient au point le baseball. Dans les années '80, il était devenu un sport d'été qui opposait régulièrement les Canadiens et les Américains.

Jouons ensemble



Aujourd'hui, Vancouver et Toronto ont chacune leur équipe dans la nouvelle ligue nord-américaine de soccer professionnel, de même que Montréal et Toronto dans le baseball professionnel. Le hockey professionnel compte maintenant plus d'équipes américaines que canadiennes. Pourtant, les Canadiens de Montréal recrutent davantage aux États-Unis que n'importe quelle équipe américaine de la LNH. Beaucoup

d'équipes canadiennes de baseball, de basket-ball et de football comptent plus de joueurs américains, tandis que les équipes américaines de hockey comptent plus de joueurs canadiens. Environ 600 athlètes canadiens reçoivent chaque année des bourses sportives de collèges américains où ils vont se perfectionner dans la course, le plongeon, la natation, le football et le tennis. Si le Canada et les États-Unis participent à la plupart des rencontres sportives internationales, il en est une à laquelle les athlètes américains ne sont pas admis: les Jeux du Commonwealth, dont la onzième édition fut présentée à Edmonton (Alberta) cet été. Seuls les athlètes des 37 pays membres du Commonwealth peuvent y participer.

Quel est le pointage?

Aux États-Unis, ce sont les écoles, les collèges et les universités qui ont fourni l'infrastructure humaine et matérielle à partir de laquelle se sont développées la plupart des activités sportives. Au Canada, les sports doivent beaucoup aux clubs et aux organisations communautaires, mais font maintenant partie intégrante du programme d'études dans la plupart des écoles et des universités. Grâce à la motivation créée par les Jeux du Canada, les Jeux du Commonwealth et les rencontres internationales, grâce aussi à l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux, le Canada produit aujourd'hui des athlètes de classe internationale dans à peu près toutes les disciplines.

Plan des Jeux



Par l'entremise de Sports Canada, le gouvernement fédéral vient de lancer un nouveau programme appelé Plan des Jeux. Son but? Préparer des athlètes amateurs du Canada en vue des compétitions internationales, notamment les Olympiques, les Jeux du Commonwealth et les Jeux pan-américains. Dans le cadre d'un programme d'aide aux athlètes, un montant de 1,8 millions de dollars versé aux athlètes admissibles pour leur permettre de pratiquer leur sport tout en poursuivant leurs études ou leur carrière. On s'attend en retour à ce qu'ils s'entraînent intensément pour atteindre l'excellence. Le nouveau programme a la bénédiction de l'Association olympique canadienne et des organismes nationaux responsables des sports.

Un sérieux coup de pouce



Les Jeux olympiques de 1976 ont donné une formidable impulsion au sport amateur et inculqué aux Canadiens le goût de la forme physique et du sport de compétition. Bien que le Canada n'ait pas gagné une seule médaille d'or sur son propre terrain, il a donné une de ses meilleures performances en remportant cinq médailles d'argent et six de bronze.

Greg Joy, de Vancouver, Colombie-

Britannique, a remporté une médaille d'argent en effectuant un saut d'une hauteur de 2,23 mètres. Il était l'un des quelques 600 Canadiens étudiant aux États-Unis grâce à une bourse sportive, lui-même étant inscrit à l'Université du Texas à El Paso.

Diane Jones, de Saskatoon, a mérité une médaille d'or aux Jeux panaméricains de 1975 en établissant sa meilleure marque personnelle: 4 673 points au pentathlon.



Russ Prior, d'Ottawa, est le meilleur haltérophile canadien et se classe au neuvième rang dans le monde. Il a remporté trois médailles d'or aux Jeux panaméricains de 1975.

Nous avons fait le poids à Saint-Louis



En 1904, les athlètes canadiens ont donné l'une des meilleures mesures de leur talent en remportant quatre médailles d'or et une d'argent aux Jeux olympiques de Saint-Louis. L'un d'eux était Etienne Desmarreau, un policier de Montréal. Comme la ville avait refusé de lui donner congé pour la circonstance, il démissionna et partit pour le sud en faisant de l'auto-stop. Il lança le poids de 25 kilos à une distance de 10,465 mètres et remporta la médaille d'or. Honteuse, la ville de Montréal s'empressa de le réintégrer dans ses fonctions.

Sur les pentes de ski

Depuis sept saisons, le circuit Can-Am (Canadian American Ski Trophy Series) est considéré comme l'épreuve de ski alpin la plus difficile en Amérique du Nord, surpassée uniquement par celles de la Coupe du Monde et du Championnat national. A partir de 1978, le circuit aura pour nom Nor-Am (North American Ski Trophy Series).



Le succès dans les épreuves Nor-Am peut mener à la Coupe du Monde et donner droit à une place dans l'équipe olympique. Les concurrents qui se classent parmi les dix premiers dans n'importe laquelle des épreuves de slalom, de slalom géant et de descente marquent des points. Chacun d'eux peut additionner ses trois meilleures marques dans chaque spécialité et le gagnant obtient le titre de champion toutes catégories. En 1977, cet honneur

est allé à Raymond Pratte, de Rouyn-Noranda, Québec.



Kathy Kreiner, de Timmins, Ontario, s'est déjà distinguée sur les pistes du circuit Can-Am (Nor-Am). En 1976, elle fut la seule médaillée d'or du Canada aux Jeux olympiques d'hiver tenus à Innsbruck, en Autriche. Sa victoire au slalom géant et ses succès dans d'autres épreuves, dont celles de la Coupe du Monde, lui ont valu d'entrer au Temple de la Renommée en 1976.

Place au football!



Le 8 janvier 1978 a été disputée à Tampa, en Floride, la première partie du Can-Am Bowl, mettant aux prises une sélection d'étoiles des collèges canadiens et une équipe d'élite des universités américaines. La pluie tombait à verse et on jouait selon le règlement canadien, sur un terrain de dimensions canadiennes et avec un ballon canadien. Au dernier quart, le quart-arrière du Canada demanda un ballon américain, plus petit et plus facile à manier.

Les Américains ont eu du mal à s'habituer au règlement canadien, mais ont tout de même remporté la victoire 22 à 7. Les Canadiens ont opposé une forte défensive, déjouant les jeux au sol des Américains, et ont donné une excellente performance compte tenu du fait que les joueurs américains étaient des finissants du programme de bourses sportives. Les connaisseurs ayant prédit un écart beaucoup plus considérable, l'équipe canadienne sentait peser sur elle une énorme pression. Elle s'en est tirée avec une défaite honorable et attend avec impatience le match de l'an prochain.

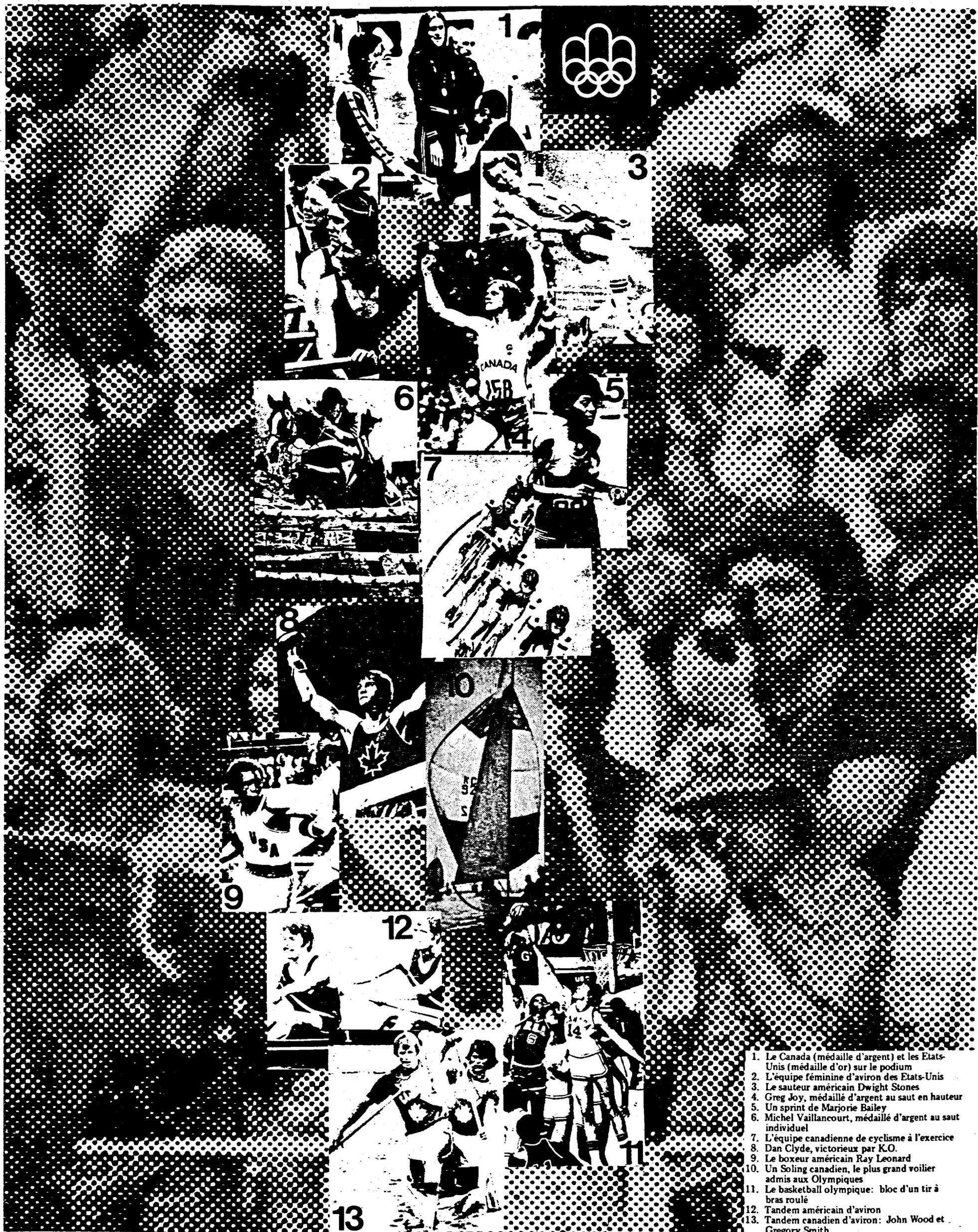
Un service en attire un autre



A.H. (Art) Ross: né à Naughton (Ontario) en 1886. Célèbre joueur de hockey, promoteur, instructeur, gérant et arbitre. Il implanta le hockey à Boston et mena trois fois les Bruins à la Coupe Stanley. Il arbitra à l'époque où les officiels se servaient de cloches plutôt que de sifflets et inventa le filet et la rondelle qui portent son nom, tous deux encore en usage aujourd'hui.



Wayne Harris ("The Thumper"): secondaire de ligne de l'Université de l'Arkansas, membre de l'équipe d'étoiles américaine; il a rejoint en 1961 les Stampedeurs de Calgary, avec lesquels il est resté douze ans. Joueur étoile de la Conférence de l'Ouest pendant onze de ces années et membre de l'équipe d'étoiles canadienne pendant neuf ans, il a remporté quatre fois le trophée Schenley comme meilleur joueur de ligne.



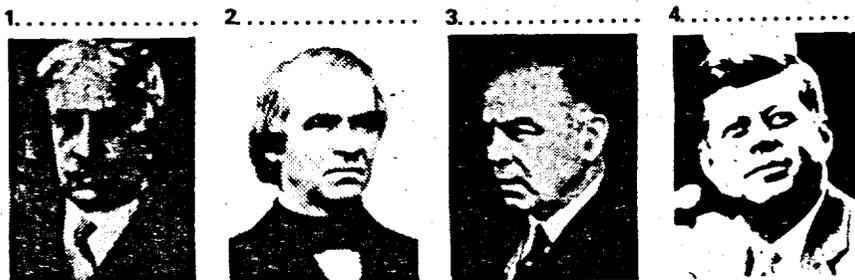
1. Le Canada (médaillé d'argent) et les Etats-Unis (médaillé d'or) sur le podium
2. L'équipe féminine d'aviron des Etats-Unis
3. Le sauteur américain Dwight Stones
4. Greg Joy, médaillé d'argent au saut en hauteur
5. Un sprint de Marjorie Bailey
6. Michel Vaillancourt, médaillé d'argent au saut individuel
7. L'équipe canadienne de cyclisme à l'exercice
8. Dan Clyde, victorieux par K.O.
9. Le boxeur américain Ray Leonard
10. Un Soling canadien, le plus grand voilier admis aux Olympiques
11. Le basketball olympique: bloc d'un tir à bras roulé
12. Tandem américain d'aviron
13. Tandem canadien d'aviron: John Wood et Gregory Smith

Les Grands du Passé



Jusqu'à présent, le Canada a eu 15 premiers ministres et les Etats-Unis, 39 présidents. Douze de ces dirigeants sont représentés ci-dessous. Pouvez-vous les identifier? Ecrivez sous chaque portrait le nom qui vous semble

correspondre. Ensuite, totalisez vos points: 10-12 est excellent, 7-9 est bon et 6 est une marque moyenne. Si vous avez moins de 6 points, vous feriez mieux de rafraîchir vos connaissances en histoire.



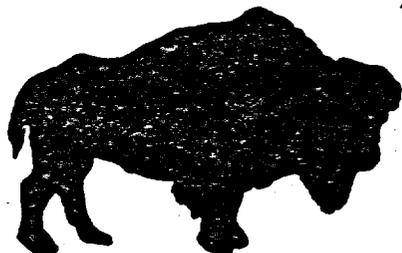
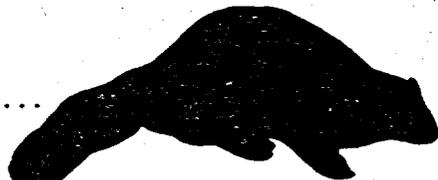
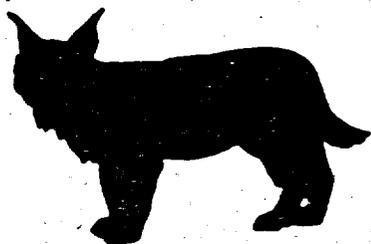
9..... 10..... 11..... 12.....

1. Lester Bowles Pearson, 2. Sir Wilfrid Laurier, 3. Abraham Lincoln, 4. Sir John A. Macdonald, 5. Sir Robert Laird Borden, 6. Andrew Johnson, 7. William Jackson, 8. John Fitzgerald Kennedy, 9. Theodore Roosevelt, 10. Franklin Delano Roosevelt, 11. Andrew Jackson, 12. Louis Stephen St. Laurent

Les animaux-mystères

Voici six silhouettes d'animaux nord-américains. Voyez si vous pouvez les identifier. Pour vous aider, nous vous donnons la liste alphabétique de ces animaux, mais les plus malins pourront toujours la cacher.

BISON
CASTOR
CERF DE VIRGINIE
LYNX
MOUFLON
ORIGINAL ou ELAN D'AMERIQUE



3.....

5..... 6.....

1. Lynx, 2. Cerf de Virginie, 3. Mouflon, 4. Castor, 5. Bison, 6. Original ou élan d'Amérique

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages d'intérêt général

Philippe Aubert de la Rue. *Canada incertain; un pays à la recherche de son identité*. Paris: Ed. du Scorpion, 1964.

Lionel Chevrier. *La Voie maritime du St-Laurent*. Cercle du Livre de France. Montréal, 1959.

Pierre Ducharme. *Les relations canado-américaines à l'heure de la Nouvelle frontière. 20 janv. 1961 - 22 nov. 1963*. Québec, 1968.

Walter Gordon. *Le Canada à l'heure du choix*. Tr. par Hélène J. Gagnon. Montréal: HMH, 1966.

E. Hamon. *Les Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre*. N.S. Hardy. Québec, 1891. Ottawa: Bibliothèque nationale.

Gustave Lanctôt. *Les Canadiens français et leurs voisins du Sud*. Editions Valiquette. Montréal, 1941.

Gustave Lanctôt. *Le Canada et la Révolution américaine*. Beauchemin. Montréal, 1959.

Emile Lauvrière. *La tragédie d'un peuple, Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. 2 Vols. Bossard. Paris, 1922. Nouvelle édition, Librairie H. Goulet, Paris, 1924. Ottawa: Bibliothèque nationale.

Claude Le Gris. *L'entrée du Canada sur la scène internationale (1919-1927)*. Pref. de John W. Holmes. Paris: Presses universitaires de France, 1966.

Le Canada et le Québec sur la scène internationale. Sous la direction de Paul Painchaud. Montréal. Centre québécois des relations internationales, 1977.

Robert Provost. *Les Canadiens français à la guerre de Sécession, Bulletin de 1956*. Les bulletins de la société historique franco-américaine - Vol. I à XVII. Boston, Massachusetts.

Pierre Sebilleau. *Le Canada et la doctrine Monroe*. Librairie du Recueil Sirey. Paris, 1937.

Mitchell Sharp. *Relations canado-américaines: choix pour l'avenir*. Ottawa: Information Canada, 1972.

La dualité canadienne à l'heure des Etats-Unis. Québec: Presses de l'Université, Laval, 1965.

Textes de base

Yolande Lavoie. *L'Emigration des Canadiens aux Etats-Unis avant 1930*. Presses de l'Université de Montréal. Montréal, 1972.

Claude Thibault. *Les Relations Extérieures du Canada, 1600-1969: une bibliographie*. Lennoxville, 1972. 2 vols.

Annuaire du Canada/Canada Year Book. Statistique Canada, Annuel. Français ou Anglais.

Colloque sur le nationalisme québécois vis-à-vis les Etats-Unis. St-Marc-sur-Richelieu, 1974.

Fédéralisme et nations. Les Cahiers de l'Université du Québec. Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1971.

Investissements étrangers directs au Canada. Ottawa: Information Canada, 1972.

Politique Etrangère au Service des Canadiens. Ministère des affaires extérieures. Ottawa: Information Canada, 1970.

Et... in English

David R. Cameron. *Nationalism, self-determination and the Quebec question*. Macmillan, 1974.

Janet Morchain. *Sharing a Continent: an introduction to Canadian-American relations*. McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1973.

Richard Preston. *The influence of the United States on Canadian development: eleven case studies*. Duke University Commonwealth Centre, Duke University Press, 1972.

Que savez-vous?

- Qui est l'ambassadeur du Canada aux Etats-Unis?
- Quels avantages l'Accord nord-américain sur les produits de l'automobile a-t-il apportés au Canada?
- Qu'est censée faire l'Agence d'examen de l'investissement étranger?
- Quel produit vient au deuxième rang des exportations canadiennes aux Etats-Unis?
- Quelles sont les différences entre les systèmes canadien et américain de gouvernement?
- Quel est le rôle du CRTC?
- Que représentent les sigles suivants?
a) AIE b) CMI c) OTAN
d) NCM e) CSN

Les citations citables...

Sur des milliers de milles la frontière entre nos deux pays ne peut être découverte qu'en consultant les étoiles.

Wilfred Laurier, Premier-Ministre du Canada, dans un discours à Boston, 1891.

La confiance est telle entre les deux Etats qu'à Rock Island un homme peut, sans sortir du même bâtiment, se faire couper les cheveux au Canada et se faire cirer les chaussures aux Etats-Unis.

André Patry, universitaire canadien, *La Dualité Canadienne et les Relations Canado-Américaines*, 1964.

Nous rêvons en français et en anglais, mais nous travaillons et nous nous amusons de plus en plus en américain.

Jules Léger, diplomate canadien et plus tard, Gouverneur Général du Canada, dans un discours à Québec, 1957.

Comparer les idéologies de deux pays, c'est un peu comme scruter la forme des nuages.

Jean Tournon, universitaire canadien, *Les Valeurs Idéologiques Communes et Divergentes*, 1964.

Le Canada et les Etats-Unis, placés par la nature, côte à côte, doivent être amis ou ennemis. Les deux peuples sont trop proches voisins, ils ont trop les mêmes intérêts, trop d'ambitions de la même espèce, pour rester indifférents l'un à l'autre.

Joseph Adolphe Chapleau, homme d'état canadien, dans un discours à Providence, Rhode Island, 1891.

Le Canada n'a qu'un seul voisin, les Etats-Unis, mais quel voisin!

André Siegfried, homme de lettres français, *Le Canada, Puissance Internationale*, 1937.

Version française réalisée par Guy Perreault.

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978
N° de cat E2 86/1978F
ISBN 0-662-90122-3

Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Edifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex,
Ottawa.